

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

MÉMOIRE PRÉSENTÉ À  
L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI  
COMME EXIGENCE PARTIELLE  
DE LA MAÎTRISE EN ÉTUDES RÉGIONALES

par  
Marie-Josée Fortin

LES ALLIANCES CONJUGALES  
AU HAUT-SAGUENAY, 1843-1911.

février 1997



### **Mise en garde/Advice**

Afin de rendre accessible au plus grand nombre le résultat des travaux de recherche menés par ses étudiants gradués et dans l'esprit des règles qui régissent le dépôt et la diffusion des mémoires et thèses produits dans cette Institution, **l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC)** est fière de rendre accessible une version complète et gratuite de cette œuvre.

Motivated by a desire to make the results of its graduate students' research accessible to all, and in accordance with the rules governing the acceptance and diffusion of dissertations and theses in this Institution, the **Université du Québec à Chicoutimi (UQAC)** is proud to make a complete version of this work available at no cost to the reader.

L'auteur conserve néanmoins la propriété du droit d'auteur qui protège ce mémoire ou cette thèse. Ni le mémoire ou la thèse ni des extraits substantiels de ceux-ci ne peuvent être imprimés ou autrement reproduits sans son autorisation.

The author retains ownership of the copyright of this dissertation or thesis. Neither the dissertation or thesis, nor substantial extracts from it, may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

## RÉSUMÉ

Se marier est un geste éminemment social qui, d'une part, suppose l'échange d'individus entre deux familles et, d'autre part, implique des transferts de biens entre ces mêmes individus et leurs familles. Dans les renseignements associés aux hommes et aux femmes qui ont passé un contrat de mariage, comme dans les clauses et conventions établies par les futurs conjoints pour fonder leur ménage, nous avons cherché les traces des règles de jeu social qui président aux unions. Plus largement, nous y avons cherché le reflet des rapports sociaux existant dans le contexte de peuplement qui prévalait au Saguenay au moment de notre enquête, à savoir les années 1843 à 1911.

Les informations tirées des 1 813 contrats de mariage jumelés au fichier de population BALSAC-Saguenay de l'IREP nous ont permis de tracer un portrait de certains paramètres de l'alliance conjugale au Haut-Saguenay entre 1843 et 1911. Nous voulons, au-delà des choix individuels et collectifs, mettre au jour les différents aspects démographique, social, spatial, culturel et économique qui entraient en considération dans la réalisation des alliances matrimoniales.

Tout d'abord, en ce qui concerne la reproduction de la population, nous nous intéressons à l'âge au mariage et à l'écart d'âge entre les conjoints. Nous cherchons à savoir, dans le contexte de colonisation de l'époque, si les conjoints se marient jeunes, s'ils sont scolarisés, quelle est la proportion des remariages ainsi que l'étendue de l'aire matrimoniale.

On se penche ensuite sur les dimensions économiques de l'alliance. Se pose ici la question des mariages à visée foncière, laquelle restera visiblement sans réponse car le contrat n'apparaît pas comme le vecteur par où circule la terre. Il reste que les conventions qui

régissaient le partage des biens des époux après la rupture du ménage, par la mort ou la séparation, donnent des indications précieuses.

Enfin, on cherchera les traces d'une différenciation sociale dans ce milieu que l'on a tendance à qualifier d'homogène et égalitaire. Nous examinerons, par exemple, si la catégorie socioprofessionnelle des familles des contractants influence les choix matrimoniaux ou les choix des conventions économiques. Nous supposons au départ qu'un critère de différenciation important à l'intérieur d'une unité familiale pouvait résulter de la taille des familles. Nous avons à cet effet examiné l'impact du rang de naissance sur les donations au mariage.

Finalement, cette recherche permet d'approfondir sous différents angles l'analyse de l'alliance conjugale. Elle illustre des pratiques d'alliances qui, à l'échelle paroissiale, aboutissent à définir la cohésion sociale d'un espace fermé et restreint. Elle veut finalement replacer l'observation de comportements à micro-échelle dans un contexte démographique plus large, soit celui de la région du Haut-Saguenay pour la période de 1843 à 1911.

## **REMERCIEMENTS**

Ce mémoire n'aurait pas vu le jour sans l'aide et le soutien de plusieurs personnes. Je tiens d'abord à remercier mon directeur de mémoire Gérard Bouchard pour son aide et sa compréhension qu'il m'a offerts tout au long de cette entreprise ainsi que pour ses suggestions et ses commentaires pertinents. J'aimerais remercier spécialement Josée Gauthier et Jean-Francois Moreau, pour leurs conseils judicieux, la confiance qu'ils m'ont transmise et pour leur patience envers ce qui est sans doute le travail le plus ingrat, celui de me relire. Je tiens aussi à remercier particulièrement Diane Gervais pour son encouragement, son appui en plus d'avoir été une précieuse conseillère. Un grand merci à Mario Bourque pour l'aide extraordinaire qu'il m'a apportée dans mes nombreuses requêtes informatiques. Je remercie les membres de l'IREP qui ont contribué de près ou de loin à cette recherche ainsi qu'à Marc Saint-Hilaire et Evelyne Heyer. Toute ma reconnaissance à Gilles Durand qui a réalisé la collecte des données et a mis les contrats de mariage à la disposition de l'IREP. Un merci tout spécial à mes amis(es) de l'IREP, Manon, Josée, Linda, Nataly, Robin, pour leur bonne humeur et pour toutes les petites attentions... ainsi qu'à Pascale qui a été un vrai rayon de soleil en tout temps. À Joane et Erik, un gros merci pour votre amitié, votre aide et aussi, pour votre sens de l'aventure, très contagieux, lors des recherches archéologiques. D'ailleurs, quoi de mieux pour se changer les idées que de se promener en canot au mois d'avril dans un embâcle de glaces, où encore, de prendre l'hydravion pour se sortir d'un déluge! Une pensée spéciale aussi pour Anne, Jocelyne et Christiane qui m'ont appuyée pendant les dernières semaines de ma rédaction. Finalement, je tiens à remercier chaleureusement ma famille qui m'a toujours supportée, encouragée et qui a cru en ma réussite.

## TABLE DES MATIERES

Résumé.....	ii
Remerciements.....	iv
Table des matières.....	v
Liste des cartes.....	vii
Liste des tableaux.....	viii
Liste des graphiques.....	xiii
Liste des annexes.....	xiv
Introduction.....	1
Chapitre premier	
Problématique et hypothèses.....	8
1.1 Revue de travaux.....	9
1.2 Problématique.....	14
1.3 Hypothèses, plan d'analyse .....	20
Chapitre II	
Sources et méthodologie.....	25
2.1 Description de la source.....	26
2.2 Création de fichier sectoriel des contrats de mariage et du fichier d'exploitation .....	31
2.3 Représentativité des contrats de mariage.....	36

<b>Chapitre III</b>	
Caractéristiques démographiques et socioculturelles de l'alliance .....	44
3.1 Âge au mariage.....	47
3.2 Écart d'âge entre les conjoints.....	52
3.3 État matrimonial.....	55
3.4 Alphabétisation .....	62
3.5 Répartition des mariages endogames et exogames.....	68
<b>Chapitre IV</b>	
Dimensions économiques de l'alliance.....	74
4.1 Régime matrimonial.....	76
4.2 Apports, douaires et préciputs .....	85
<b>Chapitre 5</b>	
Comportements différentiels des individus qui ont soucrit un contrat de mariage.....	95
5.1 Selon la catégorie socioprofessionnelle .....	97
5.2 Selon le rang de naissance.....	116
5.3 Selon la valeur monétaire des apports de la conjointe.....	125
<b>Conclusion.....</b>	130
<b>Bibliographie .....</b>	137
<b>Annexes.....</b>	151

## **LISTE DES CARTES**

**Carte I-1**

**Le Saguenay et ses sous-régions ..... 22**

## LISTE DES TABLEAUX

<b>Tableau II-1</b> Nombre de jumelages réalisés par catégorie d'individus, à partir des contrats de mariage enregistrés au Saguenay avant 1911 .....	34
<b>Tableau II-2</b> Proportion des mariages ayant donné lieu à un contrat de mariage, par décennie, district judiciaire de Chicoutimi, 1843-1911 .....	37
<b>Tableau II-3</b> Résidences des conjoints et des conjointes, Haut-Saguenay, 1843-1911.....	39
<b>Tableau II-4</b> Catégories socioprofessionnelles des conjoints selon le fichier sectoriel des contrats de mariage et le fichier de population BALSAC-Saguenay, par périodes, Haut-Saguenay, 1843-1911 .....	41
<b>Tableau III-1</b> Âge moyen des conjoints aux premiers mariages et aux remariages, par périodes, Haut-Saguenay, 1843-1911 .....	49
<b>Tableau III-2</b> Âge moyen des conjointes aux premiers mariages et aux remariages, par périodes, Haut-Saguenay, 1843-1911 .....	49

Tableau III-3 État matrimonial des couples pour l'ensemble des mariages célébrés au Saguenay, par périodes, 1843-1911 .....	56
Tableau III-4 État matrimonial des couples ayant signé un contrat de mariage, par périodes, Haut-Saguenay, 1843-1911.....	58
Tableau III-5 Proportion des contrats de mariage sur l'ensemble des mariages célébrés au Saguenay selon le type de mariage, par périodes, 1843-1911 (Hommes et femmes).....	61
Tableau III-6 Distribution des conjoints, des conjointes, des pères des conjoints et des pères des conjointes selon qu'ils ont signé ou non leur contrat de mariage, Haut-Saguenay, 1843-1911.....	63
Tableau III-7 Mesures comparées de l'alphabétisation selon le fichier sectoriel des contrats de mariage et les registres de l'état civil, Haut-Saguenay, 1843-1911 .....	66
Tableau III-8 Proportion de mariages endogames et exogames, par décennie, Haut-Saguenay, 1843-1911.....	69

Tableau IV-1 Régimes matrimoniaux et constitution du patrimoine familial, Haut-Saguenay, 1843-1911.....	79
Tableau IV-2 Répartition des mariages selon le régime matrimonial, par décennie, Haut-Saguenay, 1843-1911.....	81
Tableau IV-3 Type de régime matrimonial, par notaire, Haut-Saguenay, 1843-1911.....	83
Tableau IV-4 Type de régime matrimonial, par notaire, par décennie, Haut-Saguenay, 1843-1911.....	84
Tableau IV-5 Valeur totale des apports des conjointes lors du mariage, Haut-Saguenay, 1843-1911.....	90
Tableau IV-6 Valeur totale des douaires lors du mariage, Haut-Saguenay, 1843-1911.....	91
Tableau V-1 Catégories socioprofessionnelles des conjoints, des pères des conjoints et des pères des conjointes, Haut-Saguenay, 1843-1911.....	99

Tableau V-2 État matrimonial des conjoints par catégorie socioprofessionnelle, Haut-Saguenay, 1843-1911.....	101
Tableau V-3 Âge moyen des conjoints au mariage, par catégorie socioprofessionnelle et selon l'état matrimonial, Haut-Saguenay, 1843-1911 .....	104
Tableau V-4 Âge moyen des conjointes au mariage, par catégorie socioprofessionnelle des pères des conjointes et selon l'état matrimonial, Haut-Saguenay, 1843-1911.....	106
Tableau V-5 Proportion des mariages endogames et exogames par catégorie socioprofessionnelle, Haut-Saguenay, 1843-1911 .....	108
Tableau V-6 Profession des pères des conjoints et des pères des conjointes selon la grille des catégories socioprofessionnelles, Haut-Saguenay, 1843-1911.....	110
Tableau V-7 Proportion des contrats de mariage selon le rang de naissance dans l'ensemble de la famille et par dimension des familles, Haut-Saguenay, 1843-1911 (Hommes).....	117

Tableau V-8 Proportion des contrats de mariage selon le rang de naissance dans l'ensemble de la famille et par dimension des familles, Haut-Saguenay, 1843-1911 (Femmes).....	119
Tableau V-9 Âge moyen du conjoint et de la conjointe au mariage selon le rang de naissance parmi les enfants du même sexe, Haut-Saguenay, 1843-1911.....	122
Tableau V-10 Âge moyen du conjoint et de la conjointe au mariage selon le rang de naissance dans l'ensemble de la famille, Haut-Saguenay, 1843-1911.....	123
Tableau V-11 Apports des conjointes selon le rang de naissance parmi les enfants du même sexe, Haut-Saguenay, 1843-1911 .....	127
Tableau V-12 Apports des conjointes selon le rang de naissance dans l'ensemble de la famille, Haut-Saguenay, 1843-1911 .....	128

## **LISTE DES GRAPHIQUES**

<b>Graphique III-1</b>	
Distribution des écarts d'âges entre conjoints ayant signé un contrat et pour l'ensemble des mariages du Saguenay, 1843-1911 .....	54
<b>Graphique V-1</b>	
Indice P.M.P. par catégorie socioprofessionnelle pour les conjoints, Haut-Saguenay, 1843-1911 .....	113

## LISTE DES ANNEXES

<b>Annexe A</b>	
Liste des notaires ayant exercé au Saguenay, 1836-1911 .....	151
<b>Annexe B</b>	
Fiche de relevé des contrats de mariage.....	153
<b>Annexe C</b>	
Exemple de contrat de mariage informatisé.....	155
<b>Annexe D</b>	
Description des variables pouvant être utilisées lors des requêtes.....	158
<b>Annexe E</b>	
Distribution des écarts d'âge des conjoints ayant signé un contrat et pour l'ensemble des mariages du Saguenay, 1843-1911 .....	163
<b>Annexe F</b>	
Proportion des premiers mariages et des remariages pour l'ensemble des mariages célébrés au Saguenay, par périodes, 1843-1911 .....	165
<b>Annexe G</b>	
Proportion des premiers mariages et des remariages pour les conjoints et les conjointes ayant signé un contrat, par périodes, Haut-Saguenay, 1843-1911.....	167

<b>Annexe H</b>	
Valeur totale des préciputs lors du mariage, Haut-Saguenay, 1843-1911.....	169
<b>Annexe I</b>	
État matrimonial des conjointes par catégorie socioprofessionnelle des pères des conjointes, Haut-Saguenay, 1843-1911.....	171
<b>Annexe J</b>	
Échelle P.M.P. par catégorie socioprofessionnelle pour les conjoints, Haut-Saguenay, 1843-1911 .....	173
<b>Annexe K</b>	
Échelle P.M.P. par catégorie socioprofessionnelle pour les pères des conjoints, Haut-Saguenay, 1843-1911 .....	175
<b>Annexe L</b>	
Échelle P.M.P. par catégorie socioprofessionnelle pour les pères des conjointes, Haut-Saguenay, 1843-1911 .....	177
<b>Annexe M</b>	
Catégorie socioprofessionnelle des pères des conjointes, Haut-Saguenay, 1843-1911 .....	179
<b>Annexe N</b>	
Catégorie socioprofessionnelle des pères des conjointes selon le rang de naissance des conjointes parmi les enfants du même sexe, Haut-Saguenay, 1843-1911 .....	181

**Annexe O**

Catégorie socioprofessionnelle des pères des conjointes selon le rang de naissance des conjointes dans l'ensemble de la famille, Haut-Saguenay, 1843-1911.....	183
---	-----

## INTRODUCTION

Au moment où la société actuelle constate les problèmes liés au mode de reproduction familiale traditionnelle, au point de parler d'éclatement de la famille, les chercheurs de différentes disciplines, et parmi eux les historiens, en ont fait un objet d'étude important. Plusieurs travaux ont montré comment l'étude de la famille, cellule de base, était une réalité complexe et changeante, riche d'enseignements variés sur les pratiques et les processus de fonctionnement de la société. L'évolution observée depuis des années à l'échelle provinciale a également affecté la société saguenayenne. Pour notre part, nous nous sommes intéressée au phénomène de l'alliance matrimoniale entre 1843 et 1911, qui est à la base de la famille à cette époque.

Il est important de noter que cette étude ne se rapporte pas à l'ensemble de la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean. Elle sera restreinte à la sous-région du Haut-Saguenay. La source utilisée impose cette limite spatiale. Non seulement les contrats de mariage ont été enregistrés uniquement au Saguenay, mais la majorité des signataires résidaient dans le Haut-Saguenay, soit 87,1% des hommes et 95,7% des femmes.

Une description du contexte socio-économique du Saguenay pour la période étudiée s'avère nécessaire avant d'aborder, comme tel, le thème de l'alliance. Le milieu physique marque à la fois, par ses avantages et ses contraintes, l'activité quotidienne d'une région et la vie de ses habitants. Cette affirmation s'applique particulièrement bien au Saguenay car, au cours de son histoire, le poids du milieu a pesé d'autant plus que manquaient les supports techniques permettant de domestiquer facilement la nature.

Éloigné des grands centres, l'un des atouts qui a donné au "Royaume du Saguenay" un caractère mystérieux et attristant depuis les premiers explorateurs européens est certes sa géographie, en particulier le fjord grandiose et la mer intérieure que constitue le lac Saint-Jean. Ce sont d'ailleurs les deux éléments majeurs en bordure desquels se sont fixées et articulées les activités de la population saguenayenne dès la seconde moitié du 19e siècle (C. Girard et N. Perron, 1989, p. 25).

L'ouverture du Saguenay à la colonisation n'est pas un cas isolé. Un ensemble de facteurs économiques, sociaux et culturels ont contribué à la colonisation de nouveaux territoires, et ce, dès le début du 19e siècle.

Dans le cas du Saguenay, c'est d'abord la forêt qui attira les individus de l'extérieur. Comme l'ont expliqué Girard et Perron,

“À mesure que l'effondrement des stocks de fourrures éloigne les Montagnais des Postes du Roi et les poussent encore plus au nord, la nouvelle ressource naturelle qu'est le bois attire l'attention des capitalistes du 19e siècle” (1989, p. 117).

La mise en valeur de cette ressource nécessita de la main-d'oeuvre pour travailler en forêt et dans les moulins à scie. À n'en point douter, la forêt contribua à l'ouverture du territoire saguenayen au peuplement blanc<sup>1</sup>.

D'autres facteurs encouragèrent aussi le développement de ces nouveaux espaces. Tout d'abord, au début du 19e siècle, une crise affecta l'agriculture québécoise. À la crise agricole s'ajoutait une crise sociale. Les seigneuries étant surpeuplées, il était nécessaire de trouver de nouvelles terres ou risquer de voir les jeunes émigrer vers les États-Unis ou ailleurs<sup>2</sup>. L'ensemble de ces facteurs a favorisé l'ouverture de nouvelles régions à la colonisation, incluant le

<sup>1</sup> Un trait qui caractérisa l'exploitation forestière durant cette période est la formation au Saguenay de l'un des plus importants monopoles, celui de la famille Price. D'ailleurs, ce monopole resta incontesté pendant les trois premières décennies de la colonisation saguenayenne. À partir de 1870, Price ne sera plus seul, mais il continuera de garder le contrôle sur la production.

<sup>2</sup> De nombreux travaux ont démontré l'ampleur du mouvement migratoire vers les États-Unis et les craintes de l'élite québécoise, notamment le clergé, face à cet exode. Sur cette question, se reporter par exemple, à Yolande Lavoie. L'émigration aux États-Unis, de 1840 à 1930, Éditeur officiel, Québec, 1979, 57 pages.

Saguenay, permettant ainsi de pallier aux problèmes engendrés par la crise qui prévalait à cette époque.

L'occupation du Saguenay débute par l'établissement de Grande-Baie (Saint-Alexis), suivi de Bagotville. Par la suite, la marche du peuplement s'effectua sans interruption. En 1839, on comptait 336 personnes réparties dans 7 établissements, alors qu'en 1861 on dénombrait déjà 16 579 habitants<sup>3</sup>. Le peuplement continua aussi à s'étendre en direction du Lac-Saint-Jean. De 1849 à 1861, plus de mille arpents furent défrichés au sud-est du lac, et on y comptait 500 habitants (P.-Y. Pépin, 1969, p. 59). D'ailleurs, le contexte socio-économique était le même qu'au Saguenay, c'est-à-dire qu'à l'agriculture se combinait normalement la coupe du bois.

Les premières familles sont arrivées au Saguenay dès 1838, avant même qu'il ne soit légal d'occuper le territoire. Les premiers arrivants provenaient de quatre régions: Charlevoix, Côte-du-Sud, Québec ainsi que le Bas-Saint-Laurent. Charlevoix constitua la région de provenance la plus importante puisqu'entre 1852 et 1869, plus de 80% des immigrants provenaient de cet endroit. La Côte-du-Sud constituait la deuxième région pourvoyeuse avec des effectifs qui atteignaient les 13% en 1859. Enfin, la région de Québec ne fournit jamais plus de 6% des premiers arrivants au Saguenay (C. Girard et N. Perron, 1989, p. 123).

---

<sup>3</sup>Recensements du Canada, 1861, vol. 1, tableau 7, pp. 533-553.

De plus, le mouvement de migration suivait sa propre trajectoire et trouvait sa cohérence dans la dynamique familiale et communautaire. D'abord, le père arrivait avec ses fils pour défricher de nouvelles terres, suivis peu de temps après par d'autres parents proches ou des voisins. La plupart de ces colons ont pratiqué une double activité, alliant le travail du sol à celui de la forêt (système agro-forestier). Il semble par ailleurs qu'ils aient reproduit sur place leur culture d'origine en l'adaptant aux contraintes de leur nouvel environnement<sup>4</sup>. La situation relativement éloignée de la région du Saguenay n'a pas empêché celle-ci d'effectuer des échanges ou d'entretenir des relations avec le reste du Québec. Le Saguenay s'est d'ailleurs sensiblement développé au même rythme que l'ensemble de la province. Dans ce contexte économique et social particulier, que nous venons d'évoquer sommairement, des familles se sont formées. C'est le problème qui nous intéressera ici. Par le biais d'une source privilégiée, les contrats de mariage, nous étudierons les attitudes, les comportements et phénomènes sociaux qui ont présidé à la formation des alliances conjugales dans le Haut-Saguenay entre 1843 et 1911.

À cette fin, nous avons divisé ce travail en cinq chapitres. Tout d'abord, nous commencerons par un survol de la littérature relative à l'étude de l'alliance matrimoniale. À partir de là, nous soulèverons nos

---

<sup>4</sup>Pour plus de détails sur ce sujet voir G. Bouchard, Quelques arpents d'Amérique. Population, économie, famille au Saguenay, 1838-1971, Boréal, Montréal, 1996, 635 pages ou G. Bouchard, J. Gauthier et M.-J. Huot, La construction d'une culture, Les presses de l'Université Laval, Québec, 1993, pp. 261-305.

propres questions et formulerons certaines hypothèses de travail. Les sources utilisées et la méthodologie de la recherche seront décrites dans le second chapitre. Par la suite, nous examinerons, au chapitre trois, quelques-unes des caractéristiques démographiques et socioculturelles révélées dans les contrats de mariage. Ceci donnera un portrait des individus qui ont souscrit un contrat de mariage. Nous le soumettrons à la comparaison avec l'ensemble des individus qui ont contracté une alliance au Saguenay. Le chapitre quatre portera sur les dimensions économiques de l'alliance. Il sera question de certaines conventions à caractère économique qui entraient en considération lors de la constitution du patrimoine des couples ayant passé un contrat de mariage. Dans le dernier chapitre, nous évaluerons les comportements différenciels des couples qui ont souscrit un contrat. À cette fin, diverses variables, telles la catégorie socioprofessionnelle, le rang de naissance, etc., seront mises à contribution.

# **CHAPITRE PREMIER**

## **PROBLÉMATIQUE ET HYPOTHESES**

La présente recherche vise à décrire et à analyser différents paramètres de l'alliance conjugale à partir de 1 813 contrats de mariage signés au Saguenay entre 1843 et 1911. Cette recherche s'inspire de concepts et méthodologies utilisés par plusieurs historiens-démographes et sociologues. Dans un premier temps, nous ferons une revue de la littérature entourant notre sujet de recherche soit, l'étude des alliances conjugales. Prenant comme base les différentes études sur le sujet et les concepts utilisés, nous élaborerons une problématique de recherche. Finalement, nous établirons des hypothèses qui seront clarifiées par la suite.

### 1.1 Revue de travaux

Durant les vingt dernières années, les recherches historiques et ethnologiques en Europe, et particulièrement en France, ont donné lieu à de nombreuses publications intéressantes et d'une grande importance en rapport avec le thème de l'alliance. Par contraste avec le contexte québécois et canadien, il faut mentionner que, pour une bonne part, la richesse des démarches mises en oeuvre et des modèles ou hypothèses proposées est largement due à un rapprochement

fructueux entre histoire et ethnologie. Ce phénomène n'a pas eu son équivalent au Québec. Même, le terrain de recherche que constitue l'étude des structures, des stratégies et des paramètres de l'alliance matrimoniale y a été assez peu exploré, si l'on excepte quelques travaux initiateurs comme ceux de L. Dechene (1974), Jacques Mathieu et son équipe, T. Barthelemy (1986), C. Collard (1991), G. Bouchard (1989) et quelques autres, dont quelques thèses de doctorat (B. Garneau (1988), G. Postelec (1995) ) et mémoires de maîtrise ( M. Verdon (1973), F. Garnon (1993), etc.).

Dans son article portant sur la problématique de l'alliance dans le Québec rural entre le 17e et le 20e siècle, G. Bouchard (1993, p. 2) montre que, la diversité elle-même - et parfois la complexité - des parcours et des problèmes posés représente un premier obstacle. De toute évidence, le champ de l'alliance est un domaine de recherche assez éclaté qui met en jeu plusieurs variables, sous-ensembles de variables et processus (système de parenté, reproduction démographique, système de transmission ou d'héritage, reproduction du capital foncier...) et il n'existe pas de théorie ou de "grille" quelconque permettant de fonder une cohésion à la fois dans la problématique, dans les démarches d'analyse et dans le langage.

Cependant, on peut signaler trois composantes du champ de l'alliance, étroitement interreliées, qui ont beaucoup sollicité l'attention des chercheurs. Ce sont les renchaînements d'alliance, les mariages

consanguins et les alliances assorties de stratégies économiques portant sur des biens fonciers (suivant les termes de G. Bouchard: les alliances ou mariages à visée foncière). Les renchaînements d'alliance, tels que décrits ou définis par divers auteurs (T. Jolas, Y. Verdier et alii (1970), F. Héritier (1981), F. Zonabend (1981), M. Segalen (1985), G. Augustins (1989), etc.), concernent des alliances unissant des familles, lignages ou parentèles ayant déjà échangé des conjoints. Quant aux mariages appelés communément consanguins, ce sont ceux qui unissent des conjoints ayant un ou des ancêtres communs. Enfin, les mariages à visée foncière sont ceux dont la conclusion est dictée, au moins en partie, par des stratégies mettant plus ou moins directement en cause la possession du sol. L'alliance sert alors à acquérir, à préserver, à restaurer ou à accroître soit un capital foncier ou une exploitation, soit un contrôle sur la terre (G. Bouchard, 1993, pp. 3-4).

Par ailleurs, l'étude de l'alliance doit être intégrée à celle de l'ensemble de la reproduction familiale, comme le rappelait il y a plusieurs années P. Bourdieu (1972) dans un texte pionnier. Tout d'abord, il convient de définir le thème de reproduction familiale. G. Bouchard, dans son étude sur les pratiques de succession définit ainsi le concept de reproduction familiale:

“...l'ensemble des aménagements au moyen desquels, à chaque génération, les couples paysans disposent de leurs avoirs (fonciers et mobiliers) en faveur de leurs descendants en

fonction des cinq objectifs suivants, poursuivis conjointement ou d'une manière exclusive: assurer leur propre sécurité durant leur vieillesse, préserver l'intégrité du patrimoine, garantir la survie de la lignée, établir le maximum d'enfants sur des terres, ménager aux autres la carrière ou le niveau de vie le plus enviable possible. On suppose toutefois que tous ces objectifs sont subordonnés à une orientation générale qui consiste à reproduire au moins à l'identique l'unité de production et le groupe domestique qui lui est associé. Précisons aussi que ce concept d'unité de production fait référence à l'exploitation agricole mais qu'il n'exclut pas les activités non agraires (élevage, pêche, etc.) qui pouvaient s'y greffer à titre accessoire" (1993, p. 424).

Les caractéristiques de la reproduction familiale et les systèmes de transmission ont fait l'objet de nombreuses études en Europe surtout, ainsi qu'au Québec. Cependant, l'idée de perpétuation des groupes domestiques et de transmission des patrimoines n'a pas le même sens selon que l'on se trouve en région de droit égalitaire ou précipitaire, ou lorsqu'on se réfère à un contexte de terroir neuf (où l'espace est à prendre) ou de terroir plein (saturé, où il n'y a plus de terres disponibles pour de nouveaux établissements (G. Bouchard, 1993, p. 124). Du côté français, la caractéristique principale à prendre en compte consiste dans la diversité des systèmes de reproduction familiale. La plupart des chercheurs s'accordent en général à

reconnaitre l'existence de trois grands systèmes familiaux qui se partagent la plus grande partie du territoire français, jusqu'à la fin du 18e siècle. Les travaux de E. Claverie et P. Lamaison (1983), A. Collomp (1983), Chiva et Goy (1981), etc., ont montré que le sud de la France se caractérisait par un système inégalitaire (précipitaire) qui permettait aux parents de privilégier l'aîné (parfois l'aînée) et visait en priorité à préserver l'intégrité du patrimoine et la survie de la lignée. A l'opposé, les travaux de M. Segalen (1972; 1985), de T. Barthélémy (1986; 1989), ont montré que les régions de l'ouest pratiquaient un égalitarisme strict en faveur des filles aussi bien que des garçons, alors que dans le centre de la France, une formule un peu différente assurait elle aussi l'égalité entre héritiers, mais en privilégiant le noyau résidentiel. Il faut noter que malgré l'existence de ces trois grands systèmes familiaux, d'autres études (E. Le Roy Ladurie (1972), M. Salitot (1988), B. Derouet (1992), Augustins (1986), etc.) ont montré des variations importantes à l'intérieur des systèmes établis.

Du côté du Québec, sauf exception et compte tenu des nombreuses spécificités locales ou contextuelles, les terroirs neufs québécois se caractérisent surtout par des modes de reproduction à tendances égalitaires et à pluriétablissement où la mobilité joue un rôle important, en particulier par le biais de la réallocation. Par ailleurs, la saturation progressive du terroir paraît s'accompagner d'une accentuation des tensions intrafamiliales. Les systèmes de reproduction familiale à l'œuvre dans les terroirs neufs de la

Nouvelle-France ont fait l'objet d'études approfondies de la part de chercheurs tels que L. Lavallée (1992), S. Dépatie (1990), L. Dechene (1974), J. Mathieu et alii, (1981), etc. De plus, les systèmes de reproduction familiale à l'oeuvre dans les terroirs neufs du Saguenay et dans ceux de la Nouvelle-France se signalaient davantage par leur similitude que par leur différence. Sous des formes et dans un environnement juridique et institutionnel distincts, on observerait au fond une même dynamique collective (G. Bouchard, 1993, p. 432).

## 1.2 Problématique

Mises à part deux ou trois monographies paroissiales sur le sujet, le rôle de l'alliance dans la reproduction familiale saguenayenne est encore mal connu. Mais à la lumière des données recueillies jusqu'ici (en grande partie par le biais d'enquêtes orales), quelques traits se dégagent. Dans l'ensemble, les enfants disposaient d'une assez grande liberté dans le choix de leur conjoint, les parents se réservant une sorte de droit de véto qu'ils utilisaient du reste assez rarement (G. Bouchard, 1996, p. 258). Cependant, les conjoints étaient presque tous assez médiocrement dotés - si on excepte la terre, partiellement en friches dans la majorité des cas, qui était octroyée aux fils. L'état généralement peu avancé de la mise en valeur des exploitations, dans ce contexte de dénuement typique des aires de peuplement, donnait à vrai dire peu de prises aux savantes stratégies matrimoniales destinées à accroître ou à préserver les vieilles fortunes. En même temps et de la même façon, à cause de l'abondance des terres neuves

accessibles à bas prix, les stratagèmes parcimonieux et compliqués, nés de l'extrême rareté du sol, étaient ici sans objet. Ces conditions ont peut-être contribué à dédramatiser l'alliance comme lieu d'un enjeu matériel et social (G. Bouchard, 1993, pp. 430-431).

Par ailleurs, une migration de type familial conjuguée à une forte mobilité constituaient probablement les principales caractéristiques du mouvement de population au Saguenay. Au cœur de la dynamique du peuplement de cette région, se retrouvent des stratégies de reproduction familiale et sociale teintées d'égalitarisme et caractérisées par les pluriétablissements. En effet, G. Bouchard (1978, pp. 26-28; G. Bouchard et J. Larouche, 1998, p. 386) a démontré que le père de famille qui avait plusieurs fils à établir pouvait vendre le "vieux bien" qu'il avait mis en valeur, puis faisait l'acquisition d'un autre emplacement plus vaste sur le front pionnier dans le but d'établir tous ses fils. La transmission des biens ainsi accumulés ne se faisait pas en un seul temps: après le décès des parents par exemple. La transmission des "avoirs familiaux" se faisait au contraire par étapes, qui pouvaient s'échelonner sur quelques décennies depuis les premiers mariages des enfants jusqu'après le décès du père et/ou de la mère.

Le désir de la famille de transmettre un patrimoine (souvent foncier) à la génération suivante est ici associé à une importante mobilité. En effet, tant qu'il y a eu des terres disponibles, le

peuplement s'est accompli dans un contexte de très grande mobilité. Ce mouvement s'expliquerait surtout par le désir des familles d'installer le plus d'enfants possible (G. Bouchard, 1993, pp. 421-451).

Par ailleurs, des études sur l'évolution de la population saguenayenne ont été réalisées dans le but de connaître les nouveaux arrivants qui viennent s'installer au Saguenay (R. Roy et C. Pouyez, 1977; M. Hamel, 1993). R. Roy et C. Pouyez démontrent que c'est une population où il y a plus d'hommes (9 993) que de femmes (6 586)<sup>1</sup>. Ce constat se vérifie tout particulièrement pour trois groupes d'âge, soit ceux ayant entre 20 et 29 ans, 35 et 39 ans ainsi que les 55 et 59 ans. Toutefois ce phénomène d'ensemble s'atténue rapidement, et ce, dès le début des années 1860. Toujours selon Roy et Pouyez, l'importance des activités forestières expliquerait principalement les écarts entre les sexes ainsi que la surreprésentation de certains groupes d'âge, surtout en ce qui concerne les effectifs plus jeunes parmi lesquels on trouve plusieurs célibataires<sup>2</sup>. Comme on l'a déjà dit, la population de la région dans cette phase initiale de peuplement montre une très grande mobilité, 50% de la population ayant changé de résidence en moins de 10 ans.

En 1851, sur le plan démographique, la région du Saguenay, comparée à l'ensemble de la province, ne représentait que 0,7% de la

<sup>1</sup>Recensements du Canada, 1861, vol. 1, tableau 7, pp. 533-553.

<sup>2</sup>Recensements du Canada, 1861, vol. 1, tableau 7, pp. 533-553.

On retrouve en 1861 10 916 célibataires pour 5 406 personnes mariées.

population. En dix ans, la région a connu une croissance importante, passant de 6 000 habitants en 1851 à 16 579 en 1861<sup>3</sup>. Trois facteurs ont joué en ce sens, à savoir une forte immigration, un taux de natalité très élevé (64% en 1852) et un taux de mortalité relativement faible. En 1852 par exemple, le taux de mortalité au Saguenay était d'environ 15-16 pour mille habitants, alors que celui de la province se situait entre 22 et 25 pour mille habitants (C. Girard et N. Perron, 1989, pp. 143-146). Ces quelques caractéristiques sont le reflet d'une population jeune s'installant dans un nouveau territoire.

En ce qui concerne la nuptialité, dans les premières décennies de la colonisation, les taux élevés seraient en étroite relation avec la forte immigration observée au cours de cette même période. Pour ce qui est de l'âge au mariage, il semble qu'à la fin du 19e siècle, les couples se mariaient plus tard qu'au début de la période étudiée. Les hommes ne convolaient habituellement pas avant l'âge de 25 ans tandis que les femmes prenaient époux pour la première fois à 18,9 ans en 1852 et à 23,1 ans en 1891 (C. Girard et N. Perron, 1989, p. 146)<sup>4</sup>.

---

<sup>3</sup>Recensements du Canada, 1861, vol. 1, tableau 7, pp. 533-553.

Le comté du Saguenay inclut aussi le comté de Chicoutimi.

<sup>4</sup>Les données de C. Girard et N. Perron proviennent en très grande partie, de publications de l'Irep dont, entre autres, C. Pouyez, Y. Lavoie, G. Bouchard, R. Roy et alii. Les Saguenayens. Introduction à l'histoire des populations du Saguenay, XVIe-XXe siècles. Québec, Presses de l'Université du Québec, 1983, 386 pages. D. Gauvreau et M. Bourque. « Jusqu'à ce que la mort nous sépare »: Le destin des femmes et des hommes au Saguenay avant 1930», The Canadian Historical Review, vol. LXXI, no. 4, (Décembre) 1990, pp. 441-461. Ces derniers ont calculé l'âge moyen pour la période allant de 1843 à 1930. Au premier mariage, l'âge moyen des hommes se situait autour de 24,5 ans et il était de 20,6 ans pour les femmes.

Ces résultats ne surprennent guère lorsqu'on examine de plus près le marché matrimonial saguenayen. En 1861 par exemple, on compte plus d'hommes (6 663) que de femmes célibataires (4 253)<sup>5</sup>. Comme l'ont expliqué D. Gauvreau et M. Bourque dans leur étude sur le peuplement du Saguenay avant 1911<sup>6</sup>:

“La surmasculinité vaut pour toutes les périodes; elle est le fait de deux catégories, les adultes célibataires et les enfants. Le premier cas n'étonne guère, puisque probablement peu de femmes seules émigrent alors de façon autonome. La même situation parmi les enfants suggère quant à elle une certaine sélection de l'immigration en faveur des familles ayant davantage de garçons, sélection qui s'expliquerait par la nature propre à une société de colonisation de type agro-forestier. Cette sélection ne peut cependant s'exercer que sur les familles ayant déjà des enfants suffisamment âgés. Seule la catégorie d'adultes déjà mariés compte un peu plus de femmes que d'hommes: cette différence est légère et pourrait être due à un léger surplus de veuves ayant accompagné des enfants, ou encore à la plus grande propension des hommes à se remarier, ces hommes pouvant aller chercher leur conjointe dans leur milieu d'origine” (1988, p. 180).

<sup>5</sup>Recensements du Canada, 1861, vol 1, tableau 7, pp. 533-553.

<sup>6</sup>Pour d'autres détails sur ce sujet, voir aussi M. Hamel, “De Charlevoix au Saguenay: caractéristiques des familles émigrantes au 19e siècle”, RHAF, 1993, vol. 47, no. 1, pp. 5-25.

En somme, notre étude sur l'alliance conjugale s'inscrit dans un contexte de colonisation où les taux de nuptialité étaient relativement élevés.

Par ailleurs, le mariage est un pacte entre deux individus et entre deux familles qui implique des transferts de biens entre ces individus et ces familles. C'est pourquoi un contrat notarié est souvent rédigé pour fixer les arrangements des deux parties. En effet, au Haut-Saguenay, entre 1843 et 1911, un certain nombre de couples mariés ont passé un contrat de mariage. Dans quelle proportion? Quelles étaient leurs motivations? Quelle était la nature de ces contrats? Autant de questions auxquelles nous allons tenter de répondre.

### 1.3 Hypothèses, plan d'analyse

Comme le signale G. Bouchard dans l'article déjà cité (1993), parmi les travaux très divers publiés sur l'alliance au Québec, une perspective est maintenant devenue classique: « c'est celle qui soumet l'alliance à l'éclairage des classes et cherche à y voir l'empreinte d'une structure sociale ».

Dans les indications livrées sur les individus qui ont souscrit un contrat de mariage et dans les clauses et conventions établies par les futurs époux pour fonder leur ménage, nous cherchons les traces des règles du jeu social qui président aux unions et, plus largement, le reflet des rapports sociaux dans cet univers particulier de la

colonisation du Saguenay. La confrontation des sources utilisées permet de comparer, en certaines matières, les individus qui ont passé un contrat à l'ensemble des couples qui se sont mariés au Saguenay.

L'étude des alliances conjugales au Haut-Saguenay, de 1843 à 1911, répond à une double préoccupation. Tout d'abord, par la réunion de perspectives démographiques et historiques, c'est tenter de faire ressortir des pratiques tant au niveau familial qu'au niveau de la collectivité. C'est aussi, au-delà des choix individuels et collectifs, mettre au jour les différents aspects démographique, social, spatial, culturel et économique qui entrent en compte dans la réalisation des alliances matrimoniales.

Les thèmes à l'étude sont de plusieurs ordres: cette enquête vise plus précisément à comprendre et à expliquer comment l'alliance conjugale, par ses choix matrimoniaux, modèle le rythme de la reproduction de la population (aspect démographique), comment elle s'inscrit dans le degré d'ouverture de la communauté en termes sociaux et culturels (aspect social), et enfin, comment elle influe sur les rapports sociaux et les classes sociales (aspects social, culturel et économique).

En ce qui concerne les limites spatiales et temporelles de ce sujet de recherche, elles sont restreintes à la sous-région du Haut-Saguenay (Chicoutimi, Chicoutimi-Nord, Laterrière, La Baie, Arvida, Jonquière,

etc.) (voir carte I-1)<sup>7</sup> pour la période de 1843 à 1911, c'est-à-dire du début de la colonisation du Saguenay jusqu'au début de l'industrialisation et de "l'urbanisation". Signalons enfin que le contrat de mariage enregistré au Saguenay est la source principale sur laquelle se base cette recherche.

Ainsi, comme nous l'avons déjà mentionné, les phénomènes de l'alliance conjugale qui nous intéressent dans le cadre de cette étude sont, particulièrement:

- Les caractéristiques démographiques et socioculturelles de l'alliance;
- Ses dimensions économiques;
- Les comportements différentiels des individus qui ont souscrit un contrat de mariage, du point de vue du choix du conjoint et des conventions matrimoniales.

En tête des chapitres, nous avons formulé les questions générales qui encadrent le phénomène de l'alliance conjugale.

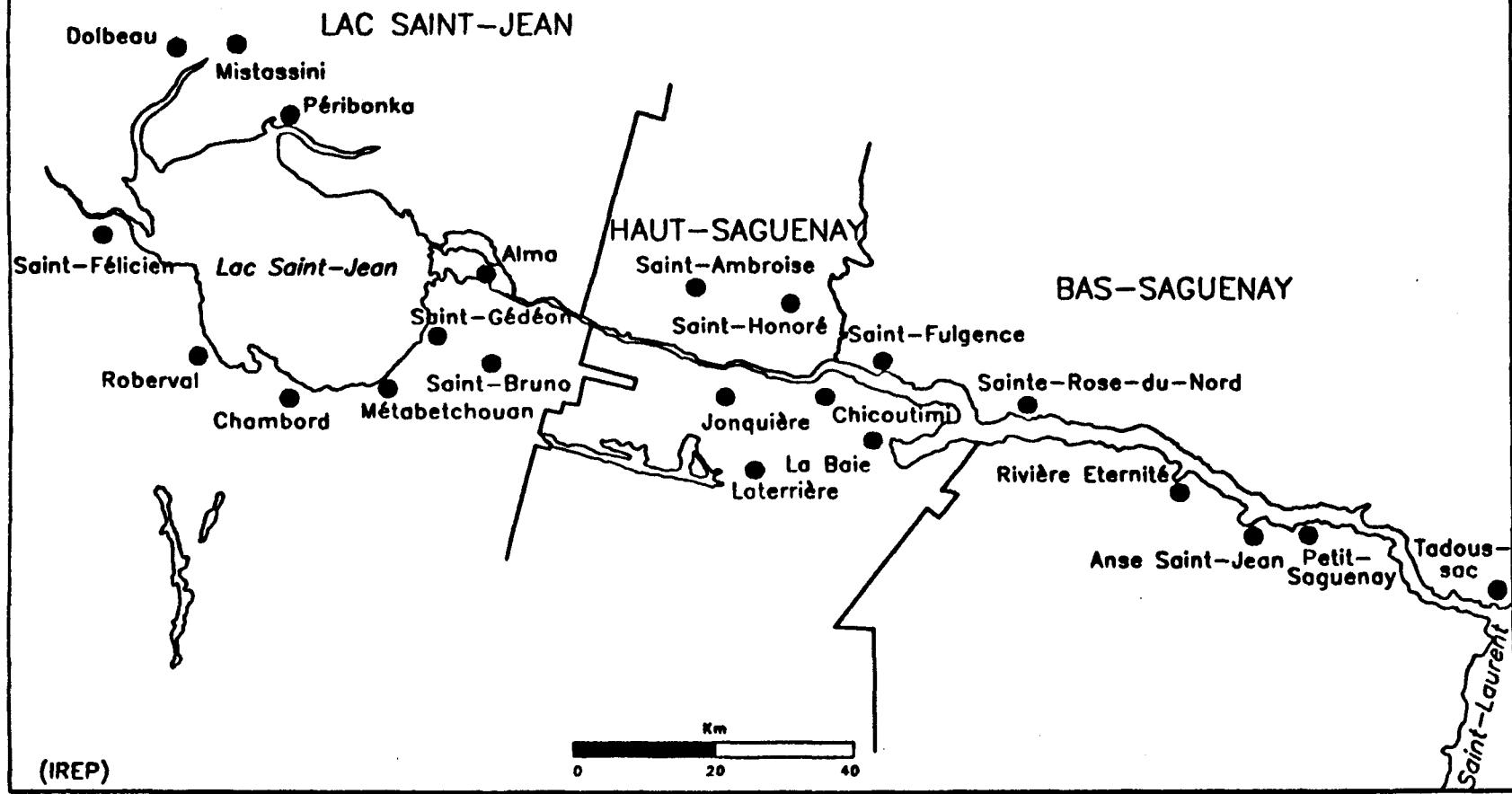
Tout d'abord, en ce qui concerne la reproduction de la population, nous nous intéressons à l'âge au mariage et à l'écart d'âge entre les conjoints. Nous cherchons à savoir, dans le contexte de colonisation de l'époque, si les conjoints se marient jeunes, s'ils sont

---

<sup>7</sup>La carte I-1 a été réalisée par Manon Bouchard, de l'IREP.

Carte I-1

## LE SAGUENAY ET SES SOUS-RÉGIONS



scolarisés, quelle est la proportion des remariages ainsi que l'étendue de l'aire matrimoniale.

Dans le chapitre suivant, l'on se penche sur les dimensions économiques de l'alliance. On pose ici la question des mariages à visée foncière qui restera sans réponse car visiblement le contrat n'apparaît pas comme le vecteur par où circule la terre. Il reste que les conventions qui régissent le partage des biens des époux, après la brisure du ménage par la mort ou la séparation, donnent des indications précieuses en ce qui concerne la préoccupation à la naissance de l'union, le sort de la veuve et plus généralement, sur le statut des individus qui contractent une alliance.

Enfin, on cherchera les traces d'une différenciation sociale dans ce milieu que l'on a tendance à qualifier d'homogène et égalitaire. Nous examinerons, par exemple, si la catégorie socioprofessionnelle des familles des contractants influence les choix matrimoniaux ou les choix des conventions économiques. Nous posons au départ qu'un critère de différenciation important à l'intérieur des familles pouvait résulter de la taille des familles. Nous avons à cet effet examiné l'impact du rang de naissance sur les donations au mariage.

Finalement, cette recherche permettra d'approfondir différents niveaux d'analyse du phénomène de l'alliance conjugale. En passant par l'échelle individuelle et ensuite familiale, elle illustre des pratiques

d'alliance qui, à l'échelle paroissiale, aboutissent à définir la cohésion sociale d'un espace fermé et restreint. Elle veut finalement replacer l'observation de comportements à micro-échelle dans un contexte démographique plus large, soit celui de la région du Haut-Saguenay pour la période de 1843 à 1911. Nous tentons de connaître les différents paramètres de l'alliance conjugale au Haut-Saguenay à partir des informations tirées des contrats de mariage et jumelées au fichier de population BALSAC-Saguenay, de l'IREP.

**CHAPITRE II**

**SOURCES ET MÉTHODOLOGIE**

Ce chapitre vise à présenter la démarche méthodologique mise en place et poursuivie au cours de cette étude. À cette fin, nous aborderons l'aspect technique de la recherche. Nous décrirons la source utilisée (le contrat de mariage) ainsi que les méthodes employées pour informatiser les données et analyser l'information. Pour terminer, nous ferons une critique de la source et de ses données.

## 2.1 Description de la source

Le corpus utilisé pour la recherche sur les alliances conjugales au Haut-Saguenay de 1843 à 1911 contient au total 1 813 contrats de mariage<sup>1</sup>. Ces contrats ont été relevés à partir de 17 greffes de notaires de la région du Saguenay déposés aux Archives nationales du Québec à Chicoutimi (ANQC) (voir Annexe A). Seulement quelques

---

<sup>1</sup>Il est impossible d'augmenter le corpus des contrats de mariage d'une manière significative. Il faut noter que l'année 1842 est marquée par la création de la première paroisse du Saguenay (Saint-Alexis) et, par le fait même, par l'ouverture des premières archives paroissiales. Par contre, il aurait été impossible de retrouver un contrat enregistré au Saguenay avant cette année-là car, si les archives paroissiales ouvrent en 1842, le premier bureau d'enregistrement de Chicoutimi où sont déposés les contrats notariés est ouvert seulement en 1849. Autrement dit, la plupart des contrats signés entre 1842 et 1849 ont tout de même été déposés dans les archives judiciaires du Saguenay.

contrats enregistrés au Saguenay proviennent d'un notaire de Québec, un dénommé Joseph Sirois.

La période à l'étude s'étend sur plus de 60 ans, soit de 1843 à 1911. C'est à l'intérieur de cette période qu'ont été signés les 1 813 contrats de mariage. Elle correspond à l'ouverture du Saguenay à la colonisation jusqu'au début de l'industrialisation et de l'urbanisation et elle fixe les limites de notre étude<sup>2</sup>.

Le relevé des contrats de mariage a constitué un travail important du fait que ceux-ci contenaient un nombre considérable d'informations à relever sur fiche (voir Annexe B). Cependant, les informations figurant dans les contrats ne sont pas toujours complètes et nous l'avons indiqué dans la liste des rubriques énumérée plus bas sous le terme de *renseignements facultatifs*. Pour chaque contrat, nous retrouvions les informations suivantes:

Renseignements généraux:

- 1) Nom, prénom du notaire;
- 2) Date du contrat de mariage;
- 3) Numéro du contrat de mariage;
- 4) Lieu du contrat de mariage;

---

<sup>2</sup>Les raisons pour lesquelles le relevé des contrats se termine en 1911 ne sont pas évidentes. Il semble qu'à l'époque où le relevé des contrats avait été réalisé par un étudiant, monsieur Gilles Durand, celui-ci s'était limité à cette période. Monsieur Durand avait d'ailleurs commencé une recherche sur les mariages qui n'a pas été complétée et celui-ci a mis ces contrats à la disposition de l'IREP. Je remercie monsieur Durand car le relevé des contrats de mariage représente un travail considérable.

Renseignements concernant les futurs époux et leurs parents:

- 5) Nom, prénom;
- 6) Pseudonyme;  
    - *Renseignement facultatif*
- 7) Profession;  
    - *Renseignement facultatif*
- 8) Qualité;  
    - *Renseignement facultatif*  
    \* Cette variable n'a pas été saisie lors de l'informatisation.
- 9) Âge;  
    - *Renseignement facultatif*  
    (Majeur ou mineur)
- 10) État matrimonial;  
    - *Renseignement facultatif*  
    \* Cette variable est utilisée surtout dans le cas où les futurs(es) conjoints(es) étaient veufs ou veuves.
- 11) Signature;  
    - *Renseignement facultatif*
- 12) Domicile;  
    - *Renseignement facultatif*
- 13) Ex-conjoint(e);  
    - *Renseignement facultatif*  
    \* Lorsqu'il y avait des renseignements sous la rubrique de l'ex-conjoint(e), ceux qui concernaient les parents du veuf ou de la veuve n'étaient pas indiqués.
- 14) Témoins du futur;  
    - *Renseignement facultatif*  
    \* Parents ou amis; nom, prénom, profession, résidence, lien avec le conjoint et signature.

15) Témoins de la future;

- *Renseignement facultatif*

\* Parents ou amis; nom, prénom, profession, résidence, lien avec la conjointe et signature.

Renseignements concernant les modalités du contrat de mariage:

16) et 17) Apports du futur époux et de la future épouse:

\* Ces rubriques comportent de l'information relative aux divers biens apportés au mariage. Nous devions noter s'il s'agissait d'un apport personnel des conjoints(es) ou d'un don offert par les parents, la famille ou autres individus. Cependant, il est important de savoir que le notaire ne précisait pas toujours si les biens étaient un apport ou un don<sup>3</sup>.

18) Régime matrimonial;

(Séparation de biens ou communauté de biens)

19) Douaire;

- *Renseignement facultatif*

\* Description du douaire avec indication s'il y a renonciation au douaire

20) Préciput;

- *Renseignement facultatif*

\* Description du préciput avec indication s'il y a renonciation au préciput

21) Autres mentions;

(a) - Pas tenus d'assumer les dettes des conjoints(es);  
(oui ou non)

- Droit de renonciation; (oui ou non)  
- Donation réciproque; (oui ou non)

- *Renseignement facultatif*

<sup>3</sup> Que ce soit un apport personnel ou un don des parents, de la famille ou d'autres individus, nous n'avons pas établi de distinctions lorsque nous avons fait la compilation et l'analyse de ces données. Pour les besoins de notre recherche, ces renseignements ont été inscrits sous la rubrique, "Apports".

- (a) Les détails de cette rubrique n'ont pas été informatisés du fait qu'ils n'étaient pas utiles pour cette recherche.

Comme nous l'avons mentionné précédemment, le relevé des contrats a été réalisé par monsieur Gilles Durand. Vu l'ampleur du relevé des contrats de mariage et la qualité du travail de G. Durand, nous n'avons pas jugé nécessaire de procéder à une validation.

D'autre part, il est à noter que les renseignements facultatifs lors de la rédaction des contrats de mariage dépendaient de la rigueur ou de la volonté des notaires à donner le minimum ou le maximum d'informations concernant les futurs époux et les modalités du contrat de mariage. Ce problème n'est pas unique au Saguenay. En effet, dans son étude sur le secteur de La Prairie en France aux 17e et 18e siècles, L. Lavallée mentionne avoir rencontré la même difficulté:

“Dans un minimum de mots, qui est propre à une société agraire en général peu bavarde, les notaires décrivent très sommairement le contenu d'un pacte unissant deux familles dont il est impossible d'apprécier le rang social qu'on devine toutefois apparenté, à moins que certaines clauses spécifiques n'en soulignent la différence. Toujours mariés selon la communauté de biens régie par la coutume de Paris, les futurs époux s'échangent des biens qui sont trop rarement précisés” (1992, p. 146).

Pour notre part, cette lacune a pu être comblée en grande partie<sup>4</sup> en procédant au jumelage de nos données avec celles du fichier de population (Saguenay) de l'IREP<sup>5</sup>.

## 2.2 Création du fichier sectoriel des contrats de mariage et du fichier d'exploitation

Comme nous pouvons le constater, les renseignements contenus dans les fiches de contrats de mariage sont particulièrement complexes. Un programme de saisie a été créé pour pouvoir traiter ces données. La saisie de données a été réalisée sur micro-ordinateur, à l'aide du logiciel DBASE (compilateur CLIPPER).

Pour faciliter l'entrée de données, le programme de saisie respecte l'ordre dans lequel se trouvent les renseignements figurant dans les formulaires de relevé<sup>6</sup>. La configuration du programme de saisie<sup>7</sup> prend la forme des cinq écrans suivants:

<sup>4</sup>Comme nous l'avons mentionné plus haut, cette lacune a été comblée sauf en ce qui s'applique à la rubrique "renseignements concernant les modalités du contrat de mariage".

<sup>5</sup>Il s'agit d'un fichier de population renfermant toutes les familles reconstituées à partir des actes de baptême, mariage et sépulture contenus dans les registres paroissiaux saguenayens pour la période comprise entre 1842 et 1971. Ce fichier permet de retracer les principaux événements de la vie de chaque individu ou famille ainsi que leur ascendance et leur descendance. Pour plus de détails sur cette question, se reporter à G. Bouchard, R. Roy et B. Casgrain. Reconstitution automatique des familles. Le système SOREP. Centre interuniversitaire de recherche sur les populations, 1985, 2 vol., 745 pages.

<sup>6</sup>On trouve en annexe (C) un exemple de contrat informatisé.

<sup>7</sup>Pour plus de détails sur ce programme de saisie, se reporter à Jocelyn Côté et alii. Description, relevé et informatisation des contrats de mariage enregistrés au Saguenay avant 1911, IREP, janvier 1990, 21 pages. (Document I-C-95).

- 1) Identification de l'acte et du contrat de mariage;
- 2) Identification des parties;
- 3) Apport du futur et de la future;
- 4) Description du régime matrimonial;
- 5) Observations générales.

L'étape suivant l'informatisation des données a été consacrée à la validation. Celle-ci a permis de corriger les erreurs commises lors de la saisie des 1 813 contrats de mariage. Toutes les variables informatisées ont été vérifiées dans environ 1 contrat sur 5. En somme, la validation a porté sur 20% des contrats. Dans l'ensemble, nous avons détecté un taux d'erreur inférieur à 1%. Par conséquent, nous estimons que le pourcentage d'erreurs qui subsiste est minime. De plus, il est important de noter que ces erreurs se limitent pour la plupart à des fautes de frappe ou d'orthographe. Par conséquent, ceci n'affectera en rien nos compilations et les résultats qui s'ensuivront.

La dernière opération consistant à jumeler le fichier sectoriel des contrats de mariage au fichier de population (Saguenay) a permis de récupérer des informations concernant les futurs époux et leurs parents (ex: profession, âge, signature, etc.). Pour chaque contrat, nous avions une moyenne de quatre à six individus à jumeler au fichier de population (Saguenay). Il s'agissait du futur époux, de ses père et mère, de la future épouse, de son père et de sa mère et, dans certains

cas, de l'ex-conjointe du futur époux et de l'ex-conjoint de la future épouse.

Les renseignements contenus dans les contrats de mariage se sont révélés très fiables et le jumelage a été relativement facile à réaliser. Pour les 1 813 contrats, nous avons jumelé 10 441 individus sur une possibilité de 10 461, ce qui signifie que presque 100% des individus ont pu être jumelés au fichier de population (Saguenay) (Voir Tableau II-1). Un taux de jumelage aussi élevé a contribué à une exploitation poussée du fichier sectoriel des contrats de mariage saguenayens.

Les différentes phases de la création du fichier sectoriel étant ainsi complétées, une autre étape importante s'avérait nécessaire avant d'entreprendre les requêtes pour l'analyse des données. Afin de faciliter l'exploitation du fichier sectoriel, nous sommes passée d'un langage DBASE à un langage ASCII. Le transfert du fichier sectoriel en fichier d'exploitation impliquait aussi un certain nombre d'étapes avant qu'il ne soit utilisable pour les fins de la recherche. Nous présentons brièvement ici ces différentes étapes qui relevaient du travail des informaticiens de l'IREP.

Tableau II-1

Nombre de jumelages réalisés par catégorie d'individus,  
à partir des contrats de mariage enregistrés au Saguenay avant 1911.

	Futur	Future	Père du futur	Mère du futur	Père de la future	Mère de la future	Ex-conjointe du futur	Ex-conjoint de la future	Total
Jumelé	1811	1812	1528	1528	1676	1676	277	133	10441
Non-jumelé	2	1	4	3	5	5	0	0	20
Total jumelable	1813	1813	1532	1531(a)	1681	1681	277	133	10461
%	99,9	99,9	99,7	99,8	99,7	99,7	100,0	100,0	99,8

Sources:

-Fichier sectoriel des contrats de mariage, Haut-Saguenay, 1843-1911.

-Fichier de population BALSAC-Saguenay, IREP.

Note:

(a) Le total jumelable n'est pas le même que celui du père du futur, car dans un contrat nous n'avions pas le nom et le prénom de la mère du futur.

- 1) Transformation du fichier DBASE en format ou langage ASCII, lequel est reconnaissable par l'ordinateur VAX de l'IREP;
- 2) Division du fichier DBASE en deux Tables parce qu'il contenait trop de champs (variables). Ces deux Tables sont la Table des mariages (ujf\_con) et la Table des témoins (ujf\_con1). L'annexe D montre les différentes variables contenues dans les contrats de mariage avec lesquelles nous pouvons travailler;
- 3) Transfert du fichier sur le VAX à l'aide du logiciel de communication KERMIT;
- 4) Transformation du fichier ASCII en Tables INGRES;
- 5) Création de deux outils pour rendre le fichier exploitable:
  - \* SING (version 6): celui-ci est un outil général avec lequel nous pouvons faire les requêtes;
  - \* QBF: outil adapté aux Tables pour visualiser seulement les contrats de mariage. On ne peut pas l'utiliser pour faire des modifications ou des requêtes.

Il est important de préciser que la Table des contrats de mariage a été conçue, d'une part, pour pouvoir comparer les individus inclus dans les 1 813 contrats et jumelés antérieurement à ceux du fichier de population BALSAC-Saguenay. D'autre part, cette Table permet aussi de relier nos individus aux trois Tables individu-couple-événement pour accéder aux variables utiles à l'analyse, soit le nombre de sujets, le nombre de familles, le nombre de frères et de soeurs, etc. Elle

permet aussi de créer des variables dérivées telles le rang de naissance, l'indice P.M.P. (alphabétisation), etc.

### 2.3 Représentativité des contrats de mariage

Selon L. Lavallée (1992, p. 143), le seul moyen pour mesurer la représentativité des contrats de mariage consiste à établir quelle proportion des mariages inscrits dans les registres paroissiaux comporte un acte rédigé par le notaire. Dans le cas qui nous occupe, le nombre total de mariages célébrés au Saguenay pour la période étudiée a été établi par le biais du fichier de population (Saguenay). Au total, 13 061 mariages ont été célébrés par le prêtre entre 1842 et 1911. De ce nombre, 1 813 couples sont passés par le notaire pour un contrat de mariage, ce qui représente 13,9% de l'ensemble des mariages célébrés au Saguenay avant 1911 (voir Tableau 11-2).

Dans le tableau II-2 portant sur la proportion des mariages ayant donné lieu à un contrat de mariage, on remarque une augmentation constante du nombre de contrats. On note cependant une légère baisse au cours de la décennie 1892-1901 mais qui ne semble pas significative. Cette baisse est attribuable à l'ouverture du district judiciaire de Roberval en 1892. À partir de cette date, les résidents des paroisses du Lac-Saint-Jean se rendaient à Roberval pour passer un contrat de mariage.

Tableau II-2

Proportion des mariages ayant donné lieu à un contrat de mariage,  
par décennie, district judiciaire de Chicoutimi, 1843-1911.

Décennies	Nombre de contrats	Nombre de mariages	Contrats/Mariages %
1842-1851	18	400	4,5
1852-1861	85	648	13,1
1862-1871	180	1152	15,6
1872-1881	250	1615	15,5
1882-1891	291	2111	13,8
1892-1901	356	2935	12,1
1902-1911	633	4200	15,1
Total	1813	13061	13,9

Sources:

-Fichier sectoriel des contrats de mariage, Haut-Saguenay, 1843-1911.

-Fichier de population BALSAC-Saguenay, IREP.

L'examen du tableau II-2 fait également ressortir que peu de contrats ( $N=18$ ) ont été signés au cours de la première décennie (1842-1851). Ceci s'explique par le fait que les archives paroissiales sont ouvertes 6 ans avant les archives judiciaires de Chicoutimi. Ceci occasionne donc une sous-représentation des contrats de mariage pour cette décennie.

Dans l'ensemble, nous avons la totalité des contrats de mariage signés au Saguenay entre 1843 et 1911. Ceci laisse croire à la très bonne représentativité de notre corpus, lequel nous permettra de répondre aux questions soulevées par cette recherche sur les différents paramètres de l'alliance conjugale.

Sur le plan de la représentativité spatiale de ce corpus, le tableau II-3 fait ressortir que la plupart des individus ayant signé un contrat de mariage provenait du Haut-Saguenay. En effet, près de la moitié des hommes (41,4%) et des femmes (44,4%) résidaient à Chicoutimi alors que les autres se distribuaient entre La Baie (34,7% des hommes et 41,8% des femmes) et Jonquière (11% des conjoints et 9,5% des conjointes). En fait, 87,1% des conjoints et 95,7% des conjointes donnaient pour lieu de résidence le Haut-Saguenay lorsqu'ils signaient leur contrat de mariage. Pour sa part, la sous-région du Lac-Saint-Jean ne représentait que 8% des hommes et environ 1% des femmes. Ce résultat est en partie imputable au fait que les paroisses du Haut-Saguenay ont été ouvertes les premières dans la région. Il faut noter aussi que la colonisation de la région qui s'est étendue jusqu'à des secteurs moins riches du Lac-Saint-Jean n'a été complétée que dans les années 1940.

On serait tenté de croire que Chicoutimi et La Baie étaient sur-représentées dans notre corpus. Nous avons examiné cette possibilité et constaté qu'il n'en était rien. Pour ce faire, nous avons évalué à combien s'élevait la population des municipalités et/ou paroisses touchées par l'étude à la fin de la période d'observation. La population totale des municipalités et des paroisses concernées a pu être établie grâce à l'étude réalisée par M. Saint-Hilaire (1990) sur la population du Saguenay entre 1843 et 1986. Dans la sous-région du Haut-

Tableau II-3

Résidences des conjoints et des conjointes, Haut-Saguenay, 1843-1911.

RÉSIDENCES (Micro-régions)	CONJOINTS		CONJOINTES	
	Nb. total	%	Nb. total	%
1. Bas-Saguenay	59	3,4	46	2,8
2. Chicoutimi	714	41,4	717	44,4
3. Jonquière	189	11,0	154	9,5
4. La Baie	598	34,7	675	41,8
5. Saint-Ambroise	25	1,5	8	0,5
6. Alma	114	6,6	10	0,6
7. Dolbeau-Mistassini	1	0,1	0	0,0
8. Roberval	23	1,3	5	0,3
Total des résidences	1723	100,0	1615	100,0
9. Hors-région	70	3,9	32	1,8
10. Indéterminés	20	1,1	166	9,2
Total des contrats	1813	100,0	1813	100,0

Sources:

-Fichier sectoriel des contrats de mariage, Haut-Saguenay, 1843-1911.

-Fichier de population BALSAC-Saguenay, 1843-1911.

Saguenay en 1911, le nombre de résidents s'élevaient à 2 465 à Chicoutimi, 3 554 à La Baie alors que Jonquière avait une population de 3 432 individus et 606 pour Saint-Ambroise<sup>8</sup>. A lui seul, ce secteur

<sup>8</sup>Les nombres totaux d'habitants ne sont pas d'une précision absolue, mais présentent un niveau satisfaisant de fiabilité. Ils ont été calculés à l'aide des recensements canadiens et des rapports annuels des curés. De plus, lorsque les données n'étaient pas disponibles, plusieurs nombres ont dû être estimés en fonction de divers critères: répartition postérieure des effectifs, comparaison avec les populations indiquées dans les rapports annuels, etc. Pour plus de

représente environ 85% des contrats passés chez le notaire. Pour ce qui est du Bas-Saguenay, nous retrouvons 2 465 habitants en 1911. Quant aux trois municipalités du Lac-Saint-Jean, nous avions une population totale de 1 512 habitants pour Alma, 2 849 habitants pour Roberval et 763 habitants pour Dolbeau-Mistassini en 1911. Compte tenu que le Haut-Saguenay représentait environ 68% de la population durant la période d'observation, les résultats issus de nos analyses se rapporteront à cette sous-région. Ceci est d'autant plus représentatif que nos individus qui avaient signé un contrat de mariage provenaient en majorité de cette sous-région.

Sur le plan de la représentativité socioprofessionnelle de ce corpus, le tableau II-4 montre la distribution des conjoints qui ont signé un contrat selon leurs catégories socioprofessionnelles en comparaison avec l'ensemble des individus qui se sont mariés au Saguenay<sup>9</sup>. Les résultats se fondent, d'une part, sur le fichier sectoriel des contrats de mariage et, d'autre part, sur le fichier de population (Saguenay). Il ressort en premier lieu que des contrats de mariage étaient passés au sein de neuf catégories socioprofessionnelles. Parmi les travailleurs non manuels, on retrouve des industriels et commerçants, certains membres des professions libérales, des cadres

---

détails, voir M. Saint-Hilaire, Population des unités résidentielles de base (URB) Saguenay, 1843-1986, IREP, mai 1990, 23 pages. (Document II-C-149).

<sup>9</sup>On retrouve peu d'information sur la profession de la femme dans le fichier de population (Saguenay), et très rarement dans le fichier sectoriel des contrats de mariage. La représentativité socioprofessionnelle du corpus a donc été établie selon la profession de l'homme.

Tableau II-4

Catégories socioprofessionnelles des conjoints selon le fichier sectoriel des contrats de mariage  
et le fichier de population BALSAC-Saguenay, par périodes, Haut-Saguenay, 1843-1911.

Catégories socioprofessionnelles	Conjoints-Contrats(a)								Individus-Saguenay							
	1843-1870		1871-1891		1892-1911		Total		1843-1870		1871-1891		1892-1911		Total	
	N.a.	%	N.a.	%	N.a.	%	N.a.	%	N.a.	%	N.a.	%	N.a.	%	N.a.	%
1. Industriels et commerçants	7	3,2	27	5,5	74	8,1	108	6,6	14	1,6	65	2,2	178	3,3	257	2,8
2. Professions libérales	12	5,5	7	1,4	24	2,6	43	2,6	14	1,6	19	0,6	59	1,1	92	1,0
3. Cadres et cols blancs qualifiés	1	0,5	5	1,0	22	2,4	28	1,7	2	0,2	6	0,2	49	0,9	57	0,6
4. Employés de bureau, cols blancs semi- et non qualifiés	3	1,4	8	1,6	10	1,1	21	1,3	5	0,6	6	0,2	16	0,3	27	0,3
5. Cultivateurs	181	82,3	387	78,7	529	57,7	1097	67,3	574	66,0	2215	74,3	3497	64,5	6286	67,8
6. Artisans	4	1,8	12	2,4	31	3,4	47	2,9	22	2,5	53	1,8	140	2,6	215	2,3
7. Ouvriers qualifiés. Gens de métier	10	4,5	40	8,1	131	14,3	181	11,1	86	9,9	219	7,3	657	12,1	962	10,4
8. Ouvriers semi- et non qualifiés	2	0,9	6	1,2	96	10,5	104	6,4	153	17,6	399	13,4	826	15,2	1378	14,9
Total	220	100,0	492	100,0	917	100,0	1629	100,0	870	100,0	2982	100,0	5422	100,0	9274	100,0

9. Indéterminés, autres, professions non déclarées	41	15,7	70	12,5	73	7,4	184	10,1	1163	57,2	894	23,1	1680	23,7	3737	28,7
Total	261		562		990		1813		2033		3876		7102		13011	

Sources:

-Fichier sectoriel des contrats de mariage, Haut-Saguenay, 1843-1911.

-Fichier de population BALSAC-Saguenay, IREP.

Note:

(a) Sur un total de 1813, il y a 29 cas pour lesquels nous avons utilisé la date du contrat de mariage car nous n'avions pas la date de l'acte du mariage.

et cols blancs qualifiés ainsi que des employés de bureau, cols blancs semi et non qualifiés. Du côté des travailleurs manuels, nous avons des cultivateurs, des artisans, des ouvriers qualifiés et gens de métier de même que des ouvriers semi- et non qualifiés. On retrouve enfin dans notre corpus quelques travailleurs dont la profession demeure indéterminée, soit parce qu'elle était absente dans le fichier de population (Saguenay), soit parce qu'elle n'a pas été déclarée au moment de la signature du contrat de mariage.

Si nous comparons la distribution des conjoints qui ont signé un contrat à l'ensemble des individus qui se sont mariés au Saguenay selon les catégories socioprofessionnelles, on constate que les individus se répartissent sensiblement de la même façon dans les neufs catégories socioprofessionnelles. On retrouve dans la région une majorité de travailleurs manuels (87,7% pour les individus qui ont passé un contrat et 95,4% pour l'ensemble des individus Saguenay) et plus particulièrement un nombre important de cultivateurs (environ 67% pour les contractants et l'ensemble des individus qui se sont mariés au Saguenay). Ces résultats correspondent au contexte de la région pour la période étudiée. Dans l'ensemble, on peut donc croire que le corpus des contrats est représentatif de la population saguenayenne.

Cependant, si on regroupe les quatre premières catégories qui sont celles des non-manuels, on remarque que les conjoints qui ont

signé un contrat sont surreprésentés selon un facteur approximatif de trois par rapport à l'ensemble des individus qui se sont mariés au Saguenay. Autrement dit, nous avons un pourcentage de 12,2% de travailleurs non manuels pour les conjoints qui ont signé un contrat, contrairement à 4,7% pour les individus-Saguenay. Quant aux travailleurs manuels, ceux-ci se distribuent de façon similaire quand on compare les conjoints à l'ensemble des individus qui se sont mariés au Saguenay. La seule catégorie qui diffère est celle des ouvriers semi- et non qualifiés (catégorie 8). Celle-ci est sous-représentée par rapport aux individus du Saguenay, avec un pourcentage de 6,4% pour les conjoints qui ont signé un contrat contrairement à 14,9% pour les individus-Saguenay. Finalement, on constate pour toute la période étudiée que les travailleurs non manuels signaient plus de contrats que les travailleurs manuels.

En somme, malgré certaines limites ou lacunes, les 1 813 contrats de mariage contiennent un vaste éventail de renseignements. Nous les avons exploités de multiples façons, de manière à ce qu'ils ouvrent la voie à une meilleure compréhension des différents aspects de l'alliance conjugale.

**CHAPITRE III**

**CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES ET  
SOCIOCULTURELLES DE L'ALLIANCE**

Le mariage constituait un événement majeur dans la vie des individus comme dans le cycle des familles. Dans les sociétés du passé, il marquait le plus souvent la formation d'une nouvelle unité de production et de consommation, en même temps que le début de la constitution de la descendance du couple (D. Gauvreau, 1992, p. 27). Ceci ne pouvait se produire que lorsque les conjoints disposaient de moyens suffisants pour assurer l'établissement de cette unité, ce qui affectait en retour la capacité reproductrice du couple (J.-L. Flandrin, 1976).

Dans son étude sur la ville et la population de Québec au temps de la Nouvelle-France, D. Gauvreau a démontré que l'alliance matrimoniale apparaissait à cette époque comme un élément essentiel de la dynamique de reproduction au sein des sociétés (le mécanisme autorégulateur idéal). D'ailleurs, lorsque prévalaient des conditions économiques et sociales difficiles, l'établissement des conjoints était retardé. Du même coup, l'âge au mariage s'élevait, ce qui affectait également la taille des descendances. À l'inverse, à la suite d'une augmentation des taux de mortalité, l'âge au mariage pouvait

s'abaisser et l'on assistait alors à des reprises assez considérables. De même, le nombre de remariages et les délais plus ou moins rapprochés de ces derniers pouvaient agir soit comme un frein, soit comme un catalyseur de la capacité reproductrice des couples (D. Gauvreau, 1991, p. 15). Ainsi, dans les régions de colonisation, la disponibilité des terres et les plus grandes facilités d'établissement des couples ont généralement favorisé la nuptialité (D. Gauvreau, 1992, p. 28). Le Saguenay n'a pas échappé à ces particularités.

De plus, la conclusion d'une alliance était le résultat d'une dynamique sociale aux multiples aspects. Elle tenait autant compte du potentiel offert par le marché matrimonial que des pratiques sociales en matière de nuptialité. Toutefois, il n'est pas facile d'évaluer l'influence des divers facteurs conduisant à la formation d'un couple. En effet, la rencontre de deux individus était peut-être (en théorie) le fruit du hasard. Leur union l'était probablement un peu moins. Nous pensons qu'avant d'en arriver à l'alliance d'un homme et d'une femme, certains critères, tels l'âge de chacun ainsi que le nombre d'années les séparant l'un de l'autre, pouvaient prévaloir dans le choix du conjoint.

Dans le cadre du présent chapitre, nous ferons une description de quelques caractéristiques démographiques et socioculturelles ayant marqué la formation des couples qui se sont non seulement mariés au Saguenay mais qui ont souscrit un contrat de mariage entre 1843 et 1911. En premier lieu, nous nous intéresserons d'abord à certaines

caractéristiques démographiques, soit l'âge des hommes et des femmes au moment du mariage et, s'il y a lieu, lors du remariage, à l'écart d'âge entre les conjoints qui convolaient en première ou en seconde noce et à l'état matrimonial des époux au moment du mariage. Finalement, nous examinerons deux caractéristiques socioculturelles, soit le degré d'alphabétisation et la répartition des mariages endogames et exogames.

### 3.1 Âge au mariage

Contrairement à certains modèles européens de nuptialité, celui de la société québécoise des 19e et 20e siècles montrait que la nuptialité était très répandue et les âges moyens au premier mariage assez précoce (D. Gauvreau et M. Bourque, 1990, p. 447). Dans une étude comparant les provinces canadiennes les unes aux autres, E. M. Gee (1982) a démontré que, de 1861 à 1891, l'âge moyen au premier mariage se situait au Québec autour de 27 ans pour les hommes, alors qu'il était d'au moins 28 ans en Ontario; la différence était moins marquée du côté des femmes (25 ans au Québec et entre 25 et 26 ans en Ontario)<sup>1</sup>. Dans le cas du Saguenay, D. Gauvreau et M. Bourque ont démontré qu'avant 1930, cette région présentait des traits encore plus originaux: la nuptialité était quasi universelle et les âges au mariage encore plus précoce. L'âge moyen des hommes au premier mariage se situait autour de 24,5 ans, tandis qu'il était de 20,6 ans pour les

---

<sup>1</sup> GEE, Ellen M. "Marriage in Nineteenth-Century Canada", Revue canadienne de sociologie et d'anthropologie, Vol. 19, no. 3, 1982, pp. 311-325.

femmes. Ces différences seraient attribuables en partie à la possibilité qu'avaient les jeunes couples de s'établir. Cette remarque se rapporte uniquement au monde paysan (D. Gauvreau et M. Bourque, 1990, p. 147).

Dans le cas de notre recherche, quels étaient les âges moyens aux premiers mariages et aux remariages pour les conjoints et les conjointes qui avaient signé un contrat de mariage au Haut-Saguenay entre 1843 et 1911?

L'âge des futurs conjoints au mariage figurait rarement dans les contrats de mariage. La plupart du temps, il était mentionné que le futur conjoint ou la future conjointe était mineur(e) ou majeur(e). Aucune autre indication ne permettait de connaître leur âge au premier mariage ou au remariage. L'âge moyen au mariage pour les conjoints et les conjointes ayant signé un contrat a donc été calculé à partir du fichier de population BALSAC (Saguenay). Il n'a pas été possible de connaître l'âge au mariage pour l'ensemble des individus considérés car nous n'avions pas toujours l'information nécessaire (date de naissance, date du mariage, etc.) permettant le calcul de l'âge au moment du mariage. Tout de même, nous avons pu calculer l'âge au mariage pour 87,1% des hommes et 91% des femmes. Les tableaux III-1 et III-2 donnent l'âge moyen des hommes et des femmes au moment du mariage et du remariage.

Tableau III-1

Âge moyen des conjoints aux premiers mariages et aux remariages, par périodes,Haut-Saguenay, 1843-1911.

Périodes	Premiers mariages N.a.	Age moyen	Remariages N.a.	Age moyen	Total N.a.
1843-1870	163	25,2	24	43,2	187
1871-1891	422	25,5	64	42,6	486
1892-1911	757	26,0	143	41,2	900
Total(a)	1342	25,7	231	41,8	1573

Sources:

- Fichier sectoriel des contrats de mariage, Haut-Saguenay, 1843-1911.
- Fichier de population BALSAC-Saguenay, IREP.

Note:

- (a) Le total est de 1573 car il y a 240 cas pour lesquels nous n'avons pas l'âge au mariage ou au remariage.

Tableau III-2

Âge moyen des conjointes aux premiers mariages et aux remariages, par périodes,Haut-Saguenay, 1843-1911.

Périodes	Premiers mariages N.a.	Age moyen	Remariages N.a.	Age moyen	Total N.a.
1843-1870	186	20,8	16	39,8	202
1871-1891	481	22,2	29	34,7	510
1892-1911	856	22,2	73	37,9	929
Total(a)	1523	22,0	118	37,4	1641

Sources:

- Fichier sectoriel des contrats de mariage, Haut-Saguenay, 1843-1911.
- Fichier de population BALSAC-Saguenay, IREP.

Note:

- (a) Le total est de 1641 car il y a 172 cas pour lesquels nous n'avons pas l'âge au mariage ou au remariage.

Quel que soit leur état matrimonial, il ressort que l'âge moyen des hommes à l'occasion du mariage dépassait toujours celui des femmes. Au premier mariage, l'écart d'âge était d'environ quatre ans alors que l'âge moyen de l'homme était de 25,7 ans et celui de la femme était de 22 ans. Quant aux remariages, l'âge moyen des hommes se situait à 41,8 ans par rapport à 37,4 ans pour les femmes. De plus, il est intéressant de constater que l'écart d'âge entre les individus qui se remariaient était aussi de quatre ans environ. Dans l'ensemble, l'âge au premier mariage et au remariage des hommes et des femmes ne connaît pas vraiment de variation significative sauf en ce qui concerne les conjointes (voir tableau III-2). Dans ce cas-ci, et pour la période s'échelonnant de 1871 à 1891, on remarque que l'âge moyen des conjointes au premier mariage accuse une augmentation d'un an environ, alors que l'âge moyen des femmes au remariage connaît une baisse de cinq ans environ. L'état actuel de nos travaux ne permet pas d'expliquer cette légère hausse pour l'âge moyen au premier mariage pour la période observée (1871-1891). Pour ce qui est de la baisse d'âge au remariage, elle pourrait être l'effet d'un effectif peu élevé ( $N=29$ ).

Finalement, si on se reporte aux travaux auxquels nous réféptions un peu plus haut, on constate une certaine concordance entre nos résultats et ceux de D. Gauvreau et M. Bourque (1990) portant sur la nuptialité et l'âge moyen au mariage des individus mariés au Saguenay pour la même période d'observation. En effet, la

comparaison de l'âge moyen des deux groupes étudiés montre que le mariage avait lieu à un âge relativement peu élevé. De plus, D. Gauvreau et M. Bourque ont eux aussi observé que, lors de la formation d'un couple, la femme était généralement plus jeune que son conjoint. Selon D. Gauvreau (1991, p. 106), cet écart d'âge en faveur de l'homme<sup>2</sup> s'expliquerait en partie par une maturité physique atteinte plus rapidement chez les femmes, un rythme démographique fixant plus ou moins implicitement le niveau de la reproduction, un effet des responsabilités économiques plus directes portées par les hommes ou encore l'expression d'une inégalité séculaire entre les sexes. Ce sont là les facteurs qui pourraient être responsables de la situation observée.

D'autre part, D. Gauvreau a fait remarquer que l'âge auquel un individu se mariait dépendait aussi des conditions socio-économiques et culturelles concrètes dans lesquelles il se trouvait ainsi que des exigences plus ou moins grandes qui entouraient le choix de son conjoint. Si, par exemple, les contraintes liées au rang social prévalaient pour certaines catégories de personnes, leur mariage pouvait être retardé. Dans d'autres cas, certaines situations familiales pouvaient retarder ou faire devancer le mariage des enfants (D. Gauvreau, 1991, pp. 99-100). Il n'est pas facile de saisir ou de comprendre quelle dynamique prévalait à cette époque, car se marier

---

<sup>2</sup>Cette dernière constatation s'observe d'ailleurs dans plusieurs études abordant le thème de la nuptialité québécoise (G. Bouchard, 1996; D. Gauvreau et M. Bourque, 1990; G. Postelec, 1995).

à un âge peu élevé ou " *sur le tard* " relevait probablement de plusieurs facteurs. Toutefois, deux éléments ont été analysés et seront considérés dans un prochain chapitre, soit l'âge moyen selon la catégorie socioprofessionnelle et l'âge moyen selon le rang de naissance.

### 3.2 Écart d'âge entre les conjoints

Dans un premier temps, il a été démontré qu'entre 1843 et 1911, l'écart d'âge entre les conjoints se situait autour de quatre ans. Nous voulons maintenant examiner cette question un peu plus attentivement en nous attardant sur l'écart d'âge entre les époux. Il s'agit d'une analyse comparée qui porte sur l'ensemble des mariages célébrés au Saguenay et sur ceux pour lesquels il y a eu contrat de mariage.

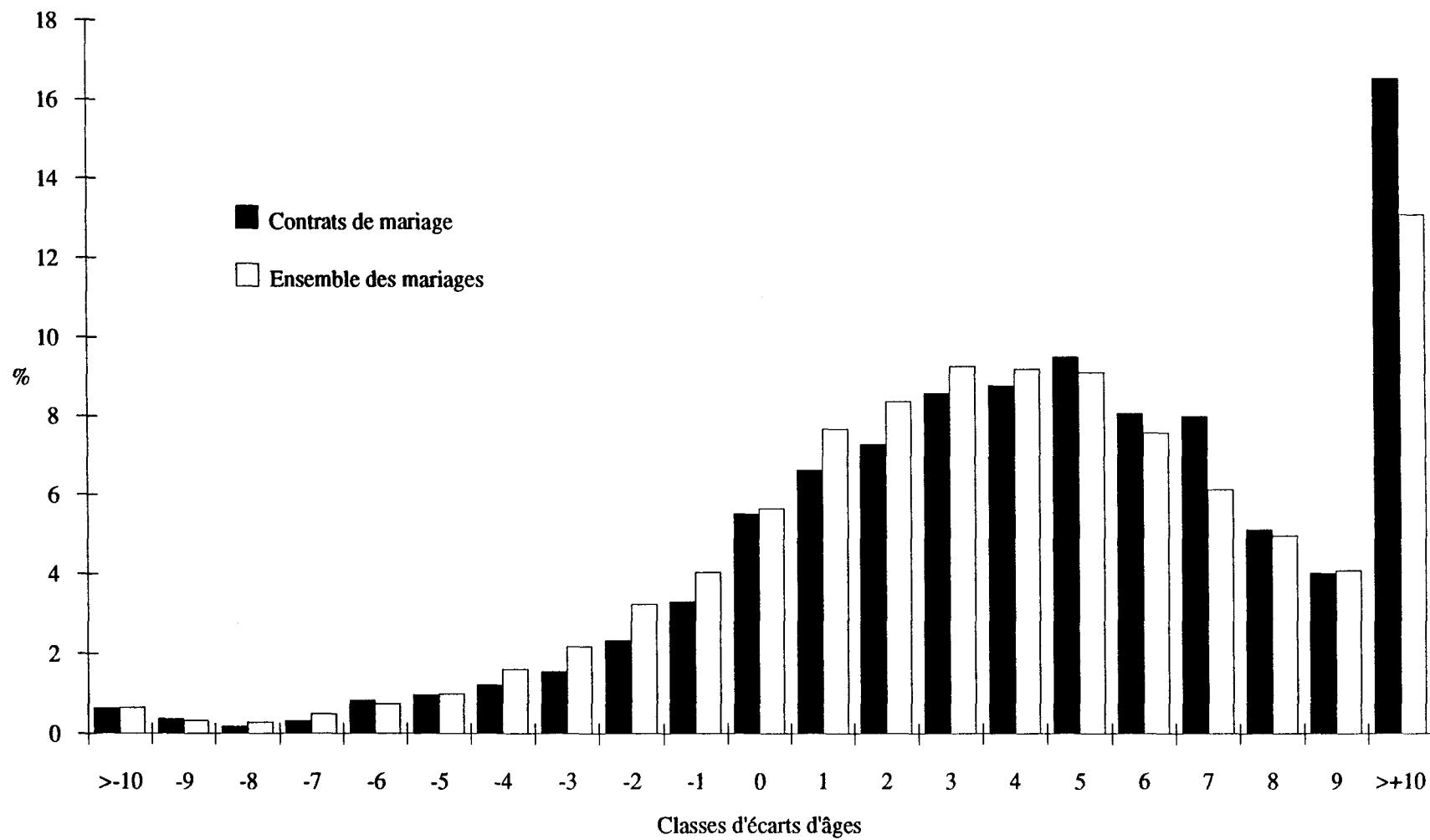
Ainsi, les écarts d'âge entre les conjoints ont été calculés à l'aide du fichier de population (Saguenay) et du fichier sectoriel des contrats de mariage. Tout d'abord, nous devions connaître l'âge au mariage des époux avant d'établir l'écart d'âge entre ceux-ci. Trois données étaient nécessaires pour faire le calcul de l'âge au mariage, soit la date de naissance, la date de mariage et la date de décès. L'absence d'une seule de ces dates empêchait de faire ce calcul. Par conséquent, nous avons pu obtenir la distribution des écarts d'âge entre les conjoints et les conjointes pour environ 76% de l'ensemble des mariages célébrés au Saguenay et pour 85% des contrats de mariage.

Le graphique III-1 montre la distribution des écarts d'âge pour l'ensemble des mariages célébrés au Saguenay et pour les individus qui ont souscrit un contrat de mariage<sup>3</sup>. Nous avons d'abord examiné les écarts d'âge lorsque l'homme était plus âgé que la femme (symbole +). Le graphique III-1 montre une courbe adoptant un mouvement ascendant qui plafonne entre trois et cinq ans d'écart d'âge pour adopter ensuite un mouvement descendant. Ainsi, la majorité des effectifs se situe entre un an et cinq ans d'écart d'âge, soit 43,7% pour l'ensemble des mariages et 40,8% chez les individus qui ont passé un contrat. De plus, il faut noter le nombre considérable d'hommes qui avaient plus de 10 ans d'écart d'âge avec leur conjointe, soit 13,1% pour l'ensemble des individus mariés au Saguenay et 16,5% chez les individus qui ont souscrit un contrat. À l'opposé, c'est-à-dire lorsque la femme était plus âgée que l'homme lors du mariage (symbole -), le graphique III-1 affiche une courbe adoptant dès le départ un mouvement descendant. Nous obtenons un effectif qui se situe entre un ans et six ans d'écart, soit 12,9% pour l'ensemble des mariages et 10,2% chez les femmes qui avaient signé un contrat. Dans l'ensemble, si on compare la distribution des écarts d'âge entre les deux fichiers, on ne voit pas de différences marquées, c'est-à-dire que les individus qui avaient signé un contrat de mariage se comportaient de façon assez similaire à l'ensemble des individus mariés au Saguenay entre 1843 et 1911.

---

<sup>3</sup>La distribution des écarts d'âge est aussi présentée sous la forme d'un tableau, voir l'annexe (E).

**Graphique III-1: Distribution des écarts d'âges entre conjoints ayant signé un contrat et pour l'ensemble des mariages du Saguenay, 1843-1911.**



Comme nous l'avons mentionné précédemment, la seule différence observée était celle d'un écart d'âge en faveur de l'homme. Cette observation soulève cependant une autre question. S'il est vrai que l'homme avait plus de chance d'unir sa destinée à une femme plus jeune, est-il possible qu'il ait également eu plus de facilité à se remarier? Pour y répondre, il faudra examiner la proportion des mariages et des remariages. Cette question sera abordée dans la prochaine partie de ce chapitre. En conclusion, l'analyse a montré que les couples qui ont souscrit un contrat de mariage se comportaient de façon similaire à l'ensemble des couples qui se sont mariés au Saguenay.

### 3.3 État matrimonial

Dans le cadre de cette recherche, nous avons examiné de plus près la question de l'état matrimonial pour l'ensemble des mariages célébrés au Saguenay, de même que pour les couples ayant signé un contrat de mariage entre 1843 à 1911. Le but de cet exercice consistait, par exemple, à déterminer quelle proportion de veufs remariaient des veuves, quelle autre des célibataires, etc. Les calculs ont été effectués pour les quatre types d'unions possibles, soit celle entre un veuf et une veuve, l'union d'un veuf avec une célibataire, l'alliance d'un célibataire avec une veuve ainsi qu'une union entre deux célibataires. Le tableau III-3 illustre l'état matrimonial des hommes et des femmes pour l'ensemble des mariages célébrés au Saguenay. De 1843 à 1911, 85,8% des mariages célébrés au Saguenay

impliquaient deux célibataires alors que l'union d'un veuf et d'une veuve ne représentait que 3,3% des mariages. En ce qui concerne les

Tableau III-3

**État matrimonial des couples pour l'ensemble des mariages célébrés au Saguenay, par périodes, 1843-1911.**

État matrimonial	Périodes						Total	
	1843-1870		1871-1891		1892-1911			
	N.a.	%	N.a.	%	N.a.	%	N.a.	%
Veuf/veuve	43	(a) 10,0	104	24,2	282	65,7	429	100,0
		(b) 2,1		2,7		4,0		3,3
Veuf/célibataire	178	15,2	332	28,3	663	56,5	1173	100,0
		8,8		8,6		9,3		9,0
Célibataire/veuve	57	22,9	74	29,7	118	47,4	249	100,0
		2,8		1,9		1,7		1,9
Célibataire/célibataire	1755	15,7	3367	30,1	6065	54,2	11187	100,0
		86,3		86,8		85,1		85,8
Total	2033	15,6	3877	29,7	7128	54,7	13038	100,0

Source:

-Fichier de population BALSAC-Saguenay, IREP.

Notes:

(a) % en ligne

(b) % en colonne

deux autres types d'union impliquant un veuf et une célibataire puis une veuve et un célibataire, ils représentaient (à eux deux) près de 11% des mariages. Dans la plupart des cas (9%), il s'agissait de veufs épousant des célibataires. De plus, si on observe les quatre types d'union en rapport avec les trois sous-périodes à l'étude (1843-1870, 1871-1891, 1892-1911), on constate que les pourcentages varient très

peu d'une sous-période à l'autre. La majorité des alliances étaient toujours conclues entre deux conjoints célibataires. En ce qui concerne les secondes noces, le mariage d'un veuf et d'une célibataire comptait pour 63,4% de l'ensemble des remariages alors que celui d'une veuve avec un célibataire se chiffrait à 13,5% de l'ensemble de ces remariages<sup>4</sup>. On constate par le fait même une proportion de remariages supérieure chez l'homme.

En ce qui a trait à la proportion de mariages unissant deux conjoints célibataires, ce résultat rejoint celui établi par D. Gauvreau dans son étude sur la ville et la population de Québec au temps de la Nouvelle-France (1991, p. 92). Il en est de même pour les remariages, alors que Cabourin (1978, p. 309) a lui aussi remarqué que "l'union entre un veuf et une célibataire constitue le cas le plus fréquent des remariages, c'est-à-dire environ la moitié".

Le tableau III-4 porte lui aussi sur l'état matrimonial, mais cette fois-ci pour les couples qui ont signé un contrat de mariage au Saguenay. Les données de ce tableau créé à partir du fichier sectoriel des contrats de mariage reposent sur 1 751 unions (il y a 62 cas pour lesquels le mariage n'a probablement pas été célébré au Saguenay). Par ce tableau, nous voulions vérifier si la distribution des mariages

---

<sup>4</sup>Le calcul du nombre total des remariages est possible par l'addition de trois types d'union; (veuf/veuve) + (veuf/célibataire) + (célibataire/veuve).

impliquant deux veufs, un veuf ou une veuve et un(e) célibataire ainsi que deux célibataires était du même ordre dans le cas des mariages

Tableau III-4

**État matrimonial des couples ayant signé un contrat de mariage,  
par périodes, Haut-Saguenay, 1843-1911.**

État matrimonial	Périodes							
	1843-1870		1871-1891		1892-1911		Total	
	N.a.	%	N.a.	%	N.a.	%	N.a.	%
Veuf/veuve	8	(a) 9,8 (b) 3,2	21	25,6 3,9	53	64,6 5,5	82	100,0 4,7
Veuf/célibataire	24	13,0 9,5	55	29,7 10,2	106	57,3 11,0	185	100,0 10,6
Célibataire/veuve	12	26,1 4,8	13	28,3 2,4	21	45,7 2,2	46	100,0 2,6
Célibataire/célibataire	208	14,5 82,5	448	31,2 83,4	782	54,4 81,3	1438	100,0 82,1
Total (c)	252	14,4	537	30,7	962	54,9	1751	100,0

Sources:

-Fichier sectoriel des contrats de mariage, Haut-Saguenay, 1843-1911.

-Fichier de population BALSAC-Saguenay, IREP.

Notes:

(a) % en ligne

(b) % en colonne

(c) Le total est de 1751 car il y a 62 cas pour lesquels nous n'avons pas trouvé de mariage célébré au Saguenay.

avec contrat que pour l'ensemble des mariages célébrés au Saguenay. Pour la période à l'étude, 82,1% des mariages avec contrat unissaient deux conjoints célibataires. La proportion restante des mariages avec contrat se distribuaient ainsi dans les autres types d'union: 4,7% de mariages entre veufs, 10,6% d'alliances entre un veuf et une

célibataire puis 2,6% de mariages entre un célibataire et une veuve. En ce qui a trait aux remariages avec contrat, les alliances entre un veuf et une célibataire représentaient 59,1% des remariages et les unions entre une veuve et un célibataire totalisaient 14,6% des remariages. On constate là aussi une proportion de remariages supérieure chez les hommes. En comparant ces résultats à ceux de l'ensemble des mariages célébrés au Saguenay (tableau III-3), on constate que les couples qui avaient signé un contrat de mariage se comportaient sensiblement de la même façon que l'ensemble des individus qui s'étaient mariés au Saguenay entre 1843 et 1911. La seule différence observable est celle d'un nombre de remariages un peu plus élevés chez les individus qui avaient signé un contrat de mariage<sup>5</sup>. Ce résultat laisse supposer que les individus qui se mariaient plus d'une fois avaient probablement avantage à signer un contrat dans le but de protéger leurs biens (personnels, fonciers, etc), pourvoir à la sécurité des enfants nés du premier lit ou des enfants à naître, et le reste.

Nous savons maintenant que la majorité des alliances matrimoniales au Saguenay étaient le fait de deux conjoints

---

<sup>5</sup>L'annexe F donne la proportion des premiers mariages et des remariages pour l'ensemble des mariages célébrés au Saguenay. L'annexe G donne aussi cette proportion, mais pour les conjoints et les conjointes qui ont signé un contrat entre 1843 et 1911. Les deux tableaux montrent effectivement que les remariages étaient en faveur de l'homme et que le nombre de remariages était plus élevé chez les individus qui avaient contracté une alliance. Pour l'ensemble des mariages célébrés au Saguenay, on observait 12,3% de remariages chez les hommes contre 5,2% chez les femmes. Pour ce qui est des individus qui avaient signé un contrat, les proportions s'élevaient à 15,2% de remariages chez les hommes alors que les femmes se remariaient deux fois moins (7,3%).

célibataires. Un pourcentage inférieur de mariages impliquait un veuf ou une veuve. Parmi ces individus, un certain nombre avaient passé un contrat de mariage. Nous voulions vérifier si la propension à passer un contrat de mariage était plus importante du côté des veufs et des veuves que chez les célibataires (Tableau III-5).

Lors d'un premier mariage et pour l'ensemble de la période étudiée, 13% des hommes et des femmes signaient un contrat. Au moment du remariage, la tendance à souscrire un contrat était à la hausse, celle-ci étant d'ailleurs plus importante chez les veuves (18,9%) que chez les veufs (16,7%). Si on examine cette question en rapport avec les trois sous-périodes (1843-1870, 1871-1891, 1892-1911), on ne note pas de hausse ni de baisse de la tendance à passer un contrat lors des premiers mariages. Par contre, en ce qui concerne les remariages selon les trois sous-périodes, il y aurait une certaine instabilité du nombre de contrats du côté des hommes. Mais ce mouvement est peut-être imputable, en partie du moins, aux effectifs peu élevés. En somme, ce qu'il faut surtout retenir du tableau III-5 est que la propension à souscrire à un contrat de mariage est un peu plus élevée lors d'un remariage. Il faut cependant tenir compte de l'influence des effectifs sur ces résultats, même si ceux-ci tendent à confirmer que les veufs et les veuves passaient plus souvent un contrat que les hommes et les femmes célibataires.

Tableau III-5

**Proportion des contrats de mariage sur l'ensemble des mariages célébrés au Saguenay  
selon le type de mariage, par périodes, 1843-1911.  
(Hommes et femmes)**

Périodes	Premier mariage				Remariage			
	Hommes Contrats/Mar. Sag.	%	Femmes Contrats/Mar. Sag.	%	Hommes Contrats/Mar. Sag.	%	Femmes Contrats/Mar. Sag.	%
1843-1870	220/1812	12,1	232/1933	12,0	32/221	14,5	20/100	20,0
1871-1891	461/3441	13,4	503/3699	13,6	76/436	17,4	34/178	19,1
1892-1911	803/6183	13,0	888/6728	13,2	159/945	16,8	74/400	18,5
Total	1484/11436	13,0	1623/12360	13,1	267/1602	16,7	128/678	18,9

Sources:

- Fichier sectoriel des contrats de mariages, Haut-Saguenay, 1843-1911.
- Fichier de population BALSAC-Saguenay, IREP.

### 3.4 Alphabétisation

Le degré d'alphabétisation est appréhendé par "l'aptitude, de la part des conjoints, à signer leur acte de mariage" (G. Bouchard et J. Larouche, 1987, p. 141). Dans le cadre de notre recherche, nous avons d'abord tenté d'établir le degré d'alphabétisation par le biais des contrats de mariage passés au Haut-Saguenay entre 1843 et 1911, pour ensuite le comparer au fichier de population (Saguenay) de l'IREP qui contient les actes de mariage enregistrés au Saguenay pour la même période.

Le tableau III-6 montre la distribution des conjoints, des conjointes, des pères des conjoints et des conjointes selon qu'ils ont signé ou non leur contrat de mariage<sup>6</sup>. L'objectif de cette analyse est de connaître le degré d'alphabétisation des individus impliqués dans un contrat de mariage. Or, pour ce qui est de la capacité de signer, on constate qu'il y a plus de femmes (N=1 532) que d'hommes (N=1 233) qui signaient leur contrat<sup>7</sup>. Nous avons là un indice que la femme était plus alphabétisée<sup>8</sup> que l'homme. G. Bouchard et J. Larouche (1987) observent le même phénomène dans leur étude sur les paramètres sociaux de la reproduction familiale au Saguenay entre 1842 et 1911.

<sup>6</sup>Le nombre de signatures a été calculé seulement à partir des contrats de mariage et nous n'avons pas tenu compte des individus qui signaient plus d'une fois (par exemple, les veufs et les veuves).

<sup>7</sup>De plus, le pourcentage des signataires féminins pourrait être plus élevé ou plus faible si l'information était connue pour les 281 (15,5%) contrats à propos desquels nous n'avons aucun renseignement sur l'attitude à signer.

<sup>8</sup>Dans les 15,5% des conjointes dont on ne connaît pas l'aptitude à signer, il y en a un certain nombre qui ne pouvaient pas signer parce qu'elles étaient mineures.

Tableau III-6

Distribution des conjoints, des conjointes, des pères des conjoints et des pères des conjointes selon qu'ils ont signé ou non leur contrat de mariage, Haut-Saguenay, 1843-1911.

Signature	Conjoints		Conjointes		Pères des conjoints		Pères des conjointes	
	N.a.	%	N.a.	%	N.a.	%	N.a.	%
OUI	1233	68,1	1532	100,0	341	46,1	621	54,5
NON	577	31,9	0	0,0	398	53,9	518	45,5
Total	1810	100,0	1532	100,0	739	100,0	1139	100,0

IND.	3	0,2	281	15,5	1074	59,2	674	37,2
Total	1813		1813		1813		1813	

Source:

-Fichier sectoriel des contrats de mariage, Haut-Saguenay, 1843-1911.

Ceux-ci expliquent l'écart entre les filles et les garçons comme "étant imputable sans doute au fait que les garçons devaient interrompre leur instruction plus tôt que les filles, étant les premiers requis pour les travaux de la ferme" (p. 141).

Pour ce qui est du degré d'alphabétisation des pères, on note que les pères des conjointes avaient une capacité de signer plus élevée (54,5%) que les pères des conjoints (46,1%). Si on examine ceux qui ne savaient pas signer, ce sont les pères des conjoints qui ont un pourcentage plus considérable, soit 53,9%, alors que les pères des conjointes obtiennent 45,5%. Cependant, il faut tenir compte du très grand nombre de cas indéterminés qui ne donnent pas de renseignements sur la véritable capacité de signer des pères<sup>9</sup>.

On peut donc suggérer que l'utilisation exclusive des contrats de mariage pour l'étude de l'alphabétisation est presque inutile pour la période ancienne, c'est-à-dire celle qui concerne les pères des conjoints et les pères des conjointes, et cela, en raison du trop grand nombre de cas indéterminés.

Par conséquent, il était intéressant de comparer le degré d'alphabétisation dans les contrats de mariage à celui qui est mesuré à l'aide du fichier de population (Saguenay). Cependant, pour les besoins

---

<sup>9</sup>Nous retrouvons 59,2% d'indéterminés pour les pères des conjoints et 37,2% pour les pères des conjointes.

de notre recherche, cette analyse a été effectuée seulement pour les conjoints (hommes) qui avaient passé un contrat entre 1843 et 1911<sup>10</sup>. La comparaison du degré d'alphabétisation des conjoints a été réalisée à partir des contrats de mariage et des registres de l'état civil ou fichier de population (Saguenay), et cela à l'aide de l'indice PMP<sup>11</sup>. Cet indice créé par l'IREP, exprime un degré moyen d'alphabétisation et se divise en cinq classes, soit 0, 1-25, 26-50, 51-75, 76-100. Les valeurs situées près du degré 0 reflètent un degré minimal d'alphabétisation. À l'autre extrémité, à 95 ou 100%, on retrouve les individus les plus alphabétisés. Le tableau III-7 présente les mesures comparées de l'alphabétisation selon le fichier sectoriel des contrats de mariage et selon les registres de l'état civil (fichier BALSAC).

<sup>10</sup>D'une part, l'analyse comparée du degré d'alphabétisation comportait certaines restrictions ou conditions lors des requêtes; 1) nous avons utilisé les premiers mariages seulement, 2) le calcul a été effectué à partir du fichier (Saguenay) et non à partir des contrats, 3) nous avons conservé les individus qui avaient plus de trois mentions de signatures dans le fichier de population (Saguenay). D'autre part, en ce qui concerne les femmes, le calcul était impossible car la signature est rarement mentionnée dans le fichier de population (Saguenay). Pour les besoins de notre recherche, nous avons conservé seulement les signatures des conjoints.

<sup>11</sup>Comme l'expliquent G. Bouchard et R. Roy (1991, p. 179), "l'indice PMP dont les valeurs oscillent entre 0 et 100% a l'avantage de refléter les degrés très variables d'apprentissage ou de maîtrise de l'alphabet. Ainsi, avec une probabilité maximale d'erreur de 10%, on peut affirmer que la capacité de lire correspond à un PMP supérieur à 50% et que la capacité d'écrire coïncide avec un PMP supérieur à 80%. Cet indice est fondée sur l'exploitation des fiches de familles reconstituées; il est calculé en tenant compte de tous les actes (baptême, mariage, sépulture) qui, dans une fiche, donnent une information sur l'aptitude à signer son nom — alors que l'indice classique ne retient que l'acte de mariage". Pour d'autres détails sur l'indice P.M.P. voir aussi G. Bouchard. "Évolution de l'alphabétisation (masculine) au Saguenay: les variables géographiques, 1841-1971", Historical Paper/Communications historiques, 1990, pp. 13-35.

Tableau III-7

Mesures comparées de l'alphabétisation selon le fichier sectoriel des contrats de mariage et les registres de l'état civil(a), Haut-Saguenay, 1843-1911.

Signatures des conjoints dans les contrats	Valeurs de l'indice P.M.P.(b)												
	0		1-25		26-50		51-75		76-100		Total		P.M.P. Moyen
	N.A.	%	N.A.	%	N.A.	%	N.A.	%	N.A.	%	N.A.	%	
OUI	11	1,0	90	8,5	197	18,6	356	33,6	405	38,2	1059	100,0	65,46
NON	239	45,7	198	37,9	55	10,5	23	4,4	8	1,5	523	100,0	12,37
IND.	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	3	100,0	3	100,0	94,00
Total	250	15,8	288	18,2	252	15,9	379	23,9	416	26,2	1585	100,0	48,00

Sources:

-Fichier de population BALSAC-Saguenay, IREP.

-Fichier sectoriel des contrats de mariage, Haut-Saguenay, 1843-1911.

Notes:

(a) Familles reconstituées du fichier BALSAC-Saguenay

(b) Indice d'alphabétisation calculé à partir des familles reconstituées dans le fichier de population BALSAC-Saguenay.

Ainsi, si on observe les 1 059 conjoints qui disent savoir signer lors du contrat de mariage et qu'on les compare aux données de l'état civil ou fichier de population (Saguenay), on constate en réalité que 9,5% de ces individus n'ont aucune mention de signature dans le fichier (Saguenay). Si on fait le même exercice avec ceux qui disent ne pas savoir signer lors du contrat de mariage, on s'aperçoit que sur un total de 523 individus, il y en a seulement 239 ou 45,7% pour lesquels on ne retrouve aucune mention de signature dans le fichier de population (Saguenay). Bref, un peu plus de 5% savent signer (l'indice 26-50 désigne qu'il signe peut-être 1 fois sur 3.....zone grise). Pour ce qui est des cas indéterminés, c'est-à-dire ceux dont on ne sait pas s'ils savent signer ou non, on constate que les 3 indéterminés savent signer en réalité (classe 76-100).

En définitive, on peut croire que si quelqu'un mesure le degré d'alphabétisation à partir des contrats de mariage uniquement, il y a surestimation de l'analphabétisme. Si on compare les deux sources (contrats de mariage et registres de l'état civil) dans le temps, on constate que le degré d'alphabétisation évolue visiblement dans le même sens, quelle que soit la source. Autrement dit, l'individu qui apposait sa signature lors du contrat de mariage le faisait généralement lors d'événements (mariages, baptêmes, sépultures) qui avaient marqué son existence, événements qui étaient mentionnés dans le fichier de population (Saguenay).

### 3.5 Répartition des mariages endogames et exogames.

Cerner l'importance respective des unions endogames et exogames (au plan géographique) va éclairer une autre facette de la nuptialité au Haut-Saguenay. Dans son étude sur l'endogamie à Romainville au 18e siècle, A. Burguière (1979) démontre “qu'en règle générale, l'aire des mariages possibles ne s'ouvre pas à l'infini. En effet, traditions, coutumes, interdits, facteurs économiques (...), contribuent toujours à en réduire le champ. L'aire de mariages occupe donc celle de la parenté diffuse et le cadre paroissial (...)" . Dans le cas du Haut-Saguenay et compte tenu des moyens de communication plutôt restreints durant la période étudiée, peut-on croire que le taux de mariages endogames était élevé? Le tableau III-8 donne la proportion de mariages endogames et exogames pour le Haut-Saguenay, par décennie et pour la période allant de 1843 à 1911. L'analyse s'appuie ici sur le lieu de résidence des conjoints au moment de leur mariage<sup>12</sup>. De plus, des mesures élémentaires ont été utilisées pour caractériser la spatialisation de l'alliance conjugale. Il s'agit d'abord de l'endogamie au sens strict, c'est-à-dire la proportion des unions impliquant deux conjoints résidant dans la même paroisse et, ensuite, de l'exogamie, soit la proportion de mariages engageant un conjoint ou une conjointe ne résidant pas dans la paroisse où est célébré le mariage.

---

<sup>12</sup>Lorsqu'il n'y avait aucune mention du lieu de résidence du conjoint et de la conjointe au moment du mariage, nous avons utilisé l'URB (unité de résidence de base) des parents. Nous avons pu ainsi obtenir le lieu de résidence pour 89,1% (N=1 615) des mariages.

Tableau III-8

## Proportion de mariages endogames et exogames, par décennie, Haut-Saguenay, 1843-1911 (a)

Décennies	Mariages endogames		Le conjoint résidait à l'extérieur		La conjointe résidait à l'extérieur		Les deux conjoints résidaient à l'extérieur		Total	
	N.a.	%	N.a.	%	N.a.	%	N.a.	%	N.a.	%
1842-1851	14	77,8	3	16,7	0	0,0	1	5,6	18	100,0
1852-1861	39	51,3	26	34,2	6	7,9	5	6,6	76	100,0
1862-1871	89	60,5	46	31,3	5	3,4	7	4,8	147	100,0
1872-1881	125	54,3	86	37,4	9	3,9	10	4,3	230	100,0
1882-1891	144	53,1	120	44,3	3	1,1	4	1,5	271	100,0
1892-1901	174	55,9	120	38,6	8	2,6	9	2,9	311	100,0
1902-1911	307	54,6	217	38,6	24	4,3	14	2,5	562	100,0
Total(b)	892	55,2	618	38,3	55	3,4	50	3,1	1615	100,0

Sources:

-Fichier de population BALSAC-Saguenay, IREP.

-Fichier sectoriel des contrats de mariage, Haut-Saguenay, 1843-1911.

Notes:

(a) Nous avons utilisé l'URB des parents lorsque nous n'avions pas celle des conjoints(es).

(b) Le total des mariages est de 1615 au lieu de 1813 car nous n'avions pas l'URB pour 198 mariages.

Ainsi, l'observation des proportions des mariages par décennie montre très peu de variations dans le temps (mis à part un léger gonflement des mariages endogames entre 1842-1851 et entre 1862-1871), comme si aucune tendance importante n'était en cours ou qu'il n'y avait pas d'évolution dans le temps. Elles révèlent aussi que les mariages strictement endogames comparativement aux mariages exogames obtiennent une proportion plus élevée, soit 55,2% (N=892). Dans son étude sur les alliances conjugales au Saguenay entre 1842 et 1921, G. Bouchard (1989) obtient des résultats similaires, soit 60,6% de mariages endogames et 30,8% de mariages où le conjoint résidait à l'extérieur. Dans le cas de notre analyse, il faut noter que les mariages où le conjoint résidait à l'extérieur obtiennent aussi un pourcentage considérable soit, 38,3% (N=618), alors que les mariages où la conjointe résidait à l'extérieur atteignent seulement 3,4% (N=55). Cependant, il faut noter que les derniers résultats sont probablement le reflet d'une coutume, non écrite, qui s'exprime par le fait que la plupart des mariages étaient célébrés dans la paroisse de résidence de la femme.

La proportion des mariages endogames et exogames peut être influencée par diverses variables (par exemple, le milieu socioprofessionnel), aussi il faudrait raffiner cette première vue d'ensemble. C'est d'ailleurs une des questions à laquelle nous tenterons de répondre dans le dernier chapitre. Finalement, l'analyse des mariages endogames et exogames a révélé la prédominance de l'endogamie dans le Haut-Saguenay entre 1843 et 1911.

En somme, les quelques caractéristiques démographiques et socioculturelles qui viennent d'être mises en évidence pour l'ensemble des couples qui avaient souscrit un contrat de mariage sont comparables à celles de l'ensemble des individus ayant célébré un mariage au Saguenay entre 1843 et 1911. Dans l'ensemble, l'analyse des variables démographiques a montré, d'une part, que les nouveaux conjoints se mariaient à un âge relativement peu élevé avec un écart d'âge au mariage et au remariage supérieur chez l'homme et, d'autre part, que la majorité des alliances étaient conclues entre deux conjoints célibataires, ce qui ne surprend pas. Dans les cas des remariages, nous avons constaté qu'ils étaient le fait d'un plus grand nombre de veufs que de veuves: des facteurs d'ordre économique, culturel, familial, domestique et autres en seraient à l'origine comme en ont également fait état certains chercheurs (G. Bouchard, 1996; D. Gauvreau et M. Bourque, 1990; D. Gauvreau, 1991). Par exemple, dans son étude sur la ville et la population de Québec au temps de la Nouvelle-France, D. Gauvreau (1991) brosse un portrait du mariage à cette époque à l'aide de certains indicateurs démographiques. Il est particulièrement intéressant de constater qu'en de nombreux points, ce tableau reproduit bien la situation qui prévalait au Saguenay entre 1843 et 1911:

"Les femmes, dont l'occupation principale est le travail reproducteur et domestique au sein du ménage — auquel s'ajoute souvent une aide apportée à l'époux selon son travail —, sont très

vite initiées à leurs futures occupations. (...) Elles se marient nettement plus tôt que les garçons: leur charge domestique se précise alors, en même temps que commence pour elles une longue période de procréation, qui n'est pas sans risques pour leur santé et pour leur vie. Devenues veuves, situation fréquente vu les taux de mortalité et l'écart d'âge enregistrés entre conjoints, elles trouvent moins facilement et moins rapidement que les hommes à se remarier et doivent alors assumer seules la responsabilité domestique et économique du ménage. (...) Dans le même temps, le destin des hommes se déroule sur un autre terrain. Initiés pour leur part aux travaux d'un métier très souvent relié à celui de leur père, c'est plus tard, lorsqu'ils ont les moyens de s'établir ou qu'ils sont engagés dans une carrière intéressante, que les hommes prennent épouse et s'établissent donc à la tête de leur propre ménage" (pp. 200-201).

D'autre part, en ce qui concerne les caractéristiques socioculturelles, nous avons pu observer que le degré d'alphabétisation de la conjointe était un peu plus élevé que celui du conjoint lorsqu'ils signaient leur contrat de mariage. Cependant, nous avons établi aussi que le degré d'alphabétisation ne pouvait être mesuré seulement à partir des contrats car il y avait surestimation de l'analphabétisme. En

ce qui a trait à l'aire des mariages, les résultats de l'analyse ont montré que le mariage endogame semblait être le modèle privilégié de l'alliance pour le Haut-Saguenay entre 1843 et 1911.

## **CHAPITRE IV**

### **DIMENSIONS ÉCONOMIQUES DE L'ALLIANCE**

L'alliance entre deux individus présente certaines caractéristiques démographiques, sociales, culturelles ou autres. Cependant, elle comporte aussi des conventions à caractère économique qui peuvent être précisées par le biais d'un contrat de mariage<sup>1</sup> rédigé avant la célébration du mariage. Ce contrat est défini comme étant une convention par laquelle les époux constatent leurs conventions pécuniaires et règlent eux-mêmes leur régime matrimonial (R. Barraine, 1967, p. 83). C'est sur ces questions que porte ce chapitre.

À cette fin, nous avons utilisé le fichier sectoriel des 1 813 contrats de mariage pour connaître le régime matrimonial choisi par les époux et les répercussions de ce choix sur l'organisation de ce nouveau ménage. D'autre part, nous nous sommes intéressée à la constitution du patrimoine des couples qui avaient souscrit un contrat de mariage, c'est-à-dire à la valeur monétaire des apports de chacun des futurs époux, ainsi qu'aux conventions pécuniaires qui régiront la situation de veuvage, soit les douaires et les préciputs.

---

<sup>1</sup>À défaut de contrat de mariage, ces intérêts sont régis par la loi (régime légal).

#### 4.1 Régime matrimonial

Passons d'entrée de jeu à la question des régimes matrimoniaux, mais, avant d'examiner de façon plus détaillée les types de régimes matrimoniaux, il faut rappeler que certains changements majeurs au plan juridique ont eu lieu entre 1843 et 1911. Jusqu'en 1865, les différentes lois civiles et règlements ont été régis par la « Coutume de Paris » héritée du régime français. À partir de 1866, avec le nouveau régime britannique, la « Coutume de Paris<sup>2</sup> » est abolie au profit du « Code civil du Bas-Canada ». Toutefois le changement de code civil implique peu de modifications au plan des conventions matrimoniales, et notamment, en ce qui a trait au régime matrimonial.

Sous la « Coutume de Paris », le régime légal ou coutumier est la communauté de biens. Il reste toutefois aux époux la possibilité d'établir par contrat des conventions différentes de celles de la coutume. C'est ainsi que,

“pour reprendre la formule très synthétique de Ferrière, "la Coutume fait un contrat pour ceux qui n'en font pas". Si le couple ne rédige pas de conventions matrimoniales, il devient, à partir du jour des épousailles jusqu'au décès du premier conjoint, une "société & communauté conjugale". Par là même, "l'homme et la femme sont communs en biens meubles & conquêts

---

<sup>2</sup>Pour plus de détails sur ce sujet, voir Yves-F., Zoltvany. "Esquisse de la coutume de Paris", Revue d'histoire d'Amérique française, vol. 25, no. 3, 1971, pp. 365-384.

immeubles, tant durant leur mariage qu'auparavent (...)" (G. Postolec, 1995, p. 213).

De la même manière, avec le nouveau « Code civil du Bas-Canada », à défaut de contrat de mariage, les intérêts du couple sont régis par la loi, comme l'explique le notaire Marcel Guy (1970, pp. 344-360). Les époux peuvent donc régler le problème de leur régime matrimonial de deux façons: soit en s'abstenant de tout contrat de mariage et en se soumettant au régime légal, soit en faisant un contrat de mariage avec les conventions qu'ils auront choisies.

“Pour faciliter le choix des futurs époux, le législateur a réglementé un certain nombre de régimes-types susceptibles de retenir leur intention. Les époux peuvent alors adopter tel quel l'un ou l'autre de ces régimes de même qu'ils peuvent, s'ils le préfèrent, les modifier ou les combiner à volonté. La gamme de ces divers régimes s'étend de la communauté légale de biens qui est le régime matrimonial de droit commun (art. 1268 à 1383 C.c.) à la communauté réduite aux acquêts (art. 1389a et 1389b C.c.); de la communauté à titre universel (art. 1412 C.c.) à la clause de séparations de biens (art. 1422 à 1425 C.c.). Plusieurs de ces régimes présentent des traits communs. Les uns, les régimes communautaires, se caractérisent par la composition d'une masse commune de biens et des masses de biens propres. Ces masses de biens sont plus ou

moins étendues selon qu'il s'agisse de la communauté légale de biens, de la communauté réduite aux acquêts ou de la communauté à titre universel. À l'intérieur de ces divers régimes, les époux peuvent encore adopter des clauses qui ont pour effet de réduire ou d'augmenter la masse commune: ce sont les clauses de réalisation (art. 1385 à 1389 C.c.), les clauses d'ameublissement (art. 1390 à 1395 C.c.) et les clauses de séparations de dettes (art. 1396 à 1399 C.c.).

Les autres, les régimes séparatistes, dont la clause de séparations de biens est le prototype se caractérisent surtout par l'absence de masse commune de biens". (Marcel Guy, 1970, pp. 345 et 346)

L'on remarque que, sous la « Coutume de Paris » jusqu'en 1865, comme sous le « Code civil du Bas-Canada » à partir de 1866, à défaut d'un choix effectué par les époux, la loi prévoit des conventions matrimoniales de type communautaire. On peut penser que l'individu qui signe un contrat de mariage cherche à modifier le régime légal qui lui sera imposé en l'absence de contrat. L'analyse des conventions matrimoniales fixées par les époux saguenayens dans leur contrat nous donne quelques indications à cet égard.

Le tableau IV-1 dresse un portrait général des conventions matrimoniales établies par les contractants du Haut-Saguenay, entre 1843 et 1911.

Tableau IV-1

Régimes matrimoniaux et constitution du patrimoine familial,  
Haut-Saguenay, 1843-1911.

	RÉGIME MATRIMONIAL				TOTAL	
	COMMUNAUTÉ DE BIENS		SÉPARATION DE BIENS			
	N.a.	%	N.a.	%		
NOMBRE TOTAL DE CONTRATS	1075	59,3	738	40,7	1813	
<i>Particularités des contrats:</i>						
Apports de l'homme	180	16,7	33	4,5	213 11,7	
Apports de la femme	181	16,8	181	24,5	362 20,0	
Douaires	793	73,8	494	66,9	1287 71,0	
Renoncement aux douaires	528	49,1	343	46,5	871 48,0	
Préciputs	201	18,7	0	0,0	201 11,1	
Renoncement aux préciputs	2	0,2	0	0,0	2 0,1	

Sources:

- Fichier sectoriel des contrats de mariage, Haut-Saguenay, 1843-1911.
- Fichier de population BALSAC-Saguenay, IREP.

Note:

Les particularités des contrats ne sont pas mutuellement cumulées.

Les 1 813 contrats de mariage étudiés se partagent entre deux types de régimes matrimoniaux. Plus précisément, 59,3% (N=1 075) des couples privilégiaient la communauté de biens alors que 40,7% (N=738) de ceux-ci choisissaient la séparation de biens comme type de régime matrimonial. L'on voit, pour ces derniers, clairement exprimée, la volonté de refus du régime légal. Pour les premiers, la nécessité du contrat est à chercher ailleurs.

Pour examiner de plus près les choix des futurs époux en la matière, nous nous sommes attardée à étudier l'évolution des régimes matrimoniaux dans le temps. Le tableau IV-2 rapporte la distribution par décennie des mariages selon le régime matrimonial. Les données montrent des transformations aussi bien en ce qui concerne le nombre absolu de contrats de mariage qu'en ce qui a trait au choix du régime matrimonial. L'augmentation relative à travers le temps du nombre de contrats signés par les futurs conjoints a déjà été signalée au chapitre 2. Nous avons proposé que cette augmentation s'explique, au moins en partie, par un besoin de protéger les biens (foncier, familial, etc.), de pourvoir à la sécurité des enfants ou, encore, par l'essor d'une nouvelle tradition.

Si, pour les deux premières décennies, la très grande majorité des régimes matrimoniaux retenus est la communauté de biens, à partir de la décennie 1862-1871, cette forme de contrat est en

constante régression au profit de la séparation de biens; cette dernière, en une cinquantaine d'années à peine, en vient à dominer largement.

Tableau IV-2

Répartition des mariages selon le régime matrimonial,  
par décennie, Haut-Saguenay, 1843-1911.

Décennies	Régime matrimonial				Total	
	Communauté de biens		Séparation de biens		N.a.	%
	N.a.	%	N.a.	%	N.a.	%
1842-1851	17	94,4	1	5,6	18	100,0
1852-1861	80	94,1	5	5,9	85	100,0
1862-1871	152	84,4	28	15,6	180	100,0
1872-1881	197	78,8	53	21,2	250	100,0
1882-1891	213	73,2	78	26,8	291	100,0
1892-1901	212	59,6	144	40,4	356	100,0
1902-1911	204	32,2	429	67,8	633	100,0
Total	1075	59,3	738	40,7	1813	100,0

Sources:

-Fichier sectoriel des contrats de mariage, Haut-Saguenay, 1843-1911.

-Fichier de population BALSAC-Saguenay, IREP.

Ce changement de comportements chez les contractants pourrait être la conséquence de changements culturels, par exemple la montée de l'individualisme ou de l'émancipation de la femme. Il est probable que le choix du régime de séparation de biens devait être plus fréquent lors des remariages. Il pourrait aussi être une conséquence de l'augmentation de la valeur des apports, comme on le voit à la fin de la période étudiée, du besoin de protection des biens de l'époux, ou encore, il pourrait être dû à l'initiative du notaire (selon sa formation et sa mentalité). Il est cependant difficile de préciser les causes

exactes de cet engouement pour la séparation de biens et dans quelle mesure chacune de ces causes ont pu exercer une influence décisive sur le choix du régime matrimonial.

Nous avons tenté de vérifier l'hypothèse de l'initiative du notaire, thèse qui a d'ailleurs déjà été examinée par quelques chercheurs<sup>3</sup>. En bref, le notaire, par sa formation et sa mentalité, peut-il avoir une quelconque influence sur le choix du régime matrimonial?

Le tableau IV-3 présente les 16 notaires chez qui ont été rédigés les 1 813 contrats s'étalant entre 1843 et 1911 selon le type de régime matrimonial retenu, le nombre total de contrats et les dates extrêmes d'établissement des contrats. Les données sur le type de régime matrimonial choisi indiquent que, dans l'ensemble de la période, le régime de communauté de biens est favorisé par rapport au régime de séparation de biens. Ainsi, entre 1864 et 1904, T.-Z. Cloutier a rédigé 313 contrats sous le régime de communauté de biens et 158 sous le régime de séparation de biens. Par contre, entre 1884 et 1911, le notaire D. Maltais établit 50 contrats sous le régime de communauté de biens seulement par rapport à 155 contrats sous le

<sup>3</sup>Cette question a été soulevée par J.-P. Poisson dans son article intitulé "Histoire et actes notariés. Problématique et méthodologie", Communication présentée lors du colloque sur Les actes notariés du XVe au XIXe siècle, Université des Sciences Humaines de Strasbourg, Centre de recherches régionales et Rhenanes, Paris, 3-4 mars 1978, 20 pages. Le notaire Marcel Guy soutient, quant à lui, que l'influence des notaires est significative dans le choix du régime matrimonial. Pour plus de détails, voir M. Guy, "La capacité d'aliéner les biens et d'en disposer en droit comparé et en droit international privé", La Revue du Notariat, Montréal, Vol. 72, no 7, février 1970, pp. 344-360.

régime de séparation de biens. Le notaire ne semble donc pas le facteur important lors du choix du régime matrimonial mais plutôt la période au cours de laquelle est signé le contrat.

Tableau IV-3

Type de régime matrimonial par notaire, Haut-Saguenay, 1843-1911.

Notaires	Régime matrimonial		Nombre de contrats	Dates extrêmes des contrats	
	Communauté de biens	Séparation de biens		Minimum	Maximum
Thomas-Z. Cloutier	313	158	471	19-01-1864	09-11-1904
Lucien Tremblay	244	142	386	09-04-1866	26-06-1905
David Maltais	50	155	205	14-01-1884	12-11-1911
Maurice-Ovide Bossé	85	73	158	06-07-1886	05-09-1911
Ovide Bossé	109	25	134	14-11-1853	26-01-1883
Georges St-Pierre	40	82	122	25-07-1905	28-11-1911
Jean Gagné	86	10	96	06-09-1873	17-08-1891
Albert-Pierre Dufour	26	65	91	25-08-1905	30-11-1911
John Kane	47	1	48	09-01-1847	31-01-1898
Louis-Z. Rousseau	44	3	47	03-06-1851	16-10-1876
Raymond Belleau	9	15	24	20-06-1908	30-09-1911
Louis-Marie Roy	12	1	13	02-09-1871	08-09-1910
Joseph Sirois	4	7	11	07-01-1905	13-07-1905
John Chaperon	5	0	5	16-10-1848	18-06-1849
J.- Miville Lacroix	0	1	1	14-09-1911	14-09-1911
J.- Alfred Simard	1	0	1	29-01-1875	29-01-1875
Total	1075	738	1813		

Sources:

-Fichier de population BALSAC-Saguenay, IREP.

-Fichier sectoriel des contrats de mariages, Haut-Saguenay, 1843-1911.

Le tableau IV-4 reprend les données du tableau IV-3 en les étalant par décennie. Le notaire Cloutier qui pourtant, de façon globale, favorise la communauté de biens, établit au cours de la dernière décennie (1902-1911) autant de contrats sous le régime de communauté de biens (N=37) que sous le régime de la séparation de

Tableau IV-4

## Type de régime matrimonial par notaire, par décennie, Haut-Saguenay, 1843-1911.

Notaires	Régime matrimonial par décennie																								Nombre total de contrats									
	1842-1851				1852-1861				1862-1871				1872-1881				1882-1891				1892-1901				1902-1911									
	Comm. N.a.	biens %	Sép. N.a.	biens %	Comm. N.a.	biens %	Sép. N.a.	biens %	Comm. N.a.	biens %	Sép. N.a.	biens %	Comm. N.a.	biens %	Sép. N.a.	biens %	Comm. N.a.	biens %	Sép. N.a.	biens %	Comm. N.a.	biens %	Sép. N.a.	biens %	Comm. N.a.	biens %	Sép. N.a.	biens %						
John Kane	12	25,0			20	41,7	1	2,1	14	29,2							1	2,1							47	97,9	1	2,1	48	100,0				
John Chaperon	5	100,0																								5	100,0		5	100,0				
Louis-Z. Rousseau			1	2,1	26	55,3	1	2,1	18	38,3							1	2,1							44	93,6	3	6,4	47	100,0				
Ovide Bossé			34	25,4	3	2,2	49	36,6	12	9,0	22	16,4	9	6,7	4	3,0	1	0,7							109	81,3	25	18,7	134	100,0				
Thomas-Z. Cloutier					38	8,1	10	2,1	44	9,3	19	4,0	86	18,3	34	7,2	108	22,9	56	11,9	37	7,9	39	8,3	313	66,5	158	33,5	471	100,0				
Lucien Tremblay					32	8,3	6	1,6	80	20,7	20	5,2	61	15,8	28	7,3	55	14,2	37	9,6	16	4,1	51	13,2	244	63,2	142	36,8	386	100,0				
Louis-Marie Roy						1	7,7			10	76,9	1	7,7					1	7,7					12	92,3	1	7,7	13	100,0					
Jean Gagné						40	41,7	3	3,1	46	47,9	7	7,3											86	89,6	10	10,4	96	100,0					
J.- Alfred Simard							1	100,0																1	100,0		1	100,0						
Maurice-Ovide Bossé													13	8,2	6	3,8	16	10,1	6	3,8	56	35,4	61	38,6	85	53,8	73	46,2	158	100,0				
David Maltais													3	1,5	2	1,0	32	15,6	45	22,0	15	7,3	108	52,7	50	24,4	155	75,6	205	100,0				
Georges St-Pierre																				40	32,8	82	67,2	40	32,8	82	67,2	122	100,0					
Albert-Pierre Dufour																				26	28,6	65	71,4	26	28,6	65	71,4	91	100,0					
Raymond Belleau																				9	37,5	15	62,5	9	37,5	15	62,5	24	100,0					
Joseph Sirois																				4	36,4	7	63,6	4	36,4	7	63,6	11	100,0					
J.- Miville Lacroix																				1	100,0			1	100,0		1	100,0						
Total	17	0,9	1	0,1	80	4,4	5	0,3	152	8,4	28	1,5	197	10,9	53	2,9	213	11,7	78	4,3	212	11,7	144	7,9	204	11,3	429	23,7	1075	59,3	738	40,7	1813	100,0

Sources:

- Fichier de population BALSAC-Saguenay, IREP.

- Fichier sectoriel des contrats de mariages, Haut-Saguenay, 1843-1911.

biens (N=39). Il en est de même pour les autres notaires. En somme, pour une même période, les notaires se comportent de la même façon: la fréquence du type de régime matrimonial proposé tend à être la même d'un notaire à l'autre à la même époque. On peut donc croire que le « climat social » joue sur le changement de régime matrimonial et sur le notaire. Autrement dit, les notaires eux-mêmes n'ont pu, en général, exercer une influence qu'à l'intérieur de paramètres socialement acceptés aux différentes époques.

#### 4.2 Apports, douaires et préciputs

Nous nous intéresserons d'abord au contrat de mariage en tant qu'outil de la constitution du patrimoine conjugal. Pour cela, nous examinerons les apports au mariage de chacun des futurs époux. Ensuite, nous nous pencherons sur les conventions des époux en ce qui concerne leurs conditions de vie après la dissolution du ménage par l'analyse des douaires et des préciputs.

Revenons au tableau IV-1 de la page 79. En ce qui concerne l'apport des époux au patrimoine conjugal, on remarque que, pour l'ensemble de la période étudiée, en moyenne, 11,7% des hommes (N=213) seulement apportent leur contribution au patrimoine conjugal, soit 16,7% (N=180) pour les unions sous le régime de la communauté de biens et 4,5% (N=33) sous le régime de séparation de biens. Le pourcentage des femmes qui apportaient des biens au mariage est plus élevé que celui des hommes, soit 20% (N=362) des femmes et, plus

précisément, 16,8% (N=181) sous le régime de communauté de biens et 24,5% (N=181) sous le régime de séparations de biens. Il nous reste à examiner la question de la valeur monétaire des apports au mariage, ce que nous ferons plus loin.

Quant aux douaires et aux préciputs, 71% des contrats (N=1 287) mentionnent la clause d'un douaire et 11,1% (N=201) d'entre eux stipulent celle d'un préciput. Quelle est la portée précise de ces deux termes? Le douaire<sup>4</sup> consiste en biens réservés par un mari à sa femme *en cas de veuvage*. Le préciput<sup>5</sup> (*pris en premier*), quant à lui, est un avantage accordé au conjoint survivant: c'est un droit de prélever, au sein du régime de communauté de biens seulement, avant tout partage, une partie de l'actif commun (R. Barraine, 1967). En somme, le douaire prévoit la survie de la veuve seulement et le préciput prévoit l'avenir du conjoint survivant quel qu'il soit.

---

<sup>4</sup>"Le douaire tire son origine du fait que, dans la France coutumière (en pays de droit écrit, son équivalent a pour nom "augment de dot"), les femmes ne recevaient pas toutes une dot de leurs parents. (...) Il devint naturellement d'usage que le mari leur laissât quelque chose après la mort. S'il y avait décès de l'épouse, le douaire devenait propriété des enfants. (...) Les douaires étaient cumulatifs d'un mariage à l'autre, ce qui donne à penser que le douaire n'était pas un prix pour la virginité de la femme mais bien "la récompense des soins & de l'attachement quelle était présumée avoir eus pour son mari" (Guyot, 1778, tome 21, p.4 ), cité dans G. Postelec (Doctorat). Mariages et patrimoines à Neuville, de 1669 à 1782, Faculté des lettres, Département d'histoire, Université Laval, Québec, 1995, p. 228.

<sup>5</sup>Le préciput peut être donné en argent, en nature (souvent les habits et les hardes à l'usage du survivant) ou selon une combinaison des deux (G. Postelec, 1995, p. 241).

L'examen du tableau IV-1 montre qu'en matière de gains de survie inscrits aux contrats de mariage, dès le départ de l'union, on se préoccupe davantage de l'épouse. Le douaire emporte nettement la faveur sur le préciput. L'avenir de la veuve semble plus préoccupant que celui du veuf. Il faut noter cependant que 48% (N=801) des couples renonçaient au douaire. Comme l'explique Y.-F. Zoltvany (1971) dans son article sur la Coutume de Paris, cette défaveur du douaire remonte à l'époque de la Coutume de Paris, où certains commerçants britanniques qui s'établirent au Québec après 1760 considéraient le douaire comme une entrave à l'économie marchande. De plus, en 1807, un correspondant francophone du journal *Le Canadien* explique le grief de la façon suivante:

“Les lois qui ici protègent les femmes et les enfans sont nulles parmi nous: de sorte que le mari peut engager tout ce qu'il a entre les mains sans que la femme puisse y mettre aucun obstacle, parce qu'il n'y a point de douaire. Voilà pourquoi un homme de bonne conduite, et qui n'a rien trouve toujours du crédit, tandis que par vos loix canadiennes, un homme qui paroitra avoir quelque chose, aura de la difficulté à trouver quelqu'un qui lui avance, parce que la femme est toujours privilégiée pour son douaire aux autres créanciers; et c'est précisément ce que nous n'aimons point. Ces lois conviennent très bien à un peuple agricole; mais elles deviennent insupportables pour un peuple qui se voue tout

entier et ne respire que le commerce" (Y.-F. Zoltvany, 1970, p. 371).

En France, une loi du 17 Nivôse, an II, a aboli le douaire coutumier tout en laissant les conjoints libres d'en établir un conventionnel s'ils le désiraient. Au Québec, le douaire, sous ses deux formes, demeura en vigueur jusqu'en 1841 alors que la législature adopte deux lois qui en limiteront la portée. Selon Zoltvany;

"La première permit à l'épouse de renoncer sans bénéfice d'indemnité à son droit de douaire sur les immeubles vendus ou hypothéqués par son mari. La seconde stipula que les propriétés soumises au douaire devaient faire l'objet d'un enregistrement officiel tout comme les hypothèques et les autres droits réels<sup>6</sup>, faute de quoi il s'éteignait. Aujourd'hui, le douaire est presque toujours exclu des conventions matrimoniales et n'est guère plus qu'un anachronisme, un "survivant, à la physionomie étrange, d'un monde perdu" (1970, p. 371).

Toutefois, les biens apportés par les individus au mariage et décrits dans les contrats constituent un indicateur important du niveau social des contractants pour la période étudiée. L'apport des conjointes et le douaire ont en effet été utilisés pour tenter d'évaluer

---

<sup>6</sup>Les droits réels sont ceux qui affectent la condition des choses, par opposition aux droits personnels qui affectent la condition des personnes.

le niveau de richesse des individus qui ont signé un contrat de mariage<sup>7</sup>.

Le contrat de mariage donne une description satisfaisante de la composition des apports mais l'estimation économique de ces apports demeure difficile lorsqu'il s'agit de biens mobiliers et immobiliers. Dans le cas des biens mobiliers dont la valeur monétaire n'est pas mentionnée au contrat, nous avons tenté une estimation à l'aide de différents documents (journaux, catalogues, etc.). Mais la complexité d'utilisation de ces nombreux documents, la variation des prix sur une période qui s'échelonne sur plus de 60 ans et, surtout, l'ampleur d'une telle recherche n'ont pas permis d'atteindre cet objectif. L'estimation des biens immobiliers (terre, bâtisse, créance, etc) est d'une certaine façon simplifiée par la rareté, voire l'inexistence de leur mention dans les apports féminins. Pour combler cette lacune, nous avons retenu les contrats dont la valeur monétaire des biens était explicitement indiquée<sup>8</sup>. Plus précisément, nous donnons l'estimation pour l'apport des conjointes<sup>9</sup> et pour le douaire. Nous n'avons pas pu conserver la

<sup>7</sup>Il est important de noter que nous n'avons pas pu utiliser l'apport des conjoints pour tenter d'évaluer le niveau de richesse. D'une part, la mention des apports masculins faisait souvent défaut, nous avons cette mention pour 213 contrats (11,7%) pour toute la période étudiée. D'autre part, ces apports étaient pour la plupart des biens immobiliers dont l'estimation était rarement donnée ou incomplète. Dans son étude sur La Prairie en Nouvelle-France entre 1647 et 1760, L. Lavallée (1992, p. 146) mentionne aussi le peu d'indications sur l'apport masculin.

<sup>8</sup>L'estimation de ces biens a été établie par le notaire lors de la rédaction du contrat.

<sup>9</sup>Les apports des conjoints et des conjointes étaient constitués de biens immobiliers (terres avec bâties ou sans bâties, créance, argent) et de biens

valeur des préciputs comme indicateur du niveau social, car leur valeur monétaire n'est rapportée que dans quatre contrats<sup>10</sup> seulement (voir annexe H).

Cent soixante-huit (168) des 362 contrats de mariage donnent des indications à propos de la valeur monétaire de l'apport féminin (tableau IV-5). La valeur monétaire n'est pas rapportée pour chaque

Tableau IV-5

Valeur totale des apports des conjointes lors du mariage,  
Haut-Saguenay, 1843-1911.

CLASSES (\$)	CONTRATS		APPORTS	
	Nombre total	%	Valeur moyenne (\$)	Valeur totale (\$)
1-250	125	74,4	131,3	16418,1
251-500	25	14,9	380,1	9502,5
501-750	6	3,6	613,1	3678,5
751-1000	6	3,6	878,7	5272,4
+1000	6	3,6	1767,5	10605,0
Total	168	100,0	270,7	45476,5

Sources:

-Fichier sectoriel des contrats de mariage, Haut-Saguenay, 1843-1911.

-Fichier de population BALSAC-Saguenay, IREP.

---

mobiliers (lit garni, meubles, instruments aratoires, animaux, vêtements, trousseau, bijoux, ménage, etc.).

<sup>10</sup>Le préciput était une clause peu fréquente dans les contrats (11,1% des contrats) et n'était possible que lorsque les conjoints étaient en communauté de biens. De plus, le préciput n'était pas donné seulement en valeur monétaire, mais également en biens matériels tels que, linge, meubles et autres.

contrat mais de façon globale au moyen de cinq classes, soit 1-250 \$, 251-500 \$, 501-750 \$, 751-1000 \$ et + de 1000,00 \$. L'asymétrie de la distribution est remarquable: l'apport des conjointes se retrouve dans trois quarts des cas dans la classe de valeurs monétaires la plus basse, entre 1 et 250 dollars. Les autres contrats (N=43) se répartissent de façon décroissante dans les classes de valeurs plus élevées, soit 25 (14,9%) dans la classe entre 251 et 500 dollars alors que les trois dernières classes renferment chacune six contrats de mariage. En somme, la valeur moyenne des apports pour nos 168 contrats de mariage s'élève à seulement 270,70\$. Ces résultats laissent croire que le niveau de fortune de nos conjointes était peu élevé.

Tableau IV-6

Valeur totale des douaires lors du mariage, Haut-Saguenay, 1843-1911.

CLASSES (\$)	CONTRATS		DOUAIRES	
	Nombre total	%	Valeur moyenne (\$)	Valeur totale (\$)
1-250	6	13,6	200,0	1200,0
251-500	17	38,6	423,5	7200,0
501-750	0	0,0	0,0	0,0
751-1000	7	15,9	942,9	6600,0
+1000	14	31,8	2050,0	28700,0
Total	44	100,0	993,2	43700,0

Sources:

- Fichier sectoriel des contrats de mariage, Haut-Saguenay, 1843-1911.
- Fichier de population BALSAC-Saguenay, IREP.

La compilation de la valeur monétaire des douaires forme le tableau IV-6. Dans les 1 287 contrats qui comportent un douaire, 48% (N=871) des couples renonçaient à cette clause. Nous avons donc examiné les 416 contrats qui contiennent un douaire et, de ce nombre, la valeur monétaire n'est connue précisément que pour 44 douaires.

Les données présentent comme première caractéristique une distribution bimodale: presque autant de douaires se retrouvent dans la classe de + 1000 \$ que dans la classe entre 251 et 500 \$. De plus, la similitude entre les douaires et les apports est intéressante si l'on considère que les sommes totales pour les contrats examinés s'équivalent à peu près (douaires: 43 700 \$; apports: 45 476,50 \$).

En somme, les apports au mariage sont en général peu élevés. Les résultats montrent de façon assez claire que l'on accorde peu d'importance à la « dot » féminine. Par contre, les futurs époux paraissent se préoccuper d'assurer une survie décente à la veuve. Il faut rappeler que le douaire est, somme toute, un « bien à venir » et, en ce sens, il s'agit d'un report dans le futur (au moment du décès) et non d'une dépense immédiate. Par ailleurs, le cumul des biens au cours de l'existence constitue, en quelque sorte, un garant de la réalisation d'un plus grand cumul de richesse qu'au moment où le couple commence sa vie maritale.

Pour conclure, l'examen des conventions pécuniaires établies lors du contrat de mariage ont montré, d'une part, que la valeur des apports des conjoints était assez faible, d'autre part, qu'il y avait une certaine préoccupation de la part des conjoints d'assurer la survie de la veuve, en dépit des renoncements à la clause du douaire qui présageaient de sa défaveur. Ces résultats ne surprennent guère si on tient compte du rôle de l'alliance dans la reproduction familiale saguenayenne. Ainsi dans son article sur les modes de reproduction de la famille, Bouchard dégage les traits suivants de la reproduction familiale au Saguenay:

“Les enfants disposaient d'une grande liberté dans le choix de leur conjoint, mais ils étaient presque tous médiocrement dotés — si on excepte la terre, partiellement en friche dans la majorité des cas, qui était octroyée aux fils. L'état généralement peu avancé de la mise en valeur des exploitations, dans ce contexte de dénuement typique des aires de peuplement, donnait à vrai dire peu de prises aux savantes stratégies matrimoniales destinées à accroître ou à préserver les vieilles fortunes. En même temps et de la même façon, à cause de l'abondance des terres neuves accessibles à bas prix, les stratagèmes parcimonieux et compliqués, nés de l'extrême rareté du sol, étaient ici sans objet. Ces conditions ont peut-être contribué à dédramatiser l'alliance comme lieu d'un enjeu matériel et social” (1991, pp. 14-15).

Par ailleurs, les contrats de mariage contiennent des informations souvent peu précises et parfois incomplètes sur la composition et l'estimation des biens apportés par les conjoints et les conjointes lors du mariage. Le recours à des sources complémentaires (rôles d'évaluation, testaments, donations, etc.) permettrait de donner un aperçu vraisemblablement plus précis des arrangements économiques, des avantages accordés aux conjoints(es), et une image juste de la constitution du patrimoine dans le Haut-Saguenay entre 1843 et 1911. Mais ce travail déborderait le cadre de notre mémoire.

## **CHAPITRE V**

### **COMPORTEMENTS DIFFÉRENTIELS DES INDIVIDUS QUI ONT SOUSCRIT UN CONTRAT DE MARIAGE**

L'alliance conjugale ou matrimoniale donne naissance à la famille biologique et sociale et elle constitue à plusieurs égards l'un des processus sociaux parmi les plus déterminants qui soient. C'est aussi, dans la tradition des sciences humaines, l'un des indicateurs le plus souvent sollicité, et cela sous divers angles. Ainsi G. Bouchard (1989, p. 143), dans une étude sur les paramètres géographiques et sociaux de l'alliance conjugale au Saguenay, montre que "l'alliance matrimoniale était révélatrice de la culture des acteurs immédiatement impliqués et de la structure de la société dans laquelle ils vivaient. Le recrutement du conjoint suivait en effet des itinéraires géographiques et, du même coup, les relations économiques, administratives, sociales et culturelles qui structuraient les échanges entre familles et collectivités. Enfin, reflet d'une structure et d'une dynamique collective de l'appartenance, il représente pour l'historien et pour l'anthropologue un indicateur utile de changement social".

En somme, la finalité d'un mariage est non seulement la reproduction biologique mais aussi la reproduction économique, sociale et culturelle des divers groupes humains. Ce chapitre s'attache à

comprendre et à expliquer l'influence de différentes caractéristiques démographiques, socioculturelles, économiques sur les choix matrimoniaux lors de la formation d'une nouvelle unité maritale. Plus particulièrement, à l'aide de différentes variables, nous examinons s'il existe des comportements différentiels parmi les conjoints qui ont souscrit un contrat de mariage selon la catégorie socioprofessionnelle, selon le rang de naissance et, finalement, selon la valeur monétaire des apports de l'épouse. L'objectif est de brosser un portrait général du comportement matrimonial des individus qui ont souscrit un contrat de mariage au Haut-Saguenay entre 1843 et 1911.

### 5.1 Selon la catégorie socioprofessionnelle

Dans le cadre de notre recherche, nous avons tenté d'appréhender certaines inégalités ou différences au sein de la famille et de la société, entre autres par le biais des catégories socioprofessionnelles des individus qui avaient souscrit un contrat de mariage. Comme l'explique Gauvreau dans son étude sur la Nouvelle-France (1991), “ (...) le mariage n'est pas conclu selon les mêmes modalités dans tous les groupes sociaux, et en tant qu'association économique et sociale importante, il ne peut être laissé au hasard, (...)” (p. 46).

Il demeure que la différentiation des mariages selon les catégories socioprofessionnelles se heurte à l'absence quasi totale de renseignements sur la profession de la conjointe. Pour combler cette

lacune, nous avons eu recours à la profession des *pères* des conjointes. De plus, lorsque le contrat ne donne aucune information sur la profession des conjoints, des pères des conjoints et des pères des conjointes, nous avons utilisé la profession mentionnée dans le fichier de population (Saguenay).

Les catégories socioprofessionnelles ont été établies à partir de la grille de classement des professions élaborée à l'IREP<sup>1</sup>. Le tableau V-1 regroupe les catégories socioprofessionnelles des conjoints, des pères des conjoints et des pères des conjointes. Parmi les 1 629 contrats pour lesquels est connue la profession des conjoints, 67,3% (N=1 097) se retrouvent dans la catégorie socioprofessionnelle des cultivateurs. Ce résultat correspond tout à fait au processus d'ouverture du Saguenay à la colonisation entre 1843 et 1911, fondé principalement sur l'activité agricole. Dans une proportion nettement moindre que la catégorie des cultivateurs se retrouvent trois autres classes principales: les ouvriers qualifiés et gens de métier (11,1%), les industriels et commerçants (6,6%) et les ouvriers semi- et non qualifiés (6,4%).

Les pères des conjoints et conjointes se distribuent d'une façon sensiblement similaire aux conjoints. Toutefois l'incidence de la catégorie socioprofessionnelle des cultivateurs est encore plus élevée

---

<sup>1</sup>Pour plus de détails sur cette grille, voir G. Bouchard. Tous les métiers du monde. Le traitement des données professionnelles en histoire sociale, Sainte-Foy, (Québec), Les Presses de l'Université Laval, 1996, 323 pages.

Tableau V-1

**Catégories socioprofessionnelles des conjoints, des pères des conjoints  
et des pères des conjointes, Haut-Saguenay, 1843-1911.**

Catégories socioprofessionnelles	Conjoints		Pères des conjoints		Pères des conjointes		Total	
	N.a.	%	N.a.	%	N.a.	%	N.a.	%
1. Industriels et commerçants	108	6,6	36	5,0	58	5,7	202	6,0
2. Professions libérales	43	2,6	7	1,0	20	2,0	70	2,1
3. Cadres et cols blancs qualifiés	28	1,7	10	1,4	12	1,2	50	1,5
4. Employés de bureau, cols blancs semi- et non qualifiés	21	1,3	3	0,4	12	1,2	36	1,1
5. Cultivateurs	1097	67,3	589	82,6	749	74,1	2435	72,6
6. Artisans	47	2,9	8	1,1	19	1,9	74	2,2
7. Ouvriers qualifiés. Gens de métier	181	11,1	45	6,3	85	8,4	311	9,3
8. Ouvriers semi- et non qualifiés	104	6,4	15	2,1	56	5,5	175	5,2
Total	1629	100,0	713	100,0	1011	100,0	3353	100,0
9. Indéterminés, autres, professions non déclarées	184	10,1	1100	60,7	802	44,2	2086	38,4
Total	1813		1813		1813		5439	

Sources:

-Fichier sectoriel des contrats de mariage, Haut-Saguenay, 1843-1911.

-Fichier de population BALSAC-Saguenay, IREP.

chez les pères des conjoints (82,6%) et des conjointes (74,1%) que chez les seuls conjoints (67,3%). Ces résultats illustrent vraisemblablement l'importance plus accrue de la population paysanne, sinon aux tous premiers jours de la colonisation du Saguenay, au moins dans les lieux d'origine des colonisateurs initiaux. Il convient de noter que le nombre de professions inconnues est très élevé et occasionne ainsi une certaine perte d'information.

Les données précédentes ont permis de connaître la profession des individus (conjoints, pères des conjoints et pères des conjointes) qui avaient souscrit un contrat de mariage. L'analyse qui suit a pour objectif de confronter la catégorie professionnelle à l'état matrimonial des conjoints. Nous voulons vérifier si les veufs et les célibataires avaient tendance à passer un contrat selon qu'ils provenaient de telle ou telle catégorie socioprofessionnelle. Le tableau V-2 présente l'état matrimonial des conjoints par catégorie socioprofessionnelle.

Au-delà de l'observation déjà faite au chapitre 3 (section 3.3) de l'importance absolue des premiers mariages (84,8%) par rapport aux remariages (15,2%), la comparaison des états matrimoniaux des conjoints selon les catégories socioprofessionnelles permet d'établir la conclusion suivante. Les proportions de remariages (veufs) sont plus importantes chez les manuels (catégories 6, 7 et 8) alors que les premiers mariages (célibataires) sont plus fréquents chez les non-manuels (catégories 1, 2 et 3). Il existe cependant deux exceptions

Tableau V-2

**État matrimonial des conjoints par catégorie socioprofessionnelle,  
Haut-Saguenay, 1843-1911.**

Catégories socioprofessionnelles des conjoints	État matrimonial des conjoints					
	Veufs		Célibataires		Total	
	N.a.	%	N.a.	%	N.a.	%
1. Industriels et commerçants	11	4,5	92	6,9	103	6,6
2. Professions libérales	4	1,6	38	2,9	42	2,7
3. Cadres et cols blancs qualifiés	4	1,6	22	1,7	26	1,7
4. Employés de bureau, cols blancs semi- et non qualifiés	5	2,0	15	1,1	20	1,3
5. Cultivateurs	153	62,7	911	68,7	1064	67,8
6. Artisans	8	3,3	38	2,9	46	2,9
7. Ouvriers qualifiés. Gens de métier	41	16,8	128	9,7	169	10,8
8. Ouvriers semi- et non qualifiés	18	7,4	82	6,2	100	6,4
Total	244	100,0	1326	100,0	1570	100,0
9. Indéterminés, autres, professions non déclarées	23	8,6	158	10,6	181	10,3
Total (a)	267		1484		1751	

Sources:

-Fichier sectoriel des contrats de mariage, Haut-Saguenay, 1843-1911.

-Fichier de population BALSAC-Saguenay, IREP.

Note:

(a) Le total est de 1751 car il y a 62 individus dont nous n'avons pas trouvé de mariage célébré au Saguenay.

majeures. Au contraire de la tendance des autres catégories de non-manuels, la catégorie 4 (employés de bureau, cols blancs semi-et non qualifiés) présente une plus grande proportion de remariages que de premiers mariages. Il est cependant tout à fait possible que l'aspect exceptionnel de la tendance de cette catégorie socioprofessionnelle ne constitue en fait qu'un artifice méthodologique, l'effectif des veufs de la catégorie 4 étant limité à cinq. Par contre, la tendance plus forte au premier mariage qu'au remariage chez les cultivateurs (catégorie 5) constitue un contraste qui ne relève certainement d'aucun défaut méthodologique.

En somme, les proportions dominantes de premiers mariages regroupent les cultivateurs aux catégories de non-manuels alors que les proportions dominantes de remariages se trouvent parmi les manuels, cultivateurs exclus. La domination du premier mariage peut probablement s'expliquer par la nécessité d'établissement rapide du couple (ce que vient confirmer l'âge des cultivateurs parmi les plus bas au premier mariage comme au remariage: voir plus loin), nécessité qui se fait probablement moins sentir alors que l'âge passe et que cet établissement est accompli: la propriété est établie. Le même raisonnement est probablement applicable aux catégories non manuelles. De plus, chez les manuels autres que les cultivateurs, quels facteurs portaient à une proportion plus importante des remariages de veufs? Autrement dit, pourquoi ces catégories étaient-elle plus touchées par le remariage que les autres? Nous supposons que les

catégories de manuels (cultivateurs exclus) regroupent des métiers probablement plus itinérants que les cultivateurs et les catégories non manuelles, des métiers pour lesquels, en conséquence, l'accès à la propriété pourrait tendre à être plus rare ou plus tardif. Cependant, il faut noter que les effectifs de certaines catégories socioprofessionnelles sont nettement plus réduits, rendant les observations de cette analyse plus incertaines<sup>2</sup>.

L'âge auquel les conjoints et les conjointes se mariaient entre 1843 et 1911 était-il influencé par l'origine socioprofessionnelle? Le tableau V-3 donne l'âge moyen des conjoints au mariage selon les catégories socioprofessionnelles et selon l'état matrimonial. Les résultats montrent que les veufs et les célibataires issus des catégories de travailleurs non manuels (catégories 1, 2, 3, 4) se mariaient à un âge plus tardif que dans la catégorie des travailleurs manuels (catégories 5, 6, 7, 8). Parmi les travailleurs non manuels, les célibataires se mariaient en moyenne entre 27 ans et 29 ans alors que les veufs convolaient à un âge moyen s'échelonnant entre 44 ans et 58 ans. Parmi les travailleurs manuels, les célibataires contractaient une alliance à un âge moyen de 24 à 26 ans et les veufs se mariaient à un âge moyen réparti entre 35 ans et 43 ans environ. Pourquoi un tel clivage entre ces deux groupes? La plus grande facilité d'établissement

---

<sup>2</sup>Cette analyse a été réalisée aussi selon l'état matrimonial des conjointes par catégorie socioprofessionnelle des pères des conjointes. Elle présente des résultats similaires à celle des conjoints. Il faut noter, cependant, le nombre très important de professions inconnues, ce qui rend l'analyse problématique (voir Annexe I).

Tableau V-3

**Age moyen des conjoints au mariage par catégorie socioprofessionnelle  
et selon l'état matrimonial, Haut-Saguenay, 1843-1911.**

Catégories socioprofessionnelles	État matrimonial des conjoints				Total N.a.
	Veufs N.a.	Age moyen	Célibataires N.a.	Age moyen	
1. Industriels et commerçants	9	44,8	76	27,2	85
2. Professions libérales	3	44,2	23	27,2	26
3. Cadres et cols blancs qualifiés	3	46,2	17	27,7	20
4. Employés de bureau, cols blancs semi- et non qualifiés	4	58,5	11	29,1	15
5. Cultivateurs	137	41,3	851	25,8	988
6. Artisans	6	38,5	36	24,4	42
7. Ouvriers qualifiés. Gens de métier	37	43,3	113	25,7	150
8. Ouvriers semi- et non qualifiés	13	34,6	79	24,9	92
9. Indéterminés, autres, professions non déclarées	19	42,1	136	24,1	155
Total (a)	231	41,8	1342	25,7	1573

Sources:

-Fichier sectoriel des contrats de mariage, Haut-Saguenay, 1843-1911.

-Fichier de population BALSAC-Saguenay, IREP.

Note:

(a) Le total est de 1573 car il y a 240 individus pour lesquels nous n'avons pas l'âge au mariage ou au remariage.

des nouveaux couples à cette époque, en particulier ceux de cultivateurs, permettait sans doute de se marier à un âge moins élevé<sup>3</sup>. D'autres facteurs importants (marché matrimonial, etc) pourraient constituer des éléments de réponse qui, cependant, n'ont pu être examinés plus avant dans le contexte de cette recherche.

L'âge des conjointes au mariage selon les catégories socioprofessionnelles des pères et selon l'état matrimonial est rapporté au tableau V-4. Quoiqu'il existe moins de variation de l'âge moyen chez les conjointes célibataires, un certain clivage se présente entre les manuels et les non-manuels. Parmi ces célibataires, les femmes dont le père était un travailleur manuel se mariaient à 20-21 ans alors que du côté des travailleurs non manuels, les femmes convolaient à un âge moyen variant entre 20 et 24 ans. Dans son étude sur la Nouvelle-France, Gauvreau (1991, p. 103) obtient des résultats similaires pour les filles d'habitants. Elle explique que "l'âge moyen au premier mariage, beaucoup plus bas chez les filles d'habitants, paraît essentiellement la conséquence de la concentration de leurs mariages dans les premières décennies, au moment où l'âge au mariage des femmes est nettement moins élevé". Ces résultats rejoignent ceux obtenus pour le Haut-Saguenay, du moins pour ce qui est des cultivateurs, car l'âge moyen des conjointes au premier mariage s'élevait seulement à 20,8 ans entre 1843 et 1870 alors qu'il était de

---

<sup>3</sup>Sur ce sujet, voir D. Gauvreau et M. Bourque. "« Jusqu'à ce que la mort nous sépare »: Les destin des femmes et des hommes mariés au Saguenay avant 1930", The Canadian Historical Review, vol. LXXI, no. 4, (Décembre), 1990, pp. 441-461.

Tableau V-4

**Age moyen des conjointes au mariage par catégorie  
socioprofessionnelle des pères des conjointes et selon l'état matrimonial,  
Haut-Saguenay, 1843-1911.**

Catégories socioprofessionnelles des pères des conjointes	État matrimonial des conjointes				Total N.a.
	Veuvres N.a.	Age moyen	Célibataires N.a.	Age moyen	
1. Industriels et commerçants	0	-	54	20,5	54
2. Professions libérales	0	-	13	24,0	13
3. Cadres et cols blancs qualifiés	0	-	10	23,6	10
4. Employés de bureau, cols blancs semi- et non qualifiés	0	-	10	23,3	10
5. Cultivateurs	5	26,7(b)	687	21,1	692
6. Artisans	0	-	17	20,0	17
7. Ouvriers qualifiés. Gens de métier	0	-	77	21,1	77
8. Ouvriers semi- et non qualifiés	0	-	53	20,8	53
9. Indéterminés, autres, professions non déclarées	113	37,8	602	23,4	715
Total (a)	118	37,4	1523	22,0	1641

**Sources:**

-Fichier sectoriel des contrats de mariage, Haut-Saguenay, 1843-1911.

-Fichier de population BALSAC-Saguenay, IREP.

**Notes:**

(a) Le total est de 1641 car il y a 172 individus pour lesquels nous n'avons pas l'âge au mariage ou au remariage.

(b) Dont une femme qui se remarie à l'âge de 17 ans.

22 ans pour les deux autres périodes observées (1871-1891 et 1892-1911) (voir chapitre 3, section 3.1). En ce qui a trait aux veuves, le nombre élevé de professions inconnues (catégorie 9) ne permet pas de donner d'information précise sur l'âge moyen des conjointes par catégorie socioprofessionnelle. Il faut noter cependant que la seule moyenne d'âge connue pour les veuves est issue de la catégorie des cultivateurs et s'élève à 26,7 ans. Cet âge moyen est peu élevé, mais il s'explique surtout par le fait qu'une des conjointes s'était remariée à l'âge de 17 ans. En somme, les résultats des deux tableaux montrent un certain clivage entre les catégories de travailleurs non manuels et manuels: les conjoints et les conjointes se mariaient à un âge plus tardif chez les travailleurs non manuels par rapport aux travailleurs manuels, et cela quel que soit l'état matrimonial.

Nous avons aussi voulu examiner quelle relation existe entre l'origine socioprofessionnelle des conjoints et le lieu de résidence au mariage. Le tableau V-5 montre que le pourcentage des mariages endogames pour l'ensemble des catégories socioprofessionnelles est de 55,2% alors qu'il se chiffre à 41,7% pour les mariages exogames. Les mariages endogames sont, dans l'ensemble, plus fréquents chez les manuels que chez les non-manuels, exception faite des cadres et cols blancs qualifiés (83,3%). Parmi les catégories de travailleurs manuels, ce sont les cultivateurs qui présentent la plus grande proportion (3,3%) de mariages totalement exogames. Des résultats semblables sont rapportés à propos des alliances conjugales au Saguenay entre

Tableau V-5

Proportion des mariages endogames et exogames par catégorie socioprofessionnelle, Haut-Saguenay, 1843-1911 (a).

Catégories socioprofessionnelles	Mariages endogames		Le conjoint résidait à l'extérieur		La conjointe résidait à l'extérieur		Les deux conjoints résidaient à l'extérieur		Total	
	N.a.	%	N.a.	%	N.a.	%	N.A.	%	N.a.	%
1. Industriels et commerçants	58	59,8	35	36,1	2	2,1	2	2,1	97	100,0
2. Professions libérales	21	58,3	12	33,3	1	2,8	2	5,6	36	100,0
3. Cadres et cols blancs qualifiés	20	83,3	4	16,7	0	0,0	0	0,0	24	100,0
4. Employés de bureau, cols blancs semi- et non qualifiés	7	36,8	11	57,9	1	5,3	0	0,0	19	100,0
5. Cultivateurs	518	52,1	414	41,6	29	2,9	33	3,3	994	100,0
6. Artisans	27	64,3	12	28,6	3	7,1	0	0,0	42	100,0
7. Ouvriers qualifiés. Gens de métier	102	63,8	45	28,1	8	5,0	5	3,1	160	100,0
8. Ouvriers semi- et non qualifiés	54	60,7	28	31,5	5	5,6	2	2,2	89	100,0
9. Indéterminés, autres, professions non déclarées	85	55,2	57	37,0	6	3,9	6	3,9	154	100,0
Total (b)	892	55,2	618	38,3	55	3,4	50	3,1	1615	100,0

Sources:

-Fichier de population BALSAC-Saguenay, IREP.

-Fichier sectoriel des contrats de mariage, Haut-Saguenay, 1843-1911.

Note:

(a) Nous avons utilisé l'URB des parents lorsque nous n'avions pas celle des conjoints.

(b) Le total est de 1615 au lieu de 1813 car nous n'avons pas l'URB pour 198 cas.

1842 et 1921 (G. Bouchard 1991). Ce dernier explique ses résultats comme une conséquence de la période de colonisation et de la mobilité géographique: "il faut rappeler que durant la période visée par notre étude, les agriculteurs saguenayens étaient également plus mobiles que l'ensemble des non-agriculteurs (60,6% de familles mobiles contre 37,6%), ce qui explique sans doute le contexte de colonisation, les familles nombreuses à la recherche de terre devant se déplacer vers les zones de défrichement". La mobilité géographique entre 1843 et 1911 semble donc être un facteur important pour comprendre et expliquer le taux de mariages endogames et exogames. Ainsi, le taux d'exogamie est plus élevé chez les cultivateurs qui devaient se disperser sur l'ensemble du territoire. À l'opposé, peut-on croire que certaines catégories socioprofessionnelles ont un taux d'endogamie plus élevé en raison de métiers ou services spécialisés qui se regroupaient habituellement en agglomérations?

D'autre part, l'analyse qui suit a pour objectif de voir si la catégorie socioprofessionnelle ou le milieu social influait sur le choix du conjoint. L'absence générale d'information sur la profession des conjointes oblige à traiter indirectement cette question en croisant les professions de la génération précédente (pères des conjoints et pères des conjointes). L'analyse de ces données rapportée au tableau V-6 montre une légère tendance au recrutement des conjoints dans une même catégorie socioprofessionnelle. Les cultivateurs constituent une catégorie où l'endogamie socioprofessionnelle est très marquée. Ainsi,

Tableau V-6

Profession des pères des conjoints et des pères des conjointes selon la grille des catégories socioprofessionnelles, Haut-Saguenay, 1843-1911.

Catégories socioprofessionnelles(c)	5.	7.	1.	8.	3.	6.	2.	4.	Total pères des conjoints N.A.	9.	Total pères des conjoints N.A.	%
5. Cultivateurs	N.a.	372	21	21	15	3	12	1	3	448	141	589
	% p.c.(a)	83,0	4,7	4,7	3,3	0,7	2,7	0,2	0,7	100,0	23,9	100,0
	% p.c.(b)	90,7	58,3	48,8	62,5	60,0	85,7	11,1	50,0	81,9	84,9	
7. Ouvriers qualifiés. Gens de métier	N.a.	17	6	7	4			1		35	10	45
	% p.c.	48,6	17,1	20,0	11,4				2,9		22,2	100,0
	% p.c.	4,1	16,7	16,3	16,7			11,1		6,4	6,0	
1. Industriels et commerçants	N.a.	8	5	11	1		2	3	1	31	5	36
	% p.c.	25,8	16,1	35,5	3,2		6,5	9,7	3,2	100,0	13,9	100,0
	% p.c.	2,0	13,9	25,6	4,2		14,3	33,3	16,7	5,7	3,0	
8. Ouvriers semi- et non qualifiés	N.a.	6		2	3					11	4	15
	% p.c.	54,5		18,2	27,3					100,0	26,7	100,0
	% p.c.	1,5		4,7	12,5					2,0	2,4	
3. Cadres et cols blancs qualifiés	N.a.	3	2	1		1		2	1	10		10
	% p.c.	30,0	20,0	10,0		10,0		20,0	10,0	100,0		100,0
	% p.c.	0,7	5,6	2,3		20,0		22,2	16,7	1,8		
6. Artisans	N.a.	4	1		1			1		7	1	8
	% p.c.	57,1	14,3		14,3			14,3		100,0	12,5	100,0
	% p.c.	1,0	2,8		4,2			11,1		1,3	0,6	
2. Professions libérales	N.a.		1	1		1		1		4	3	7
	% p.c.		25,0	25,0		25,0		25,0		100,0	42,9	100,0
	% p.c.		2,8	2,3		20,0		11,1		0,7	1,8	
4. Employés de bureau, cols blancs semi- et non qualifiés	N.a.								1	1	2	3
	% p.c.								100,0	100,0	66,7	100,0
	% p.c.								16,7	0,2	1,2	
Total pères des conjointes(d)	N.a.	410	36	43	24	5	14	9	6	547	166	713
	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
9. Indéterminés, autres, professions non déclarées	N.a.	339	49	15	32	7	5	11	6	464	636	1100
	% p.c.	73,1	10,6	3,2	6,9	1,5	1,1	2,4	1,3	100,0	57,8	100,0
	% p.c.	45,3	57,6	25,9	57,1	58,3	26,3	55,0	50,0	45,9	79,3	60,7
Total pères des conjointes	N.a.	749	85	58	56	12	19	20	12	1011	802	1813
	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Sources:

-Fichier de population BALSAC-Saguenay, IREP.

-Fichier sectoriel des contrats de mariage, Haut-Saguenay, 1843-1911.

Notes:

(a) % p.c.= Pourcentage des pères des conjoints

(b) % p.c.= Pourcentage des pères des conjointes

(c) Professions déclarées dans le fichier de population BALSAC-Saguenay, IREP.

(d) Malgré les petits effectifs, nous avons cru utile de produire des pourcentages.

sur un effectif total de 372 cultivateurs, 83% des pères des conjoints et 90,7% des pères des conjointes proviennent de ce milieu. La deuxième catégorie en importance — mais loin derrière les cultivateurs — pour son endogamie socioprofessionnelle est formée des industriels et commerçants (catégorie 1): sur un effectif de 11, 35,5% des pères des conjoints et 25,6% des pères des conjointes proviennent de cette catégorie. De moindre importance encore mais peut-être significative est l'endogamie au sein de la catégorie des gens de métier (catégorie 7): pour l'effectif faible de 6 contrats, on compte un pourcentage de 17,1% pour les pères des conjoints et 16,7% pour les pères des conjointes qui proviennent du même milieu. Enfin, les pères des conjointes industriels et commerçants (catégorie 1) semblent recruter assez fréquemment au sein de la catégorie regroupant les ouvriers qualifiés et les gens de métier. Il demeure que le nombre considérable de professions inconnues ( $N=1\ 100$ ) fait sensiblement baisser les effectifs et entraîne une interprétation difficile voire impossible de certaines catégories socioprofessionnelles<sup>4</sup>. En bref, l'endogamie socioprofessionnelle marquée des cultivateurs correspond bien, encore là, au contexte de colonisation qui prévaut entre 1843 et 1911.

L'origine socioprofessionnelle constitue-t-elle un facteur majeur de variation dans les niveaux d'alphabétisation? Peut-on vérifier l'hypothèse d'une scolarisation plus importante des professions non

---

<sup>4</sup>Il est important de noter aussi que l'utilisation des professions des pères comme point de comparaison entraîne probablement un biais dans les résultats et, par le fait même, dans l'interprétation de ceux-ci.

manuelles par rapport aux professions manuelles? Le graphique V-1<sup>5</sup> présente le degré d'alphabétisation (indice PMP) des conjoints ayant signé un contrat selon leur catégorie socioprofessionnelle<sup>6</sup>

Les taux extrêmes d'alphabétisation<sup>7</sup> pour les neuf catégories socioprofessionnelles montrent une tendance opposée entre les catégories des non-manuels (catégories 1 à 4) et des manuels (catégories 5 à 8). Les premières (catégories non manuelles) présentent les plus hauts pourcentages de forte alphabétisation et les plus bas pourcentages d'alphabétisation faible, la situation inverse caractérisant les professions manuelles. Comme prévu, les conjoints des catégories de non-manuels sont un peu plus alphabétisés que ceux des catégories de manuels. Étant donnée la nature du travail de la plupart des travailleurs non manuels (relevé de comptes, tenue de livres, etc.), celle-ci demandait probablement un degré plus élevé de scolarité.

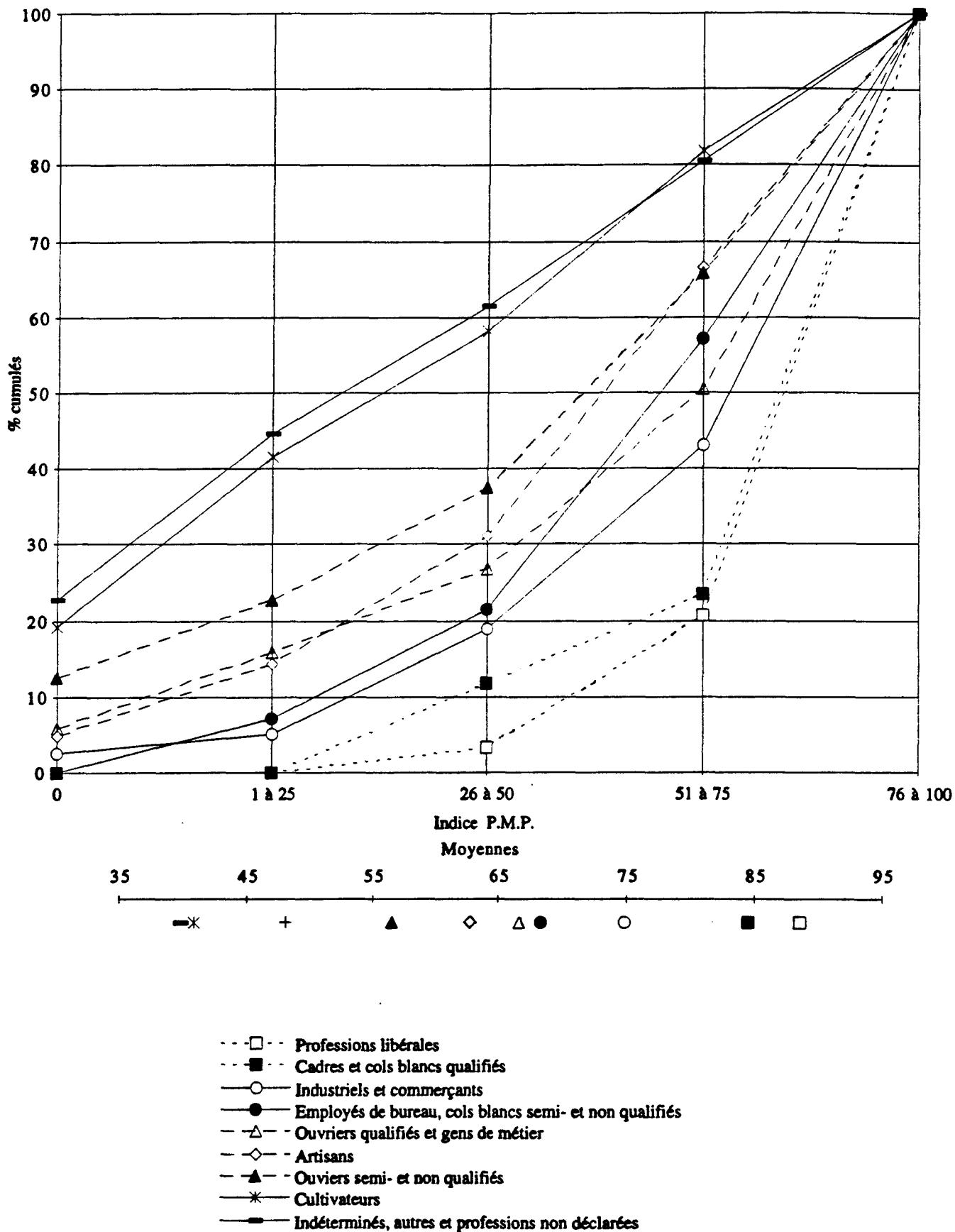
De plus, le recours aux moyennes par catégorie socio-professionnelle aussi bien qu'à l'indice PMP regroupés (0-50, 51-100) permet de constater à quel point les cultivateurs sont les moins alphabétisés. La moyenne des cultivateurs (40,9%) est de moins de la moitié de celle des professions libérales (88,5%) et des cadres et cols

<sup>5</sup>Les résultats sont présentées aussi sous forme de tableau (voir Annexe J).

<sup>6</sup>Nous avons obtenu les résultats de cette analyse pour 1 508 (82,3%) individus ou conjoints.

<sup>7</sup>Près du degré 0, on retrouve un degré minimal d'alphabétisation. À l'autre extrémité, à 76-100, on retrouve les individus les plus alphabétisés.

**Graphique V-1: Indice P.M.P., par catégorie socioprofessionnelle pour les conjoints, Haut-Saguenay, 1843-1911.**



blancs qualifiés (84,5%). Autre caractéristique intéressante, deux catégories de non-manuels, les employés de bureau, cols blancs semi- et non qualifiés ainsi que les industriels et commerçants comptent parmi leurs effectifs environ 20% d'alphabétisés moyens (PMP de 0 à 50), dont un peu moins de la moitié (5 à 10%) d'alphabétisés très faibles (PMP de 0 à 25). Cette frange d'analphabètes non manuels faisait-elle appel à des personnes plus alphabétisées pour les aider ou, encore, le genre de travail à effectuer n'était-il pas, en fait, plutôt manuel que non-manuel? Par ailleurs, par rapport aux cultivateurs, les autres catégories de travailleurs manuels présentent des degrés d'alphabétisation notable: moyenne nettement plus grande que 50 sur l'échelle PMP contre 40 pour les cultivateurs, degré d'alphabétisation qui les rapproche quelque peu des moins formés parmi les non-manuels.

Ainsi, des différences appréciables distinguent les diverses catégories professionnelles entre elles<sup>8</sup>, surtout entre les travailleurs manuels et non manuels. Toutefois, le degré d'alphabétisation pour l'ensemble de la période étudiée demeure faible (moyenne de 48,1 sur l'échelle PMP pour l'ensemble des catégories). G. Bouchard a d'ailleurs noté dans son étude sur l'évolution de l'alphabétisation masculine au Saguenay entre 1841 et 1971 que ce n'est qu'à partir du dernier tiers du 19e siècle que l'alphabétisation masculine connaît une hausse

---

<sup>8</sup>Nous avons effectué aussi cette analyse pour les pères des conjoints et les pères des conjointes (Annexes K et L). Malgré le nombre important de professions inconnues, nous observons des résultats similaires à ceux des conjoints.

régulière jusqu'à une période récente. Dans cette étude, une cartographie des niveaux d'alphabétisation fait ressortir de nombreux écarts spatiaux qui seraient imputables au rythme de la colonisation, au niveau de richesse des municipalités ainsi qu'à leur composition socioprofessionnelle (Bouchard 1990, p. 33). En somme, le degré d'alphabétisation des conjoints qui avaient signé un contrat au Haut-Saguenay entre 1843 et 1911 est très largement tributaire de leur origine socioprofessionnelle.

En résumé, rappelons les principaux facteurs liés à l'origine socioprofessionnelle pour les contrats de mariage signés entre 1843 et 1911. La première analyse n'a pas montré de tendance significative à passer plus ou moins de contrats de mariage selon l'état matrimonial des conjoints par catégorie socioprofessionnelle. La seconde analyse a permis de distinguer un certain clivage entre les catégories de travailleurs: les conjoints et les conjointes de tous états matrimoniaux se mariaient à un âge plus tardif chez les travailleurs non manuels que chez les travailleurs manuels. Nous avons aussi observé un taux de mariages endogames sensiblement plus élevé chez les travailleurs manuels que chez les travailleurs non manuels. Les résultats suggèrent un taux d'endogamie socioprofessionnelle plus important chez les cultivateurs. Enfin, la dernière analyse a fait ressortir que le degré d'alphabétisation est lié à l'origine socioprofessionnelle des conjoints: les catégories de travailleurs non manuels sont généralement plus alphabétisés que les travailleurs manuels.

## 5.2 Selon le rang de naissance

Le contrat de mariage révèle le statut de l'individu au sein du groupe familial, aussi bien dans l'ensemble des actes le concernant que dans les séries d'actes liés à d'autres membres de la famille. Cependant, nous croyons qu'il n'existe pas dans la culture paysanne saguenayenne des règles de préférence en vertu desquelles la famille aurait privilégié volontairement un aîné ou un cadet (G. Bouchard, 1996).

La première analyse a pour objectif d'examiner si les conjoints et les conjointes passaient autant de contrats de mariage selon qu'ils étaient dans les premiers ou les derniers enfants de famille au cours de la période à l'étude (1843-1911). Le tableau V-7 donne la proportion des contrats de mariage selon le rang de naissance des hommes dans l'ensemble de la famille et selon la dimension des familles. Cette analyse implique un certain nombre de conditions et de restrictions pour faire le calcul. D'une part, les familles complètes — c'est-à-dire celles pour lesquelles nous avons au moins la date de mariage et de décès des parents ainsi qu'un minimum de 25 années d'observation de vie commune pour les parents — sont requises pour faire le calcul des rangs de naissance des enfants. D'autre part, nous avons utilisé des familles de même dimension, c'est-à-dire des familles où l'on retrouvent sensiblement le même nombre d'enfants. Nous avons pu obtenir les rangs de naissance des conjoints pour 534 contrats de mariage. Dans le but d'alléger la description de cette

Tableau V-7

Proportion des contrats de mariage selon le rang de naissance dans l'ensemble de la famille  
et par dimension des familles, Haut-Saguenay, 1843-1911.  
(Hommes)

Rang de naissance	Dimension des familles														
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
1	5	2	4	4	13	14	12	11	19	17	5		2		1
	100,0	40,0	33,3	22,2	41,9	28,0	22,6	15,3	22,4	19,1	9,6		12,5		50,0
2	3	3	5	5	8	11	16	10	12	6	7			1	
	60,0	25,0	27,8	16,1	16,0	20,8	22,2	11,8	13,5	11,5	23,3			7,1	
3	5	7	9	8	6	6	8	9	6	5	2		2	3	
	41,7	38,9	29,0	16,0	11,3	8,3	9,4	10,1	11,5	16,7	12,5		21,4		
4	2	2	12	12	11	13	10	8	8	6	2		2	2	
	11,1	6,5	24,0	22,6	15,3	15,3	11,2	15,4	20,0	12,5		14,3			
5	2	6	6	7	3	8	5	2			1				
	6,5	12,0	11,3	9,7	3,5	9,0	9,6	6,7		7,1					
6	2	3	7	11	12	5	7	1		2					
	4,0	5,7	9,7	12,9	13,5	9,6	23,3	6,3	14,3						
7	3	10	10	8	5	1	1	1							
	5,7	13,9	11,8	9,0	9,6	3,3	6,3	7,1							
8	4	7	2	5					2						
	5,6	8,2	2,2	9,6					12,5	7,1					
9	4	6	2	1					1						
	4,7	6,7	3,8	3,3	6,3				7,1						
10	5	2	1	1											
	5,6	3,8	3,3	6,3											
11				3							3		1		
				5,8							18,8		7,1		
12											1		6,3		
												1		7,1	
13															1
14															1
15															50,0
Total	5	5	12	18	31	50	53	72	85	89	52	30	16	14	2

Sources:

-Fichier de population BALSAC-Saguenay, IREP.

-Fichier sectoriel des contrats de mariage, Haut-Saguenay, 1843-1911.

Note:

(a) Des dispositions étaient commandées par le but de l'étude: seuls ont été retenus les conjoints et les conjointes dont nous avions les familles complètes et de mêmes dimensions, pour le calcul des rangs de naissance.

analyse, nous avons plus particulièrement observé les familles de cinq à dix enfants en raison des effectifs plus importants. Ensuite, nous avons additionné les données concernant les enfants des deux premiers rangs de naissance ainsi que les deux derniers rangs (données non reproduites). Par exemple, l'examen des familles de cinq enfants montre que les enfants des deux premiers rangs signaient des contrats de mariage dans 58% ( $N=18$ ) des cas alors que 13% ( $N=4$ ) des contrats étaient passés par les enfants des deux derniers rangs de naissance. Le calcul pour les familles de dix enfants montre des proportions semblables soit, 32,6% ( $N=29$ ) contrats signés par les aînés et 12,3% ( $N=11$ ) contrats chez les cadets. Aux extrêmes, les familles de un à quatre enfants et celles de 11 à 15 enfants présentent aussi des proportions similaires malgré des effectifs plus réduits. En somme, les résultats de ce tableau montrent une tendance importante à passer plus de contrats pour les conjoints des premiers rangs de naissance par rapport à ceux des derniers rangs de naissance dans la famille.

Nous avons fait le même exercice pour les conjointes qui avaient souscrit un contrat de mariage (tableau V-8). L'addition des contrats signés par les enfants des deux premiers rangs de naissance et des enfants des deux derniers rangs donnent aussi des proportions analogues. Dans certains cas, les écarts sont moins considérables que pour les conjoints. Par exemple, pour des familles de six enfants, les enfants des deux premiers rangs de naissance avaient signés 40,4% ( $N=25$ ) contrats alors que les enfants des deux derniers rangs avaient

Tableau V-8

Proportion des contrats de mariage selon le rang de naissance dans l'ensemble de la famille  
et par dimension des familles, Haut-Saguenay, 1843-1911.  
(Femmes)

Rang de naissance	Dimension des familles														
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
1	9	4	10	10	6	13	14	20	17	14	10	8	1	2	
	100,0	50,0	43,5	37,0	18,2	21,0	20,9	23,8	16,7	14,6	14,5	15,4	6,3	9,5	
2	4	8	9	8	12	13	12	19	16	6	3	2	2		
	50,0	34,8	33,3	24,2	19,4	19,4	14,3	18,6	16,7	8,7	5,8	12,5	9,5		
3	5	3	10	12	10	16	16	13	8	5	1				1
	21,7	11,1	30,3	19,4	14,9	19,0	15,7	13,5	11,6	9,6	6,3				33,3
4	5	4	4	16	10	8	8	7	7	1	3				1
	18,5	12,1	6,5	23,9	11,9	7,8	8,3	10,1	13,5	6,3	14,3				33,3
5	5	11	7	9	10	10	5	5	5	3	1				1
	15,2	17,7	10,4	10,7	9,8	10,4	7,2	9,6	18,8	4,8					33,3
6	10	6	6	14	3	5	4	2							1
	16,1	9,0	7,1	13,7	3,1	7,2	7,7	12,5							4,8
7	1	8	8	6	10	5									3
	1,5	9,5	7,8	6,3	14,5	9,6									14,3
8	3	6	11	5	3										2
	3,6	5,9	11,5	7,2	5,8										9,5
9	4	9	5	4	7,2	7,7									1
	3,9	9,4													4,8
10	6	5	3	1	1										1
	6,3	7,2	5,8	6,3											4,8
11			3	3	2										1
			4,3	5,8	12,5										4,8
12			2	1											1
			3,8	6,3											4,8
13										2	2				
										12,5	9,5				
14											1				
15											4,8				
Total	9	8	23	27	33	62	67	84	102	96	69	52	16	21	3

Sources:

-Fichier de population BALSAC-Saguenay, IREP.

-Fichier sectoriel des contrats de mariage, Haut-Saguenay, 1843-1911.

Note:

(a) Des dispositions étaient commandées par le but de l'étude: seuls ont été retenus les conjoints et les conjointes dont nous avions les familles complètes et de mêmes dimensions, pour le calcul des rangs de naissance.

passé 33,8% (N=21) contrats de mariage. Cependant, les écarts deviennent plus considérables à partir des familles de 7 à 11 enfants. Ainsi, on observe des résultats similaires à ceux des conjoints, c'est-à-dire que l'on constate qu'il y a une plus forte propension à souscrire un contrat de mariage pour les aînés par rapport aux derniers de familles.

Il est difficile de comprendre les raisons pour lesquelles les aînés (hommes et femmes) passaient plus souvent un contrat de mariage que les cadets. Plusieurs études ont montré que la reproduction familiale saguenayenne est caractérisée par des tendances égalitaires, c'est-à-dire que l'objectif n'était pas de privilégier l'aîné mais de prévoir à l'établissement ou à la sécurité de l'ensemble des enfants (Bouchard, 1994; 1996; Gauvreau et Bourque, 1990; etc.). Des travaux ont confirmé aussi l'absence d'un modèle qui aurait privilégié les premiers rangs de naissance (Bouchard, 1996, p. 279). Certains facteurs psycho-sociaux pourraient peut-être expliquer cette situation. La position de l'aîné dans la famille est particulière par rapport aux autres enfants. Souvent il a la responsabilité des plus jeunes. Il représente un modèle pour eux. Son comportement est celui d'un quasi-parent, en particulier dans les familles nombreuses où l'écart d'âge entre les aînés et les plus jeunes est assez important. Par le fait même, l'aîné était probablement plus conscient de ses futures responsabilités familiales. Cela expliquerait, du moins en partie, le fait que les aînés souscrivaient plus souvent un contrat de mariage.

D'autre part, il est de sens commun que, dans les familles nombreuses, les aînés se mariaient plus tôt que leurs frères et soeurs pour céder la place aux plus jeunes. Nous avons voulu vérifier cette assertion. L'analyse qui suit a pour objectif de vérifier s'il y a une relation entre l'âge moyen au mariage et le rang de naissance pour les conjoints et les conjointes qui ont souscrit un contrat de mariage. Le tableau V-9 donne l'âge moyen du conjoint et de la conjointe selon le rang de naissance parmi les enfants du même sexe alors que l'âge moyen du conjoint et de la conjointe selon le rang de naissance dans l'ensemble de la famille forme le tableau V-10.

On observe dans le tableau V-9 que l'âge moyen selon le rang de naissance parmi les enfants du même sexe diffère très peu, et cela, autant pour les conjoints que pour les conjointes. L'âge moyen s'élève à environ 25 ans pour les hommes et à 21 ans pour les femmes. Cependant, on note une légère variation de l'âge moyen à partir du 7e rang de naissance, mais qui n'est pas significative car l'effectif est peu élevé. De plus, les données du tableau V-10 portant sur l'âge moyen des conjoints au mariage selon leur rang de naissance dans l'ensemble de la famille présentent des résultats similaires. Du côté des hommes, on observe une légère augmentation de la moyenne d'âge à partir du 6e rang de naissance (sauf pour le 8e rang) jusqu'au 11e rang, suivie d'une baisse de l'âge moyen à partir du 12e rang de naissance. Ces écarts seraient imputables, là-aussi, à la diminution importante des effectifs. En ce qui concerne les conjointes, on ne constate pas de

Tableau V-9

Age moyen du conjoint et de la conjointe au mariage  
selon le rang de naissance parmi les enfants du même sexe,  
Haut-Saguenay, 1843-1911 (a).

Rang de naissance	Conjoints		Conjointes	
	N.a.	Age moyen	N.a.	Age moyen
1	184	24,8	248	21,3
2	141	25,4	171	21,4
3	90	25,4	115	21,3
4	67	25,4	59	22,1
5	27	25,6	41	21,4
6	20	25,0	22	22,0
7	4	24,2	12	22,6
8	-	-	3	21,7
9	-	-	1	23,9
10	1	23,8	-	-
Total	534		672	

Sources:

- Fichier de population BALSAC-Saguenay, IREP.
- Fichier sectoriel des contrats de mariage, Haut-Saguenay, 1843-1911.

Note:

- (a) Des dispositions étaient commandées par le but de l'étude: seuls ont été retenus les conjoints et les conjointes dont nous avions la date de naissance.  
Nous devions avoir aussi les familles complètes pour le calcul des rangs de naissance.

Tableau V-10

Age moyen du conjoint et de la conjointe au mariage  
selon le rang de naissance dans l'ensemble de la famille,  
Haut-Saguenay, 1843-1911 (a).

Rang de naissance	Conjoints		Conjointes	
	N.a.	Age moyen	N.a.	Age moyen
1	109	25,2	138	20,6
2	87	25,3	114	22,6
3	74	24,9	100	21,4
4	80	25,1	74	21,0
5	40	24,6	67	21,7
6	50	26,3	51	21,4
7	39	25,3	41	21,5
8	21	24,0	30	21,0
9	15	25,3	23	22,9
10	9	25,8	16	20,2
11	7	26,7	9	23,0
12	1	22,5	4	20,4
13	1	22,7	4	19,9
14	-	-	1	23,3
15	1	23,8	-	-
Total	534	25,2	672	21,4

Sources:

- Fichier de population BALSAC-Saguenay, IREP.
- Fichier sectoriel des contrats de mariage, Haut-Saguenay, 1843-1911.

Note:

- (a) Des dispositions étaient commandées par le but de l'étude: seuls ont été retenus les conjoints et les conjointes dont nous avions la date de naissance.  
Nous devions avoir aussi les familles complètes pour le calcul des rangs de naissance.

hausse ni de baisse très importante de la moyenne d'âge au mariage par rapport au rang de naissance dans l'ensemble de la famille. En moyenne, l'âge des hommes au mariage se situe entre 25 et 26 ans alors que celui des femmes varie entre 21 et 22 ans.

Dans l'ensemble, les résultats tendent à montrer qu'il n'y a pas de relation ou de corrélation entre l'âge au mariage des conjoints et des conjointes et leur rang de naissance, quel que soit le sexe des enfants. Autrement dit, on ne remarque pas d'augmentation ou de baisse d'âge au mariage significative selon le rang de naissance. D'ailleurs, G. Bouchard montre des résultats analogues dans son étude sur le Saguenay entre 1842 et 1911, portant sur la reproduction familiale en milieu rural. Il propose comme explication que

“La priorité est donc donnée à la reproduction de l'ensemble du groupe familial, à laquelle on sacrifie volontiers la continuité du patrimoine. L'ordre dans lequel on procède à l'établissement des enfants en est une autre indication. Il n'existe ici aucune prescription coutumière, et encore moins écrite, introduisant une sélection ou une contrainte quelconque. L'ordre le plus naturel— celui des naissances — module la séquence des opérations. Dans la plupart des cas (90% pour les garçons, 84,6% pour les filles), l'enfant le plus âgé est le premier à se marier. D'un rang de naissance à l'autre, cette correspondance s'atténue mais se maintient” (pp. 242-243).

Nos résultats semblent donc s'accorder au modèle établit par G. Bouchard, c'est-à-dire qu'il ne semble donc pas y avoir de règle de préseance basée sur le rang de naissance, du moins pour ce qui est de l'âge au mariage.

### 5.3 Selon la valeur monétaire des apports de la conjointe

Dans le chapitre précédent, nous avons constaté que l'apport de l'épouse était plus souvent consigné dans le contrat de mariage que celui de l'époux. Suite à cette observation, nous voulions vérifier si l'épouse qui apportait des biens au mariage était avantagée par le rang de naissance qu'elle occupe au sein de la famille. À l'aide du fichier sectoriel des contrats de mariage et du fichier de population (Saguenay), nous avons élaboré une série de requêtes. Celles-ci reposent sur les conditions et restrictions suivantes. Nous avons retenu les cas où nous connaissons la profession du père de la conjointe (voir Annexe M), nous avons conservé les familles complètes permettant de calculer le rang de naissance de la conjointe parmi les enfants du même sexe et le rang de naissance dans l'ensemble de la famille (voir Annexes N et O) et, finalement, nous avons tenu compte des contrats qui donnaient la valeur monétaire des apports selon le rang de naissance. Au total, seulement 76 contrats répondent à l'ensemble de ces conditions.

Le tableau V-11 donne la valeur monétaire des apports des conjointes selon le rang de naissance parmi les enfants du même sexe.

Tableau V-11

**Apports des conjointes selon le rang de naissance parmi les enfants du même sexe, Haut-Saguenay, 1843-1911.**

Rang de naissance	Conjointes par rang de naissance		Valeur moyenne des apports (\$)	Valeur totale des apports (\$)
	N.a.	%		
1	31	40,8	199,00	6161,00
2	21	27,6	211,00	4436,00
3	8	10,5	236,00	1890,00
4	7	9,2	229,00	1600,00
5	7	9,2	449,00	3140,00
6	1	1,3	100,00	100,00
9	1	1,3	200,00	200,00
Total	76	100,0		17527,00

Sources:

-Fichier de population BALSAC-Saguenay, IREP.

-Fichier sectoriel des contrats de mariage, Haut-Saguenay, 1843-1911.

Les données du tableau montrent que la valeur totale des apports féminins pour les conjointes du premier et du second rang de naissance est très élevé ( $N=52$  pour 10 597,00\$) par rapport aux autres rangs de naissance ( $N=24$  pour 6 930,00\$). Par contre, si on tient compte des effectifs par rang de naissance et de la valeur moyenne des apports, le rapport est inversé, c'est-à-dire que la valeur moyenne des conjointes des deux premiers rangs de naissance (entre 199,00\$ et 211,00\$) est légèrement inférieure aux conjointes des rangs trois et quatre (entre 229,00\$ et 236,00\$). Ces résultats laissent croire qu'il n'y avait pas de tendance significative à privilégier les aînés par rapport aux autres filles de la famille. Toutefois, il faut noter que la valeur moyenne des apports (440,00\$) est considérablement élevée pour les conjointes regroupées dans le 5e rang de naissance

(N=7). Peut-on croire qu'un certain nombre de ces conjointes proviennent de milieux plus « aisés »? En tenant compte des professions déclarées des pères des conjointes (voir Annexe M), celles-ci se distribuent en quatre catégories: industriels et commerçants (N=2), employés de bureau, cols blancs semi-et non qualifiés (N=1), cultivateurs (N=1) et trois cas dont la profession est inconnue. Les effectifs très réduits rendent difficile, voire impossible, de commenter ces données.

Nous avons répété cette analyse mais, cette fois, selon le rang de naissance des conjointes dans l'ensemble de la famille (tableau V-12). Les données montrent que la valeur totale des apports est élevée pour les conjointes des quatre premiers rangs de naissance (N=49 pour 10 761,00\$) par rapport aux conjointes regroupées dans les autres rangs. Par contre, si on regarde la valeur moyenne des apports selon les différents rangs de naissance, on remarque une distribution très aléatoire. De plus, les apports dont la valeur moyenne est considérable (rang 4, 371,00\$; rang 7, 425,00\$) ne constituent aucunement des tendances nettes. Les données présentées dans ce tableau ne permettent pas de croire, là non plus, que les filles des premiers rangs de naissance étaient avantagées par rapport à l'ensemble de la famille. L'origine socioprofessionnelle n'infirme pas ce résultat puisque les conjointes se regroupent dans sept catégories socioprofessionnelles dont 7 chez les industriels et commerçants, 30 chez les cultivateurs et 29 cas où la profession est indéterminée.

Tableau V-12

**Apports des conjointes selon le rang de naissance dans  
l'ensemble de la famille, Haut-Saguenay, 1843-1911.**

Rang de naissance	Conjointes par rang de naissance N.a.	%	Valeur moyenne des apports (\$)	Valeur totale des apports (\$)
1	12	15,8	277,00	3326,00
2	18	23,7	139,00	2499,00
3	13	17,1	209,00	2711,00
4	6	7,9	371,00	2225,00
5	9	11,8	189,00	1700,00
6	6	7,9	244,00	1466,00
7	6	7,9	425,00	2550,00
8	2	2,6	100,00	200,00
9	2	2,6	275,00	550,00
10	1	1,3	100,00	100,00
13	1	1,3	200,00	200,00
Total	76	100,0		17527,00

Sources:

- Fichier de population BALSAC-Saguenay, IREP.
- Fichier sectoriel des contrats de mariage, Haut-Saguenay, 1843-1911.

En somme, les résultats ont démontré que la valeur monétaire des apports était peu élevée pour l'ensemble des conjointes, donnant ainsi à penser qu'une bonne majorité de celles-ci est issue de milieux modestes. D'autre part, nous avons constaté que les conjointes ne semblent pas avoir été favorisées ou avantagées par leur rang de naissance au sein de la famille. Il est, toutefois, important de noter que la source utilisée (le contrat de mariage) tout comme la réduction très sensible du nombre de données disponibles<sup>9</sup> n'ont pas permis de

---

<sup>9</sup>Il aurait été intéressant d'inclure les familles de même dimension à cette analyse. Cette information supplémentaire aurait permis de donner un portrait plus juste de la position des conjointes selon le rang de naissance. Cependant, nous avons estimé qu'il était préférable de ne pas inclure cette information, car

donner une réponse complète et définitive à ces questions. Il a été cependant possible de mettre en lumière certains types de comportements matrimoniaux des individus qui avaient souscrit un contrat de mariage au Haut-Saguenay entre 1843 et 1911. En somme, il se dégage de tout ce qui précède qu'en matière de reproduction sociale, la culture familiale saguenayenne ne comportait pas de règle de préséance fondée sur le rang de naissance. Dans une certaine mesure, ce résultat révèle l'existence d'un esprit ou d'une orientation de type égalitaire qui a d'ailleurs été attestée par différentes études (Bouchard. 1987; 1996). Certains choix matrimoniaux sont parfois influencés par l'origine socioprofessionnelle: ainsi, peut-on rappeler la récurrence du constat de clivage entre les travailleurs manuels et non manuels.

---

l'effectif devenait trop réduit et ne permettait aucune réponse à notre interrogation.

## **CONCLUSION**

Se marier est un geste éminemment social qui implique l'échange de personnes entre deux familles. Il implique aussi des transferts de biens entre ces personnes et ces familles. Dans les indications fournies sur les individus qui ont passé un contrat de mariage, comme dans les clauses et conventions établies par les futurs conjoints pour fonder leur ménage, nous avons cherché les traces des règles du jeu social qui président aux unions et, plus largement, nous y avons cherché le reflet des rapports sociaux existant dans ce contexte de peuplement du Saguenay, au cours de la période 1843-1911.

En ce qui concerne la reproduction familiale, la comparaison entre les individus qui ont souscrit un contrat de mariage et l'ensemble des couples qui se sont mariés au Saguenay a montré que les comportements et les choix matrimoniaux étaient manifestement similaires d'un groupe à l'autre. Nous avons vu des pratiques qui nous apparaissent caractéristiques d'un contexte de peuplement, c'est-à-dire un âge au mariage précoce, une prépondérance des premiers mariages ainsi qu'un pourcentage plus important de remariages chez les veufs que chez les veuves. Nous avons constaté aussi que les veufs

avaient tendance à passer plus de contrats que les célibataires. En ce qui a trait cette fois aux caractéristiques socioculturelles, il ressort que le degré d'alphabétisation était peu élevé, particulièrement chez les garçons, ce qui s'explique par un plus grand besoin de main-d'oeuvre masculine dans cette région en développement. De plus, pour ce qui concerne le choix des conjoints, on observe un taux d'endogamie (55,2%) important.

D'autre part, l'analyse portant sur les dimensions économiques de l'alliance a mis en évidence que le contrat de mariage n'est pas le vecteur par où circule le bien foncier. Les contrats donnent peu d'informations sur les apports au mariage, sur les donations de terres ou autres immeubles et, lorsque c'est le cas, il est difficile, voire impossible, d'en connaître la valeur monétaire. En ce qui concerne les apports masculins, seulement 11,7% des conjoints apportent des biens au mariage. Nous n'avons pas pu faire l'estimation de ces biens, composés pour la plupart de terres, bâtiments ou animaux. Toutefois, nous avons obtenu la valeur monétaire des apports des femmes pour un certain nombre de contrats ( $N=168$ ), lesquels se résument dans la majeure partie des cas en biens mobiliers (linges, hardes, trousseau, etc.) ou autres (animaux, etc.). L'évaluation de ces biens a permis de constater leur faible valeur monétaire ainsi que l'importance moindre qu'on accordait — ou qu'on pouvait accorder — à la constitution du patrimoine au début de l'union. Le contrat de mariage donne enfin des indications précieuses sur les conventions matrimoniales. Les

nouveaux conjoints optaient le plus souvent pour la communauté de biens (59,3% des cas). L'examen des clauses de gains de survie des contrats de mariage (le douaire et le préciput) montre la préoccupation du mari de prévoir la sécurité de la femme après son décès.

Finalement, nous avons cherché les signes d'une différenciation sociale dans un milieu que l'on a tendance à qualifier d'homogène et égalitaire. L'analyse croisée a d'abord permis de mettre en évidence un certain clivage entre les travailleurs manuels et non manuels. L'on observe un nombre de remariages plus important chez les manuels, ce qui touche encore plus les cultivateurs. De même, l'analyse a fait ressortir que l'âge au mariage était moins élevé parmi les travailleurs manuels. L'on observe aussi une plus forte endogamie paroissiale chez les travailleurs manuels, ainsi qu'une tendance au recrutement des conjoints dans une même catégorie socioprofessionnelle, notamment chez les cultivateurs.

D'autre part, nous avons vérifié s'il existait des éléments de différenciation à l'intérieur des familles par le biais du rang de naissance. Il n'y avait toutefois que les apports des conjointes qui pouvaient donner des indications à cet égard. En tout état de cause, il ne semblait pas y avoir de règles de préséance fondées sur le rang de naissance. Rien ne nous permet de croire non plus que la future épouse ait pu être favorisée selon la position qu'elle occupait dans la

famille. Notons de plus que ce constat s'applique également au milieu socioprofessionnel d'où la fille était issue. On peut tout de même penser qu'une volonté existait chez les familles d'aider les nouveaux noyaux conjugaux. Dans une certaine mesure, ces résultats confirment l'existence d'une tendance égalitaire, du moins, vis-à-vis des filles entre elles, ce qui a déjà été attesté, d'autres manières, par différentes études. Pourtant, une de nos analyses a montré un résultat intéressant, c'est-à-dire que les aînés (hommes et femmes) souscrivaient plus souvent un contrat de mariage que les cadets. Ce résultat s'explique difficilement, mais nous avons suggéré que la position de l'aîné dans la famille lui imposait probablement un rôle de quasi-parent et, par le fait même, une prise de conscience plus importante de ses futures responsabilités familiales.

Par ailleurs, les résultats ont montré que la proportion de contrats de mariage pour le Haut-Saguenay se chiffre seulement à 13,9%. Mais cette proportion est représentative parce qu'elle rend compte de l'ensemble des contrats de mariages signés dans la région entre 1843 et 1911. L'on est loin cependant des 95,4% de contrats retracée par L. Lavallée (1993) à La Prairie, entre 1647 et 1760, et de la proportion de 70% de contrats retrouvée par Geneviève Postolec (1995) à Neuville entre 1669 et 1729. La comparaison du Saguenay avec d'autres régions pour la même période d'étude est impossible car il n'y a pas de données équivalentes. Il est probable que cette faible proportion de contrats est liée, en partie, au contexte de peuplement

où les infrastructures étaient encore mal organisées. Dans son étude sur le mariage et la famille au temps de Papineau, S. Gagnon (1993) note aussi une faible proportion de contrats de mariage. Il souligne que "pour de modestes habitants des campagnes, le recours au notaire étant parfois jugé peu utile et coûteux, l'acte de mariage tenait lieu de contrat. D'où les multiples prescriptions légales concernant les formes de sa rédaction et la garde des registres" (p. 147). M. Segalen (1972) soutient pour sa part que "pour régler les questions patrimoniales, les paysans s'en remettent à la législation souvent mal connue (pas de contrat entraînait jusqu'à la récente réforme l'application du régime de la communauté). Absence de contrat signifie autant qu'il y a peu de patrimoine à gérer que le moindre intérêt pour ces questions" (p. 100). En ce qui concerne le Saguenay, il serait intéressant de prolonger la période d'observation après 1911. Elle permettrait de vérifier un éventuel changement de comportements dans une région où le contexte de peuplement a fait place à un contexte d'industrialisation et d'urbanisation.

Pour ce qui est du problème plus général de la reproduction familiale, ces résultats nous amènent à conclure que, dans le Haut-Saguenay entre 1843 et 1911, le contrat de mariage apporte essentiellement des indications sur le mode de gestion des biens du ménage et sur les choix du conjoint. Par contre, il ne laisse pas entrevoir de stratégies matrimoniales complexes des familles (accumulation foncière, mobilité sociale, etc.). Comme le souligne G.

Bouchard dans un ouvrage récent (1996), "pourquoi de savantes manœuvres matrimoniales alors qu'il fallait surtout gérer la rareté et l'infortune?" (pp. 261-262).

Il importe toutefois de signaler qu'un portrait de l'alliance comme stratégie de reproduction familiale au Haut-Saguenay, entre 1843 et 1911, ne peut se fonder uniquement sur les contrats de mariage parce qu'ils sont pratiquement muets sur l'apport des hommes au mariage. L'utilisation de sources complémentaires, telles les donations, les testaments, les achats de terre et les rôles d'évaluation, pourrait compléter nos résultats sur le rôle de l'alliance matrimoniale dans la reproduction familiale saguenayenne.

## BIBLIOGRAPHIE

### Sources:

Fichier de population BALSAC-Saguenay, (1842-1971), IREP.

Fichier sectoriel des contrats de mariage, (1843-1911), IREP.

### Ouvrages de référence:

BARRAINE, Raymond. Dictionnaire de droit, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1967, 325 pages.

\_\_\_\_\_. Code civil du Bas-Canada, Ottawa, M. Cameron, 1866, 727 pages.

\_\_\_\_\_. Recensements, 1861, 2 volumes:  
 Vol. 1, Census of the Canadas, 1861.  
 Vol. 2, Recensements des Canadas, 1861.

### Ouvrages de méthodologie:

BOUCHARD, Gérard, Raymond ROY et Bernard CASGRAIN. Reconstitution automatique des familles. Le système SOREP, Centre interuniversitaire de recherche sur les populations, 1985, 2 vol., 745 pages.

COTE, Jocelyn et alii. Description, relevé et informatisation des contrats de mariage enregistrés au Saguenay avant 1911, SOREP, janvier 1990, 21 pages. (document I-C-95)

FORTIN, Marie-Josée. Informatisation, validation et jumelage d'un fichier sectoriel: contrats de mariage enregistrés au Saguenay avant 1911, juin 1990, 8 pages.  
 (document I-C-102)

ST-HILAIRE, Marc. Population des unités résidentielles de base (URB) Saguenay, 1843-1986, mai 1990, 23 pages. (document II-C-149)

### **Études:**

BARTHELEMY, Tiphaine. "Les alliances matrimoniales à Neuville à la fin du XVIIIe siècle" dans Joseph Goy et Jean-Pierre Wallot (sous la dir.), Évolution et éclatement du monde rural. Structures, fonctionnement et évolution différentielle des sociétés rurales françaises et québécoises, XVIIe-XXe siècles., Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales/Presses de l'Université de Montréal, 1986, pp. 315-323.

BARTHELEMY, Tiphaine. "Les modes de transmission du patrimoine: synthèse des travaux effectués depuis quinze ans par les ethnologues en France", Etudes rurales, nos. 110-111-112, "La terre: succession et héritage", avril-décembre 1989, pp. 195-212.

BEAULINE, Jacques. "Regards sur les systèmes de portage des biens en droit matrimonial québécois et ontarien", Revue générale de droit, no. 16, 1985, pp. 591-624.

- BOUCHARD, Gérard. "Démographie et société rurale au Saguenay, 1851-1935", Recherches sociographiques, vol. XIX, no. 1, janvier-avril 1978, pp. 7-31.(document II-B-15)
- BOUCHARD, Gérard. "Evolution de l'alphabétisation (masculine) au Saguenay: les variables géographiques, 1841-1971" Historical Papers/Communications historiques, 1990, pp. 13-35. (document II-B-99)
- BOUCHARD, Gérard. "Introduction à l'étude de la société saguenayenne aux XIXe et XXe siècle". Revue d'histoire de l'Amérique française, vol. 31, no. 1, juin 1977, pp. 3-27.
- BOUCHARD, Gérard. "La donation entre vifs et la transmission familiale des avoirs fonciers au Saguenay (1870-1940)", dans Gérard Bouchard et Joseph Goy (dirs.), Famille, économie et société rurale en contexte d'urbanisation (17e-20e siècle), Centre interuniversitaire SOREP-Ecole des hautes études en sciences sociales, Chicoutimi-Paris, 1990, pp. 7-33.
- BOUCHARD, Gérard. "La dynamique communautaire et l'évolution des sociétés rurales québécoises aux 19e et 20e siècle, Construction d'un modèle", Revue d'histoire de l'Amérique française, vol. 40, no. 1, 1986, pp. 51-71.
- BOUCHARD, Gérard. "La reproduction familiale en terroirs neufs. Comparaison sur des données québécoises et françaises", Annales: Économies, Sociétés, Civilisations, no. 2, (mars-avril) 1993, pp. 421-451.

BOUCHARD, Gérard. "Les alliances conjugales au Saguenay: Paramètres géographiques et sociaux (1842-1921), Anthropologie et Sociétés, vol. 13, no. 2, 1989, pp. 143-167.

BOUCHARD, Gérard. "Les modes de reproduction de la famille paysanne; en quoi, pourquoi la diversité?, (Reflexion comparative sur des données québécoises et françaises)", Décembre 1991, 54 pages.

BOUCHARD, Gérard. "Les systèmes de transmission des avoirs familiaux et le cycle de la société rurale au Québec, du XVIIe au XXe siècle", Histoire sociale/Social history, vol. XVI, no. 31, mai/May 1983, pp. 35-60.

BOUCHARD, Gérard. "Pressions agraires et structures des ménages au Saguenay (1881-1931)", European Journal of Population, vol. 10, 1994, pp. 175-197.

BOUCHARD, Gérard. Quelques Arpents d'Amérique. Population, économie, famille au Saguenay, 1838-1971. Boréal, Montréal, 1996, 635 pages.

BOUCHARD, Gérard. "Rang de naissance et destin socio-économique dans la région du Saguenay, Québec (19e-20e siècle)", dans Martine Segalen, Georges Ravis-Giordani (dirs.), Les Cadets, Paris, CNRS Editions, 1994, pp. 95-108.

BOUCHARD, Gérard. "Saturation de l'espace agraire et changement social au Saguenay", Recherches sociographiques, vol. XXXI, no. 2, 1990, pp. 201-225.

- BOUCHARD, Gérard. Sur la reproduction familiale en milieu rural: systèmes ouverts et systèmes clos", Recherches sociographiques, vol. XXVIII, nos. 2-3, 1987, pp. 229-251.
- BOUCHARD, Gérard. "Sur les structures et les stratégies de l'alliance dans le Québec rural (17e-20e siècle). Plaidoyer pour un champ de recherche", Revue d'histoire de l'Amérique française, vol. 47, no. 3, (hiver) 1994, pp. 349-375.
- BOUCHARD, Gérard. Tous les métiers du monde. Le traitement des données professionnelles en histoire sociale. Ste-Foy, (Québec), Les Presses de l'Université Laval, 1996, 323 pages.
- BOUCHARD, Gérard et Lise BERGERON. "Aux origines d'une population régionale: mythes et réalités démographiques et sociales", Revue d'histoire de l'Amérique française, vol. 42, no. 3, hiver 1989, pp. 389-409.
- BOUCHARD, Gérard, Josée GAUTHIER et Marie-Josée HUOT. "Permanences et mutations dans l'histoire de la culture paysanne québécoise", dans G. Bouchard (dir.), avec la collaboration de S. Courville, La construction d'une culture, Le Québec et l'Amérique française, Sainte-Foy, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1993, pp. 261-305.
- BOUCHARD, Gérard, A.L. HEAD-KÖNIG et Joseph GOY. Nécessités économiques et pratiques juridiques: problèmes de la transmission des exploitations agricoles, XVIIIe-XXe siècles. Décembre 1993, 3 pages. (document II-C-218)

BOUCHARD, Gérard, Jeannette LAROUCHE et Lise BERGERON. "Donation entre vifs et inégalités sociales au Saguenay. Sur la reproduction familiale en contexte de saturation de l'espace agraire", Revue d'histoire de l'Amérique française, vol. 46, no. 3, Hiver 1993, pp. 443-461.

BOUCHARD, Gérard et Jeannette LAROUCHE. "Dynamique des populations locales: la formation des paroisses rurales au Saguenay (1840-1911)", Revue d'histoire de l'Amérique française, vol. 41, no. 3, hiver 1988, pp. 363-388.

BOUCHARD, Gérard et Jeannette LAROUCHE. "Paramètres sociaux de la reproduction familiale au Saguenay (1842-1911)", Sociologie et sociétés, vol. XIX, no. 1, avril 1987, pp.133-144. (document II-B-61)

BOUCHARD, Gérard et Isabelle DE POURBAIX. "Dynamique familiale et transmission foncière au Saguenay (1842-1911)", Sociétés villageoises et rapports villes campagnes au Québec et dans la France de l'ouest XVIIe-XXe siècles, Actes du colloque Franco-qubécois (Québec 1985), Université du Québec à Trois-Rivières/Presses universitaires de Rennes, 1987, pp. 15-23.

BOUCHARD, Gérard et Raymond ROY. "Fécondité et alphabétisation au Saguenay et au Québec (XIXe-XXe siècles)", Annales de démographie historique, Société de Démographie Historique-E.H.E.S.S., Paris, 1991, pp. 173-201.

BOURDIEU, Pierre. "Les stratégies matrimoniales dans le système de reproduction", Annales: Economies, Sociétés, Civilisations, Famille et Société, juillet-octobre 1972, no. 4-5, pp. 1105-1127.

BURGIERE, A. "Endogamie et communautés villageoises: pratique matrimoniale à Romainville au XVIIIe siècle", Annales de démographie historique, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 1979, pp. 313-336.

CARDIN, Martine et Guy DESMARAIS. "Les contrats de mariage au Bas-Canada: étude préliminaire", Cahiers d'histoire, no. 3, 1983, pp. 44-63.

CHALINE, Jean-Pierre. "Les contrats de mariage à Rouen au 19e siècle. Étude d'après l'enregistrement des actes civils publics", C.N.R.S., vol. 2, pp. 238-275.

CHARBONNEAU, Hubert. Tourouvre-au-Perche aux XVIIe et XVIIIe siècles. Etude de démographie historique. Travaux et documents, Cahier no. 55, Presses universitaires de France, 1970, 423 pages.

CLAVERIE, Elizabeth et Pierre LAMAISON. L'impossible mariage. Violence et parenté en Gevaudan XVIIe, XVIIIe, XIXe siècles. Paris, Hachette, 1983, 361 pages.

COLLARD, Chantal. "Idéologie et pratique de la parenté: de la classification des parents aux stratégies familiales", dans G. Bouchard, M de Braekaleer et alii. Histoire d'un génome. Population et génétique de l'est du Québec, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1991, pp. 121-144.

- COLLOMP, Alain. "Alliance et filiation en Haute-Provence au 18e siècle", Annales: Économies, Sociétés, Civilisations, mai-juin 1977, pp. 445-477.
- COLLOMP, Alain. La maison du père. Famille et village en Haute-Provence aux XVIIe et XVIIIe siècles. Presses universitaires de France, 1983, 340 pages.
- CRAIG, Béatrice. "La transmission des patrimoines fonciers dans le Haut-Saint-Jean au 19e siècle", Revue d'histoire de l'Amérique française, vol. 45, no. 2, 1991, pp. 207-228.
- DAUMARD, Adeline. "Structures sociales et classement socio-professionnel. L'apport des archives notariales au XVIIIe et au XIXe siècle", Revue Historique, vol. 227, 1962, pp. 139-154.
- DAUMARD, Adeline et François FURET. "Structures et relations sociales à Paris au milieu du 18e siècle", Cahiers des Annales, 18, Librairie Armand Colin, Paris, 1961, pp. 7-97.
- DE CERTEAU, Michel, L'invention du quotidien, l'art de faire. Union générale d'éditions, Paris, 1980, 374 pages.
- DECHENE, Louise. Habitants et marchands de Montréal au XVIIe siècle. Librairie Plon, 1974, 588 pages.
- DEPATIE, Sylvie. "La transmission du patrimoine dans les terroirs en expansion: un exemple canadien au 18e siècle", Revue d'histoire de l'Amérique française, vol. 44, no. 2, 1990, pp. 171-198.

FLANDRIN, J.L. Familles: parenté, maison, sexualité dans l'ancienne société. Hachette, Paris, 1976, 287 pages.

GAGNON, Serge. Mariage et famille au temps de Papineau. Les presses de l'Université Laval, 1993, 300 pages.

GANIAGE, Jean. Trois villages D'Ile-de-France au 18e siècle. Etude démographique. Presses universitaires de France, 1963, 147 pages.

GARNEAU, Brigitte. (Doctorat), Mariage et remariage dans une structure complexe de l'alliance de mariage. Bois-Vert, Saguenay (Québec): 1900-1970. Faculté des Sciences sociales, Département d'Anthropologie, Université Laval, Québec, Décembre 1988, 361 pages.

GARNON, Frédérique. (Mémoire), Mariages consanguins et stratégies foncières au début du XXe siècle. Mémoire présenté pour l'obtention de la maîtrise en Histoire, Université de la Sorbonne, Juin 1993, 138 pages.

GAUDEMEL, Jean. Le mariage en Occident. Les éditions du Cerf, Paris, 1987, 520 pages.

GAUTHIER, Etienne et Louis HENRY. La population de Crulai paroisse Normande. Etude historique. Travaux et documents, Cahier no. 33, Presses universitaires de France, 1958, 269 pages.

GAUVREAU, Danielle. Québec, une ville et sa population au temps de la Nouvelle-France. Presses de l'Université du Québec, Québec, 1991, 232 pages.

GAUVREAU, Danielle et Mario BOURQUE. "« Jusqu'à ce que la mort nous sépare»: Le destin des femmes et des hommes mariés au Saguenay avant 1930", The Canadian Historical Review, vol. LXXI, no. 4, (Décembre) 1990, pp. 441-461.

GAUVREAU, Danielle et Mario BOURQUE. "Mouvements migratoires et familles: le peuplement du Saguenay avant 1911", Revue d'histoire de l'Amérique française, vol. 42, no. 2, automne 1988, pp. 167-192.

GAUVREAU, Danielle, Michel GUERIN et Maritime HAMEL. "De Charlevoix au Saguenay: mesure et caractéristiques du mouvement migratoire avant 1911", dans G. Bouchard, M. de Braekeleer et alii, Histoire d'un génôme. Population et génétique dans l'est du Québec. Québec, Presses de l'Université du Québec, 1991, pp. 145-159.

GEE, Ellen M. "Marriage in Nineteenth Canada", Revue canadienne de sociologie et d'anthropologie, vol. 19, no. 3, 1982, pp. 311-325.

GIRARD, Alain. Le choix du conjoint. Une enquête psycho-sociologique en France. Institut national d'études démographiques, Cahier no. 44, Presses universitaires de France, 1964, 201 pages.

GIRARD, Camil et Normand PERRON. Histoire du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Collection Les régions du Québec, 2, Institut québécois de recherche sur la culture, Québec, 1989, 665 pages.

- GOUESSE, Jean-Marie. "Parenté, famille et mariage en Normandie aux XVIIe et XVIIIe siècles", Annales: Économies, Sociétés, Civilisations, juillet-octobre 1972, pp. 1139-1154.
- GUY, Marcel. "La capacité d'aliéner les biens et d'en disposer en droit comparé et en droit international privé". La Revue du Notariat, Montréal, vol. 72, no. 7, février 1970. pp. 344-360
- HAMEL, Martine. "De Charlevoix au Saguenay: caractéristiques des familles émigrantes au XIXe siècle", Revue d'histoire de l'Amérique française, Vol. 47, no. 1, été 1993, pp. 5-25.
- JOULIA, Dominique. "Pratiques successoriales en milieu rural 1795-1820: étude comparative de cas, France de l'Ouest-Québec", dans Actes des colloques de 1979 et 1980, Société rurale dans la France de l'Ouest et au Québec, (XVIIe-XXe siècles), Université de Montréal, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales. 1981, pp. 93-139.
- LACHIVER, Marcel. La population de Meulan du XVIIe au XIXe siècle (vers 1600-1870). Etude de démographie historique, S.E.V.P.E.N., Paris, 1969, 339 pages.
- LASLETT, Peter. "La famille et le ménage : approches historiques", Annales: Economies, Sociétés, Civilisations, Armand Colin, juillet-octobre 1972, no. 4-5, pp. 825-846.
- LAVALLE, Louis. La prairie en Nouvelle-France 1647-1760. Etude d'histoire sociale, McGill-Queen's University Press, Montréal et Kingston, London, Buffalo, 1992, 301 pages.

LAVOIE, Yolande. L'émigration aux États-Unis, de 1840 à 1930.  
Québec, Éditeur officiel, 1979, 57 pages.

LEROY LADURIE, Emmanuel. "Structures familiales et coutumes d'héritage en France au XVIe siècle: Système de la coutume", Annales: Economies, sociétés, Civilisations, Armand Colin, juillet-octobre 1972, no. 4-4, pp. 825-872.

MATHIEU, Jacques, Céline CYR, Guy DINEL, Jeannine POZZO, et Jacques ST-PIERRE.

"Les alliances matrimoniales exogames dans le gouvernement de Québec, 1700-1760", Revue d'histoire de l'Amérique française, vol. 5, no. 1, juin 1981, pp. 3-32.

PAQUET, Gilles et Jean-Pierre WALLOT. "Stratégie foncière de l'habitant: Québec (1790-1835)", Revue d'histoire de l'Amérique française, vol. 39, no. 4, 1986, pp. 551-581.

PEPIN, Pierre-Yves. "Principaux traits socio-économiques de la région Saguenay-Lac-St-Jean", Cahiers de géographie, Conseil d'orientation économique du Québec, Québec, 1969, 80 pages.

POISSON, Jean-Paul. "Histoire et actes notariés. Problématique et méthodologie," Communication présentée lors du Colloque sur Les actes notariés du XVe au XIXe siècle, Université des Sciences Humaines de Strasbourg, Centre de recherches régionales et Rhenanes, Paris, 3-4 mars 1978, 20 pages.

POSTOLEC, Geneviève. “Choix du conjoint et établissement: le comportement des couples de Neuville (1700-1760)”. Communication, 1993, 13 pages.

POSTOLEC, Geneviève. “La reproduction sociale à Neuville au 18e siècle: l'apport foncier au mariage”, Communication présentée à l'Université Laval, Projet d'histoire comparée France-Québec, 27-29 juin 1991, 18 pages.

POSTOLEC, Geneviève. (Mémoire), Les circonstances au mariage à l'Ange-Gardien de 1667 à 1729. Université de Haute-Bretagne, Rennes II, juin 1988, 110 pages.

POSTOLEC, Geneviève. (Doctorat), Mariages et patrimoine à Neuville, de 1669 à 1782. Faculté des lettres, Département d'histoire, Université Laval, Québec, Janvier 1995, 340 pages.

POUYEZ, Christian, Yolande LAVOIE, Gérard BOUCHARD, Raymond ROY et alii.

Les Saguenayens. Introduction à l'histoire des populations du Saguenay, XVIe-XXe siècles. Québec, Presses de l'université du Québec, 1983, 386 pages.

ROY, Raymond, Gérard BOUCHARD et Manon DECLOS. “La première génération de Saguenayens: provenance, apparentement, enracinement”, Cahiers québécois de démographie, vol. 17, no. 1, printemps 1988, pp. 113-134. (document II-B-74)

ROY, Raymond et Christian POUYEZ. “La mobilité géographique du Saguenay”, 1977, 3 pages. (document II-C-23)

- SALITOT-DION, Michèle. "Stratégies de reproduction et accumulation des patrimoines fonciers", Etudes rurales, janv.-mars 1977, pp. 31-48.
- SANTERRE, Renaud. "Donations de fermes et sécurité des agriculteurs âgés, 1850-1990", dans Gérard Bouchard et Joseph Goy, Famille, économie et société rurale en contexte d'urbanisation (17e-20e siècle). Centre interuniversitaire SOREP-Ecole des hautes études en sciences sociales, Chicoutimi-Paris, 1990, pp. 35-47.
- SEGALEN, Martine. Mémoires d'anthropologie française. Nuptialité et alliance. Le choix d'un conjoint dans une communauté de l'Eure. G.-P. Maisonneuve et Larose, Paris, 1972, 141 pages.
- SEGALEN, M., et A., JACQUARD. "Choix du conjoint et homogamie", Population, 1971, no. 3, pp. 487-498.
- VERDON, Michel. Anthropologie de la colonisation au Québec. Le dilemme d'un village du Lac-Saint-Jean. Les Presses de l'Université de Montréal, Montréal, 1973, 283 pages.
- VU TIEN KHANG, Jacqueline et André SEVIN. Choix du conjoint et patrimoine génétique. Etude de quatre villages du Pays de Sault de 1740 à nos jours. Centre régional de publications de Toulouse, Pyrénées, Editions du C.N.R.S., 1977, 159 pages.
- ZOLTVANY, Yves, F., "Esquisse de la coutume de Paris", Revue d'histoire de l'Amérique française, vol. 25, no. 3, 1971, pp. 365-384.

## **ANNEXE A**

### **LISTE DES NOTAIRES AYANT EXERCÉ AU SAGUENAY, 1836-1911**

## ANNEXE A

## Liste des notaires ayant exercé au Saguenay, 1836-1911.

1)	Raymond Belleau	1907-
2)	Onésime Bellemarre	1854-1904
3)	Ovide Bossé	1849-1883
4)	Maurice-Ovide Bossé	1884-
5)	Thomas-Zozyme Cloutier	1863-1904
6)	Albert-Pierre Dufour	1900-
7)	Jean Gagné	1872-1893
8)	John Kane	1836-1875
9)	J.- Miville Lacroix	1911-
10)	David Maltais	1889-
11)	Louis-Zéphirin Rousseau	1849-1877
12)	Louis-Marie Roy	1869-1874
13)	Georges St-Pierre	1905-
14)	J.- Alfred Simard	1868-1875
15)	Joseph Sirois	1903-
16)	Lucien Tremblay	1866-1905
17)	John Chaperon	1847-1851

Source: Fichier sectoriel des contrats de mariage, Haut-Saguenay, 1843-1911.

**ANNEXE B**

**FICHE DE RELEVÉ DES CONTRATS DE MARIAGE**

ANNEXE B

Fiche de relevé des contrats de mariage.

Notaire	Date		No du contrat		Lieu du contrat		Nom du futur époux(1)						
	Nom	Prénom(s)	Surnom	Profession	Qualité(2)	Age(mineur(e) majeur(e) )	Etat civil	Présence et signature	Résidence				
Futur époux													
Future épouse													
Père du futur													
Mère du futur													
Père de la future													
Mère de la future													
Témoins du futur	Parents				Amis								
Témoins de la future	Parents				Amis								
Apport du futur époux					Régime matrimonial								
Apport de la future épouse					Douaire Préciput								
					Autres mentions Pas tenus des dettes Droit de renonciation Donation réciproque								

Source: Document 1-C-95, IREP.

(1) Cette donnée a servi à classer les contrats de mariage par ordre alphabétique.

(2) Nous n'avons pas jugé nécessaire d'entrer cette donnée.

## **ANNEXE C**

### **EXEMPLE DE CONTRAT DE MARIAGE INFORMATISÉ**

## ANNEXE C

## Exemple de contrat de mariage informatisé

Numéro de contrat: 1813      Minute notariale: 992

Date(Balsac): 10/01/1860      Paroisse: 041

Notaire: OVIDE BOSSÉ

Lieu: Chicoutimi      Date du contrat: 09/01/1860

**FUTUR ÉPOUX**

Nom: WILMOT/LOUIS RICHARD/FRANKLIN

No: 92750

Age: MAJ      État civil: IN      Signature: O

Profession: ÉTUDIANT EN DROIT

Résidence: CHICOUTIMI

**\*\*PERE\*\***

Nom: WILMOT/NICHOLAS

No: 92748

Feu:      Lien:      Prés: I      Sign: I      Prof: FERMIER

Résidence: QUÉBEC

**\*\*MERE\*\***

Nom: FRANKLIN/MARIE ANNE

No: 92749

Feu:      Lien:      Prés: I      Sign: I

Résidence:

Nombre de témoins: 3

Témoin no: 1

Nom: GARNEAU/CHARLES

Prof: PROTONOTAIRE      Lien: AMI

Sign: O

Résidence: CHICOUTIMI

Témoin no: 2

Nom: GAGNON/GEDEON

Prof: ARPENTEUR      Lien: AMI

Sign: O

Résidence: BAGOTVILLE

Témoin no: 3

Nom: KANE/JOHN

Prof: NOTAIRE      Lien: AMI

Sign: I

Résidence:

**FUTURE ÉPOUSE**

Nom: FOSTER/FÉLICITÉ

No: 83702

Age: MIN      État civil: IN      Signature: X

Résidence:

**\*\*PERE\*\***

Nom: FOSTER/JEAN

No: 83694

Feu:      Lien:      Prés: O      Sign: X      Prof: CULTIVATEUR

Résidence: CHICOUTIMI

**\*\*MERE\*\***

Nom: DUFOUR/ALEXANDRIENNE

No: 83695

Feu:      Lien:      Prés: I      Sign: I

Résidence:

Nombre de témoins: 2

Témoin no: 1

Nom: SKENE/ELIZABETH

Prof: Lien: AMIE Sign: O

Résidence:

Témoin no: 2

Nom: SKENE/GEORGE MONROE

Prof: Lien: AMI Sign: I

Résidence

#### **Apports du futur**

Biens immobiliers

Terres avec bâtisses: sans bâtisses: superficie:

Créance: A/D: Argent: A/D:

Biens mobiliers

Lit garni: Meubles: Divers:

Instruments aratoires: Valeur totale des biens:

Animaux

	Nombre	Valeur	A/D
--	--------	--------	-----

Vache(s): 0

Génisse(s): 0

Mouton(s): 0

Cochon(s): 0

Cheval(aux): 0

Poule(s): 0

Autre(s): ----- Valeur totale des animaux:

#### **Apports de la future**

Biens immobiliers

Terres avec bâtisses: sans bâtisses: superficie:

Créance: A/D: Argent: A/D:

Biens mobiliers

Vêtements: Trousseau: Cadeaux de noces: Bijoux: Lit garni: A

Ménage: Vaisselle: A Ustensiles: A Meubles: A Divers: A

Valeur totale des biens mobiliers:

Animaux

	Nombre	Valeur	A/D
--	--------	--------	-----

Vache(s): 1 A

Génisse(s): 0 A

Mouton(s): 6 A

Cochon(s): 2 A

Cheval(aux): 1 A

Poule(s): 0 A

Autre(s): ----- Valeur totale des animaux:

#### **Description du régime matrimoniale**

Régime matrimonial: SÉPARATION DE BIENS

Douaire: 250 LO. Préciput:

Pas tenus des dettes avant le mariage: O

Droit de renonciation: Donation réciproque:

Remarques:

DOUAIRES: UNE FOIS PAYÉ SANS RETOUR. À PRENDRE SUR LES BIENS MEUBLES ET IMMEUBLES DU FUTUR QU'IL A HYPOTHÉQUÉS.

## **ANNEXE D**

### **DESCRIPTION DES VARIABLES POUVANT ÊTRE UTILISÉES LORS DES REQUÊTES**

## ANNEXE D

## Description des variables pouvant être utilisées lors des requêtes

**TABLE UJF\_CON**

1	date_b	= Date de l'acte de mariage
2	par_b	= Paroisse
3	nom_not	= Nom du notaire
4	date_c	= Date du contrat de mariage
5	lieu	= Lieu du contrat de mariage
6	min_not	= Minute notariale
7	num_s	= Numéro séquentiel
8	nom_su1	= Nom du futur
9	prof_su1	= Profession du futur
10	âge_su1	= Âge du futur
11	em_su1	= État civil du futur
12	si_su1	= Signature du futur
13	res_su1	= Résidence du futur
14	feu_p1	= Feu, père du futur
15	nom_p1	= Nom du père du futur
16	prof_p1	= Profession du père du futur
17	vais_su2	= Vaisselle, future
18	ust_su2	= Ustensile, future
19	nom_c1	= Nom de l'ex-conjointe du futur
20	res_c1	= Résidence de l'ex-conjointe du futur
21	nbt_su1	= Nombre de témoins du futur
22	nom_su2	= Nom de la future
23	âge_su2	= Âge de la future
24	em_su2	= État civil de la future
25	si_su2	= Signature de la future
26	res_su2	= Résidence de la future
27	feu_p2	= Feu, père de la future
28	nom_p2	= Nom du père de la future
29	prof_p2	= Profession du père de la future
30	lien_p2	= Lien, père de la future
31	pres_p2	= Présence du père de la future
32	si_p2	= Signature du père de la future
33	res_p2	= Résidence du père de la future
34	feu_m2	= Feu, mère de la future
35	nom_m2	= Nom de la mère de la future
36	lien_m2	= Lien, mère de la future

37	pres_m2	= Présence de la mère de la future
38	si_m2	= Signature de la mère de la future
39	res_m2	= Résidence de la mère de la future
40	nom_c2	= Nom de l'ex-conjoint de la future
41	prof_c2	= Profession de l'ex-conjoint de la future
42	res_c2	= Résidence de l'ex-conjoint de la future
43	nbt_su2	= Nombre de témoins de la future
44	tb_su1	= Terre avec bâtie(s), futur
45	tsb_su1	= Terre sans bâtie, futur
46	sup_su1	= Superficie de la terre, futur
47	cr_su1	= Crédit, futur
48	adcr_su1	= Crédit; apport ou don, futur
49	gen_su1	= Nombre de génisses, futur
50	gev_su1	= Valeur des génisses, futur
51	gead_su1	= Génisses; apport ou don, futur
52	mon_su1	= Nombre de moutons, futur
53	mov_su1	= Valeur des moutons, futur
54	moad_su1	= Moutons; apport ou don, futur
55	con_su1	= Nombre de cochons, futur
56	cov_su1	= Valeur des cochons, futur
57	coad_su1	= Cochon; apport ou don, futur
58	chn_su1	= Nombre de chevaux, futur
59	chv_su1	= Valeur des chevaux, futur
60	chad_su1	= Chevaux; apport ou don, futur
61	pon_su1	= Nombre de poules, futur
62	pov_su1	= Valeur des poules, futur
63	poad_su1	= Poules; apport ou don, futur
64	aut_su1	= Autres(animaux), futur
65	vta_su1	= Valeur totale des animaux, futur
66	tb_su2	= Terre avec bâtie(s), future
67	tsb_su2	= Terre sans bâtie, future
68	sup_su2	= Superficie de la terre, future
69	cr_su2	= Crédit, future
70	adcr_su2	= Crédit; apport ou don, future
71	arg_su2	= Argent, future
72	adarg_su2	= Argent; apport ou don, future
73	vet_su2	= Vêtement, future
74	trn_su2	= Trousseau de noces, future
75	cn_su2	= Cadeaux de noces, future
76	bij_su2	= Bijoux, future
77	lg_su2	= Lit garni, future
78	men_su2	= Ménage, future

79	lien_p1	= Lien, père du futur
80	pres_p1	= Présence du père du futur
81	si_p1	= Signature du père du futur
82	res_p1	= Résidence du père du futur
83	feu_m1	= Feu, mère du futur
84	nom_m1	= Nom de la mère du futur
85	lien_m1	= Lien, mère du futur
86	pres_m1	= Présence de la mère du futur
87	si_m1	= Signature de la mère du futur
88	res_m1	= Résidence de la mère du futur
89	meub_su2	= Meuble, future
90	div_su2	= Divers biens mobiliers, future
91	vbm_su2	= Valeur totale des biens mobiliers, future
92	van_su2	= Nombre de vaches, future
93	vav_su2	= Valeur des vaches, future
94	vaad_su2	= Vaches; apport ou don, future
95	gen_su2	= Nombre de génisses, future
96	gev_su2	= Valeur des génisses, future
97	gead_su2	= Génisses; apport ou don, future
98	mon_su2	= Nombre de moutons, future
99	mov_su2	= Valeur des moutons, future
100	moad_su2	= Moutons; apport ou don, future
101	con_su2	= Nombre de cochons, future
102	cov_su2	= Valeur des cochons, future
103	coad_su2	= Cochons; apport ou don, future
104	chn_su2	= Nombre de chevaux, future
105	chv_su2	= Valeur des chevaux, future
106	chad_su2	= Chevaux; apport ou don, future
107	pon_su2	= Nombre de poules, future
108	pov_su2	= Valeur des poules, future
109	poad_su2	= Poules; apport ou don, future
110	aut_su2	= Autres(animaux), future
111	vta_su2	= Valeur totale des animaux, future
112	rm	= Régime matrimonial
113	doua	= Douaire
114	precip	= Préciput
115	patd	= Pas tenus des dettes avant le mariage
116	drr	= Droit de renonciation
117	dor	= Donation réciproque
118	rem	= Remarques générales
119	arg_su1	= Argent, futur
120	adarg_su1	= Argent; apport ou don, futur

121	lg_su1	= Lit garni, futur
122	meub_su1	= Meuble, futur
123	div_su1	= Divers biens mobiliers, futur
124	ia_su1	= Instruments aratoires, futur
125	vbm_su1	= Valeur totale des biens mobiliers, futur
126	van_su1	= Nombre de vaches, futur
127	vav_su1	= Valeur des vaches, futur
128	vaad_su1	= Vaches; apport ou don, futur

**TABLE UJF\_CON1**

129	num_s	= Numéro séquentiel
130	rem_su1	= Remarques concernant les apports du futur
131	rem_su2	= Remarques concernant les apports de la future

**TABLE UJF\_CON2**

132	num_s	= Numéro séquentiel
133	num_s1	= Numéro séquentiel, futur
134	num_p1	= Numéro séquentiel, père du futur
135	num_m1	= Numéro séquentiel, mère du futur
136	num_c1	= Numéro séquentiel, ex-conjointe du futur
137	num_s2	= Numéro séquentiel, future
138	num_p2	= Numéro séquentiel, père de la future
139	num_m2	= Numéro séquentiel, mère de la future
140	num_o2	= Numéro séquentiel, ex-conjoint de la future

Sources:

- Fichier de population BALSAC-Saguenay, IREP.
- Fichier sectoriel des contrats de mariage, Haut-Saguenay, 1843-1911.

**ANNEXE E**

**DISTRIBUTION DES ÉCARTS D'ÂGE DES CONJOINTS  
AYANT SIGNÉ UN CONTRAT POUR L'ENSEMBLE  
DES MARIAGES DU SAGUENAY, 1843-1911**

## ANNEXE E

**Distribution des écarts d'âge des conjoints ayant signé un contrat  
et pour l'ensemble des mariages du Saguenay, 1843-1911.**

Écart d'âge Conjoints/Conjointes	Contrats de mariage		Ensemble des mariages du Saguenay	
	N.a.	%	N.a.	%
> -10	10	0,7	65	0,7
-9	6	0,4	34	0,3
-8	3	0,2	30	0,3
-7	5	0,3	50	0,5
-6	13	0,8	75	0,8
-5	15	1,0	99	1,0
-4	19	1,2	160	1,6
-3	24	1,6	216	2,2
-2	36	2,3	320	3,2
-1	51	3,3	400	4,1
0	85	5,5	560	5,7
+1	102	6,6	759	7,7
+2	112	7,3	827	8,4
+3	132	8,6	915	9,3
+4	135	8,8	908	9,2
+5	146	9,5	899	9,1
+6	124	8,1	749	7,6
+7	123	8,0	608	6,2
+8	79	5,1	492	5,0
+9	62	4,0	405	4,1
> +10	253	16,5	1291	13,1
Total	1535	100,0	9862	100,0

Sources:

-Fichier sectoriel des contrats de mariage, Haut-Saguenay, 1843-1911.

-Fichier de population BALSAC-Saguenay, IREP.

## **ANNEXE F**

**PROPORTION DES PREMIERS MARIAGES ET DES REMARIAGES POUR  
L'ENSEMBLE DES MARIAGES CÉLÉBRÉS AU SAGUENAY,  
PAR PÉRIODES 1843-1911**

**ANNEXE F**

**Proportion des premiers mariages et des remariages pour l'ensemble  
des mariages célébrés au Saguenay, par périodes, 1843-1911.**

Périodes	Hommes						Femmes							
	Premier mariage		Remariage		Total		Premier mariage		Remariage		Total			
	N.a.	%	N.a.	%	N.a.	%		N.a.	%	N.a.	%		N.a.	%
1843-1870	1812	89,1	221	10,9	2033	100,0	1933	95,1	100	4,9	2033	100,0		
1871-1891	3441	88,8	436	11,2	3877	100,0	3699	95,4	178	4,6	3877	100,0		
1892-1911	6183	86,7	945	13,3	7128	100,0	6728	94,4	400	5,6	7128	100,0		
Total	11436	87,7	1602	12,3	13038	100,0	12360	94,8	678	5,2	13038	100,0		

Source:

-Fichier de population BALSAC-Saguenay, IREP.

## **ANNEXE G**

**PROPORTION DES PREMIERS MARIAGES ET DES REMARIAGES POUR  
LES CONJOINTS ET LES CONJOINTES AYANT SIGNÉ UN CONTRAT,  
PAR PÉRIODES, HAUT-SAGUENAY, 1843-1911**

**ANNEXE G**

**Proportion des premiers mariages et des remariages pour les conjoints et les conjointes ayant signé un contrat, par périodes, Haut-Saguenay, 1843-1911.**

Périodes	Hommes				Femmes								
	Premier mariage		Remariage		Total		Premier mariage		Remariage		Total		
	N.a.	%	N.a.	%	N.a.	%		N.a.	%	N.a.	%	N.a.	%
1843-1870	220	87,3	32	12,7	252	100,0	232	92,1	20	7,9	252	100,0	
1871-1891	461	85,8	76	14,2	537	100,0	503	93,7	34	6,3	537	100,0	
1892-1911	803	83,5	159	16,5	962	100,0	888	92,3	74	7,7	962	100,0	
Total	1484	84,8	267	15,2	1751	100,0	1623	92,7	128	7,3	1751	100,0	

Source:

-Fichier de population BALSAC-Saguenay, IREP.

**ANNEXE H**

**VALEUR TOTALE DES PRÉCIPUTS LORS DU MARIAGE,  
HAUT-SAGUENAY, 1843-1911**

## ANNEXE H

Valeur totale des préciputs lors du mariage, Haut-Saguenay, 1843-1911.

CLASSES (\$)	CONTRATS		PRÉCIPUTS	
	Nombre total	%	Valeur moyenne (\$)	Valeur totale (\$)
1-250	1	25,0	100,0	100,0
251-500	2	50,0	200,0	400,0
501-750	0	0,0	0,0	0,0
751-1000	0	0,0	0,0	0,0
+1000	1	25,0	1200,0	1200,0
Total	4	100,0	425,0	1700,0

Sources:

-Fichier sectoriel des contrats de mariage, Haut-Saguenay, 1843-1911.

-Fichier de population BALSAC-Saguenay, IREP.

## **ANNEXE I**

**ÉTAT MATRIMONIAL DES CONJOINTES PAR CATÉGORIE  
SOCIOPROFESSIONNELLE DES PÈRES DES CONJOINTES,  
HAUT-SAGUENAY, 1843-1911**

## ANNEXE I

**État matrimonial des conjointes par catégorie socioprofessionnelle  
des pères des conjointes, Haut-Saguenay, 1843-1911.**

Catégories socioprofessionnelles des pères des conjointes	État matrimonial des conjointes					
	Veuves		Célibataires		Total	
	N.a.	%	N.a.	%	N.a.	%
1. Industriels et commerçants	0	0,0	58	6,0	58	5,9
2. Professions libérales	0	0,0	19	2,0	19	1,9
3. Cadres et cols blancs qualifiés	0	0,0	11	1,1	11	1,1
4. Employés de bureau, cols blancs semi- et non qualifiés	0	0,0	11	1,1	11	1,1
5. Cultivateurs	5	100,0	720	74,2	725	74,3
6. Artisans	0	0,0	17	1,8	17	1,7
7. Ouvriers qualifiés. Gens de métier	0	0,0	81	8,3	81	8,3
8. Ouvriers semi- et non qualifiés	0	0,0	54	5,6	54	5,5
Total	5	100,0	971	100,0	976	100,0
9. Indéterminés, autres, professions non déclarées	123	96,1	652	40,2	775	44,3
Total (a)	128		1623		1751	

Sources:

-Fichier sectoriel des contrats de mariage, Haut-Saguenay, 1843-1911.

-Fichier de population BALSAC-Saguenay, IREP.

Note:

(a) Le total est de 1751 car il y a 62 individus dont nous n'avons pas trouvé de mariage célébré au Saguenay.

**ANNEXE J**

**ÉCHELLE P.M.P. PAR CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE  
POUR LES CONJOINTS, HAUT-SAGUENAY, 1843-1911**

ANNEXE J

Échelle P.M.P. par catégorie socioprofessionnelle pour les conjoints, Haut-Saguenay, 1843-1911 (a).

Catégories socioprofessionnelles	Valeurs de l'indice P.M.P.										Moyenne	
	0		1-25		26-50		51-75		76-100			
	N.a.	%	N.a.	%	N.a.	%	N.a.	%	N.a.	%	N.a.	
1. Industriels et commerçants	2	2,5	2	2,5	11	13,9	19	24,1	45	57,0	79	100,0
2. Professions libérales	0	0,0	0	0,0	1	3,4	5	17,2	23	79,3	29	100,0
3. Cadres et cols blancs qualifiés	0	0,0	0	0,0	2	11,8	2	11,8	13	76,5	17	100,0
4. Employés de bureau, cols blancs semi- et non qualifiés	0	0,0	1	7,1	2	14,3	5	35,7	6	42,9	14	100,0
5. Cultivateurs	182	19,2	212	22,3	158	16,6	226	23,8	172	18,1	950	100,0
6. Artisans	2	4,8	4	9,5	7	16,7	15	35,7	14	33,3	42	100,0
7. Ouvriers qualifiés, Gens de métier	8	5,8	14	10,1	15	10,8	33	23,7	69	49,6	139	100,0
8. Ouvriers semi- et non qualifiés	11	12,5	9	10,2	13	14,8	25	28,4	30	34,1	88	100,0
9. Indéterminés, autres, professions non déclarées	34	22,7	33	22,0	25	16,7	29	19,3	29	19,3	150	100,0
Total	239	15,8	275	18,2	234	15,5	359	23,8	401	26,6	1508	100,0
												48,1

Sources:

-Fichier de population BALSAC-Saguenay, IREP.

-Fichier sectoriel des contrats de mariage, Haut-Saguenay, 1843-1911.

Note:

(a) Calculé à partir des individus et non à partir des contrats de mariage, mentions utiles >3.

## **ANNEXE K**

**ÉCHELLE P.M.P. PAR CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE  
POUR LES PÈRES DES CONJOINTS, HAUT-SAGUENAY, 1843-1911**

ANNEXE K

Échelle P.M.P. par catégorie socioprofessionnelle pour les pères des conjoints, Haut-Saguenay, 1843-1911 (a).

Catégories socioprofessionnelles	Valeurs de l'indice P.M.P.										Moyenne	
	0		1-25		26-50		51-75		76-100			
	N.a.	%	N.a.	%	N.a.	%	N.a.	%	N.a.	%	N.a.	%
1. Industriels et commerçants	4	20,0	2	10,0	2	10,0	6	30,0	6	30,0	20	100,0
2. Professions libérales	0	0,0	0	0,0	0	0,0	2	100,0	0	0,0	2	100,0
3. Cadres et cols blancs qualifiés	1	16,7	0	0,0	2	33,3	2	33,3	1	16,7	6	100,0
4. Employés de bureau, cols blancs semi- et non qualifiés	0	0,0	1	100,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	1	100,0
5. Cultivateurs	140	42,6	94	28,6	65	19,8	23	7,0	7	2,1	329	100,0
6. Artisans	0	0,0	1	20,0	2	40,0	2	40,0	0	0,0	5	100,0
7. Ouvriers qualifiés. Gens de métier	8	32,0	3	12,0	4	16,0	7	28,0	3	12,0	25	100,0
8. Ouvriers semi- et non qualifiés	4	40,0	2	20,0	2	20,0	2	20,0	0	0,0	10	100,0
9. Indéterminés, autres, professions non déclarées	247	51,2	121	25,1	60	12,4	29	6,0	25	5,2	482	100,0
Total	404	45,9	224	25,5	137	15,6	73	8,3	42	4,8	880	100,0
												18,6

Sources:

- Fichier de population BALSAC-Saguenay, IREP.
- Fichier sectoriel des contrats de mariage, Haut-Saguenay, 1843-1911.

Note:

(a) Calculé à partir des individus et non à partir des contrats, mentions utiles >3.

**ANNEXE L**

**ÉCHELLE P.M.P. PAR CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE  
POUR LES PÈRES DES CONJOINTES, HAUT-SAGUENAY, 1843-1911**

ANNEXE L

Échelle P.M.P. par catégorie socioprofessionnelle pour les pères des conjointes, Haut-Saguenay, 1843-1911 (a).

Catégories socioprofessionnelles	Valeurs de l'indice P.M.P.										Moyenne
	0		1-25		26-50		51-75		76-100		
	N.a.	%	N.a.	%	N.a.	%	N.A.	%	N.a.	%	Total
1. Industriels et commerçants	4	12,9	2	6,5	5	16,1	9	29,0	11	35,5	31 100,0 57,1
2. Professions libérales	1	11,1	1	11,1	1	11,1	2	22,2	4	44,4	9 100,0 61,0
3. Cadres et cols blancs qualifiés	2	33,3	1	16,7	1	16,7	2	33,3	0	0,0	6 100,0 29,2
4. Employés de bureau, cols blancs semi- et non qualifiés	0	0,0	0	0,0	2	40,0	2	40,0	1	20,0	5 100,0 60,6
5. Cultivateurs	161	41,3	101	25,9	86	22,1	33	8,5	9	2,3	390 100,0 18,2
6. Artisans	0	0,0	0	0,0	5	71,4	2	28,6	0	0,0	7 100,0 48,3
7. Ouvriers qualifiés. Gens de métier	17	32,1	9	17,0	10	18,9	11	20,8	6	11,3	53 100,0 31,6
8. Ouvriers semi- et non qualifiés	24	53,3	10	22,2	7	15,6	3	6,7	1	2,2	45 100,0 15,1
9. Indéterminés, autres, professions non déclarées	146	38,6	95	25,1	67	17,7	45	11,9	25	6,6	378 100,0 23,1
Total	355	38,4	219	23,7	184	19,9	109	11,8	57	6,2	924 100,0 23,1

Sources:

-Fichier de population BALSAC-Saguenay, IREP.

-Fichier sectoriel des contrats de mariage, Haut-Saguenay, 1843-1911.

Note:

(a) Calculé à partir des individus et non à partir des contrats, mentions utiles >3.

**ANNEXE M**

**CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE DES PÈRES DES CONJOINTES  
HAUT-SAGUENAY, 1843-1911**

## ANNEXE M

**Catégorie socioprofessionnelle des pères des conjointes,  
Haut-Saguenay, 1843-1911.**

Catégorie socioprofessionnelle	Pères des conjointes	
	N.a.	%
1. Industriels et commerçants	6	7,9
2. Professions libérales	1	1,3
3. Cadres et cols blancs qualifiés	-	-
4. Employés de bureau, cols blancs semi- et non qualifiés	2	2,6
5. Cultivateurs	30	39,5
6. Artisans	-	-
7. Ouvriers qualifiés. Gens de métier	3	3,9
8. Ouvriers semi- et non qualifiés	5	6,6
9. Indéterminés, autres, professions non déclarées	29	38,2
Total	76	100,0

Sources:

-Fichier de population BALSAC-Saguenay, IREP

-Fichier sectoriel des contrats de mariage, Haut-Saguenay, 1843-1911

## **ANNEXE N**

**CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE DES PÈRES DES CONJOINTES  
SELON LE RANG DE NAISSANCE DES CONJOINTES PARMI LES ENFANTS  
DU MÊME SEXE, HAUT-SAGUENAY, 1843-1911**

## ANNEXE N

Catégorie socioprofessionnelle des pères des conjointes selon le rang de naissance des conjointes parmi les enfants du même sexe,  
Haut-Saguenay, 1843-1911.

Catégorie socioprofessionnelle des pères des conjointes	Rang de naissance des conjointes										Total					
	N.a.	1 %	N.a.	2 %	N.a.	3 %	N.a.	4 %	N.a.	5 %	N.a.	6 %	N.a.	9 %		
1. Industriels et commerçants	1	16,7	2	33,3	0	0,0	1	16,7	2	33,3	0	0,0	0	0,0	6	100,0
2. Professions libérales	0	0,0	0	0,0	0	0,0	1	100,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	1	100,0
3. Cadres et cols blancs qualifiés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
4. Employés de bureau, cols blancs semi- et non qualifiés	0	0,0	1	50,0	0	0,0	0	0,0	1	50,0	0	0,0	0	0,0	2	100,0
5. Cultivateurs	10	33,3	9	30,0	4	13,3	5	16,7	1	3,3	0	0,0	1	3,3	30	100,0
6. Artisans	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
7. Ouvriers qualifiés. Gens de métier	3	100,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	3	100,0
8. Ouvriers semi- et non qualifiés	4	80,0	1	20,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	5	100,0
9. Indéterminés, autres, professions non déclarées	13	44,8	8	27,6	4	13,8	0	0,0	3	10,3	1	3,4	0	0,0	29	100,0
Total	31	40,8	21	27,6	8	10,5	7	9,2	7	9,2	1	1,3	1	1,3	76	100,0

Sources:

- Fichier de population BALSAC-Saguenay, IREP.
- Fichier sectoriel des contrats de mariage, Haut-Saguenay, 1843-1911.

**ANNEXE O**

**CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE DES PÈRES DES CONJOINTES  
SELON LE RANG DE NAISSANCE DES CONJOINTES DANS L'ENSEMBLE DE  
LA FAMILLE, HAUT-SAGUENAY, 1843-1911**

**ANNEXE O**

Catégorie socioprofessionnelle des pères des conjointes selon le rang de naissance des conjointes dans l'ensemble de la famille, Haut-Saguenay, 1843-1911.

Catégorie socioprofessionnelle des pères des conjointes	Rang de naissance des conjointes														Total N.a. %							
	1 N.a.	1 %	2 N.a.	2 %	3 N.a.	3 %	4 N.a.	4 %	5 N.a.	5 %	6 N.a.	6 %	7 N.a.	7 %	8 N.a.	8 %	9 N.a.	9 %	10 N.a.	10 %	13 N.a.	13 %
1. Industriels et commerçants	0	0,0	1	16,7	2	33,3	0	0,0	1	16,7	0	0,0	2	33,3	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0
2. Professions libérales	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	1	100,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	1	100,0
3. Cadres et cols blancs qualifiés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
4. Employés de bureau, cols blancs semi- et non qualifiés	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	2	100,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	2	100,0
5. Cultivateurs	2	6,7	7	23,3	7	23,3	3	10,0	2	6,7	2	6,7	3	10,0	1	3,3	2	6,7	0	0,0	1	3,3
6. Artisans	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
7. Ouvriers qualifiés. Gens de métier	0	0,0	2	66,7	0	0,0	0	0,0	1	33,3	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	3	100,0
8. Ouvriers semi- et non qualifiés	2	40,0	3	60,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	5	100,0
9. Indéterminés, autres, professions non déclarées	8	27,6	5	17,2	4	13,8	3	10,3	4	13,8	2	6,9	1	3,4	1	3,4	0	0,0	1	3,4	0	0,0
Total	12	15,8	18	23,7	13	17,1	6	7,9	9	11,8	6	7,9	6	7,9	2	2,6	2	2,6	1	1,3	1	1,3

Sources:

-Fichier de population BALSAC-Saguenay, IREP.

-Fichier sectoriel des contrats de mariage, Haut-Saguenay, 1843-1911.